

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS**

**FONDS D'ACTION SOCIALE
POUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRES (F.A.S.)**

**LES MODALITES DE REINSERTION DES MIGRANTS
MAROCAINS BENEFICIAIRES DE L'AIDE AU RETOUR :
RESULTATS D'UNE ENQUETE, PERSPECTIVES
ET ORIENTATIONS**

**Jean-Marie CHEVASSU
Chargé de Recherches ORSTOM**

**Nathalie PARENT D'AMECOURT
Chargée d'Etudes**

Décembre 1989

**Institut Français de Recherche Scientifique pour le
Développement en Coopération
(ORSTOM)**

AVANT-PROPOS

Le présent rapport entre dans le cadre d'un Appel d'Offre qui a été lancé début 1988 par la Direction de la Population et des Migrations du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale. L'objet de cet appel d'offre portait sur les modalités de réinsertion dans le pays d'origine des bénéficiaires de l'aide au retour. Le projet que nous avons présenté en tant que chercheur de l'Institut Français de Recherche Scientifique pour le développement en Coopération (ORSTOM), et qui a été retenu par la Commission, concerne l'étude du cas des Marocains.

Une Convention entre le Fonds d'Action Sociale (FAS), qui en a assuré le financement, et l'ORSTOM a été signée en Janvier 1989.

L'enquête a pu se dérouler dans des conditions particulièrement favorables grâce à la collaboration :

- de l'Office des Migrations Internationales (OMI), en particulier la Délégation de Casablanca qui a bien voulu nous autoriser à consulter ses fiches concernant les travailleurs marocains ayant bénéficié de l'aide à la réinsertion pour constituer notre base d'enquête,
- de Hassan BIJAAD et Pierre Yves LEO pour la réalisation du questionnaire,
- du Ministère de l'Intérieur marocain qui nous a accordé l'autorisation d'effectuer l'enquête sur le terrain,
- de Mohamed BIJAAD, Secrétaire Général du Ministère du Plan et les délégués régionaux de ce Ministère qui nous ont permis de bénéficier des services d'enquêteurs connaissant parfaitement chacune des régions étudiées,
- de Zohra OUTAMENT, sociologue-enquêtrice à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme de Rabat qui a formé les enquêteurs et contrôlé les questionnaires sur le terrain en relation avec Sonia RAMIREZ, étudiante en maîtrise de sociologie qui a, par ailleurs, effectué la saisie des données,
- de Nathalie PARENT d'AMECOURT qui a participé à l'exploitation informatique et à la rédaction du présent rapport.

A ces personnes, et à toutes celles qui ont pris part à ce travail, nous adressons nos vifs remerciements et notre reconnaissance.

J.M. CHEVASSU

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	7
Ère PARTIE : <u>PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE</u>	
CHAPITRE I - <u>Le profil-type du candidat au retour</u>	20
Rappel des conditions de la migration	
1.1 <u>Les conditions de départ</u>	21
1.1.1 Le niveau scolaire.....	21
1.1.2 Le lieu d'origine	23
1.1.3 Le secteur d'activité au Maroc, avant le départ.....	23
1.1.4 Date d'arrivée en France	27
1.2 <u>La situation au moment du retour</u>	30
1.2.1 L'âge de l'enquête	30
1.2.2 L'acquis professionnel.....	33
1.2.3 La situation familiale	35
1.2.4 Lieu de retour	37
CHAPITRE II - <u>La genèse du projet OMI</u>	42
2.1 <u>Description des projets</u>	43
2.1.1 Au niveau géographique	46
2.1.2 Au niveau sectoriel	46
2.1.3 Au niveau des créations d'emplois	50
2.1.4 Au niveau de l'investissement et du financement	50
2.2 <u>Facteurs de localisation et de choix sectoriel du premier projet</u>	53
2.2.1 Relations secteurs d'activité en France, secteur d'activité au Maroc.....	53
2.2.2 Relations entre secteurs d'activité au Maroc avant le départ et au retour	53
2.2.3 Facteurs d'orientation géographique	56
CHAPITRE III - <u>Bilan de la réinsertion professionnelle</u>	58
3.1 <u>Définition et critères de réussite</u>	58
3.1.1 Définition	58
3.1.2 Les critères de réussite.....	59
3.2 <u>Facteurs de réussite</u>	69
3.2.1 Influence de la politique d'aide à la réinsertion.....	70
3.2.2 L'influence des variables socio-économiques liées au milieu d'origine.....	70
3.2.3 L'influence des variables socio-économiques individuelles sur la réussite de la réinsertion professionnelle.....	75
3.3 <u>Les obstacles à la réussite de la politique d'aide à la réinsertion</u>	77
3.3.1 Les difficultés de réinsertion de la famille	77
3.3.2 Obstacles d'ordre institutionnel	80
3.3.3 L'obstacle incontournable est d'ordre financier.....	81

CONCLUSION - <u>Orientations de l'aide à la réinsertion souhaitées</u> <u>par les personnes enquêtées</u>	82
Propositions pour améliorer la réinsertion professionnelle	84
IIème PARTIE : <u>PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS DE L'AIDE</u> <u>A LA REINSERTION DANS LE CADRE D'UNE</u> <u>POLITIQUE FRANCO-MAROCAINE CONCERTÉE</u>	
CHAPITRE I - <u>Evolution de la situation dans la société d'accueil</u>	93
1.1 <u>Evolution des structures de la population marocaine en France</u>	93
1.1.1 Constat : La population marocaine en France	93
1.1.2 La population active marocaine	93
1.1.3 Chômage	95
1.1.4 Un reveil tardif de l'immigration familiale marocaine	96
1.2 <u>Conséquences de l'évolution des structures de la population marocaine</u>	98
1.3 <u>Quelques aspects sur l'évolution de la politique migratoire française</u>	99
CHAPITRE II - <u>Evolution de la situation dans la société d'origine</u>	103
2.1 <u>Réponse à la crise de l'emploi</u>	103
2.1.1 Constat : le Maroc ne peut plus compter sur les départs à l'étranger	103
2.1.2 Les retours resteront limités	104
2.2 <u>Réponse au déséquilibre régional</u>	108
2.3 <u>Equilibrage de la Balance des paiements</u>	110
2.4 <u>Réponse au déficit du logement</u>	112
2.4.1 L'aide à l'accession au logement.....	112
2.4.2 Une orientation trop restrictive des investissements des TME	113
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	117
BIBLIOGRAPHIE	124
ANNEXE I - Retour et réinsertion dans le pays d'origine.....	128
ANNEXE II - Le dispositif d'aide à la réinsertion.....	131
ANNEXE III - Questionnaire	133
ANNEXE IV - Etablissement de l'échantillon	149
ANNEXE V - Taux de salaire minimum au Maroc.....	152
ANNEXE VI - Répartition des ressources et des crédits du CPM.....	153
ANNEXE VII - Autorisations en logement TME	154
ANNEXE VIII - Répartition des crédits accordés par la CPM.....	155
ANNEXE IX - La Fondation "Bank Al Amal"	156

TABLEAUX

1. Comparaison entre lieu de naissance et lieu de résidence avant migration.
2. Secteur d'activité au Maroc, avant le départ.
3. Secteur d'activité au Maroc, avant le départ, par Province.
4. L'âge de l'enquêté.
5. Comparaison du lieu de résidence et de retour.
6. Motifs du retour selon la date d'arrivée en France.
7. Répartition des migrants non trouvés par province et par motif.
8. Orientation sectorielle du premier projet en fonction de la localisation : Province, rural/urbain.
9. Emplois créés par le projet.
10. Postes d'investissement en % des répondants par catégorie sectorielle de projet.
11. Secteur du premier projet selon l'activité avant le départ en France.
12. Orientation sectorielle du projet en fonction des motifs de localisation géographique.
13. Projets OMI prévus, réalisés et abandonnés par province et par secteur d'activité.
14. Projet de remplacement OMI et deuxième projet réalisés par province et par secteur d'activité.
15. Nombre de migrants ayant réussi un projet par province et par secteur.
16. Evolution de la valeur des salaires versés par classes.
17. Evolution du chiffre d'affaires par classes.
18. Relation entre le taux de non abandon du projet et le montant de la prime.
19. Orientation géographique des premier et second projets.
20. Motifs de localisation du premier et second projets.
21. Motifs d'orientation sectorielle des premier et second projets.
22. Difficultés rencontrées au moment du retour (échantillon total).
23. Difficultés rencontrées au moment du retour (conjoint rentré).
24. Difficultés rencontrées au moment du retour (enfant rentré).
25. Dans quels domaines un soutien aurait-il été nécessaire ?
26. Suggestions d'amélioration de la politique d'aide à la réinsertion.
27. Population maghrébine en France.
28. Taux de croissance de la population active maghrébine.
29. Taux de croissance des effectifs marocains en France par secteur.
30. Demandeurs d'emplois maghrébins en fin de mois du 31.12.1985 à 1989.
31. Personnes entrées en France au titre de l'immigration familiale de 1963 à 1988.
32. Evolution des transferts des TME en Francs français entre 1982 et 1987.
33. Evolution des effectifs de la colonie marocaine à l'étranger.
34. Evolution comparative de l'indice officiel du coût de la vie et du SMIG de 1973 à 1980.
35. Evolution comparative de l'indice officiel du coût de la vie et du SMIG de 1980 à 1988.
36. Indice moyen général des prix à la consommation de 1981 à 1987.
37. Les besoins en logement dans le milieu urbain au Maroc (en milliers).
38. Nombre et montants des crédits accordés par le CPM aux migrants du 1.1.1978 au 30.3.1983.

GRAPHIQUES

1. Lieu de naissance, lieu de résidence avant migration.
2. Date d'arrivée en France.
3. L'âge des enquêtés.
4. Dernier secteur d'activité en France.
5. Retour du conjoint au Maroc.
6. Lieu de résidence avant départ, lieu de retour (urbain-rural).
7. La Province pour la réalisation du premier projet OMI.
8. L'endroit pour la réalisation du premier projet OMI.
9. Orientation sectorielle du premier projet OMI.
10. Evolution de la valeur des salaires versés.
11. Evolution du chiffre d'affaires par classes.
12. Localisation géographique des premier et second projets.
13. Motifs de localisation géographique du premier et second projets.
14. Motifs d'orientation sectorielle du premier et second projets.
15. Difficultés rencontrées au moment du retour (échantillon total).
16. Difficultés rencontrées au moment du retour (conjoint rentré).
17. Difficultés rencontrées au moment du retour (enfant rentré).
18. Dans quels domaines un soutien aurait-il été nécessaire .

ANNEXES

- I. "Retour et réinsertion dans le pays d'origine" par José INIZAN.
- II. Le dispositif d'aide à la réinsertion (16 octobre 1987).
- III. Questionnaire sur la réinsertion des travailleurs marocains.
- IV. Etablissement de l'échantillon.
- V. Taux de salaire minimum au Maroc.
- VI. Répartition des ressources et des crédits du CPM.
- VII. Autorisations en logement et autres par Province du CPM.
- VIII Répartition des crédits accordés par le CPM pour le logement.
- IX. La Fondation "BANK AL AMAL".

INTRODUCTION

L'immigration maghrébine en Europe occidentale a suivi un trend ascendant depuis la première guerre mondiale. Elle a, toutefois, varié suivant des rythmes différents au cours d'une série de phases déterminées par les aléas de la conjoncture du pays d'accueil et par l'évolution des relations politiques entre le pays de départ et celui de l'installation. Pour des raisons historiques, politiques et économiques, c'est principalement en France qui se sont concentrées les premières vagues de mouvements migratoires maghrébins. Malgré une diversification géographique au cours des précédentes décennies, au début des années 1980, on peut estimer que les effectifs des maghrébins résidant en France avoisinaient 1,5 millions de personnes, soit plus de 80 % du total européen.

Contrairement à l'immigration algérienne dont l'importance des flux migratoires en France est ancienne, l'immigration marocaine n'a véritablement commencé qu'au cours de la décennie des années 60. De 1960 à 1970, les effectifs marocains en France sont, en effet, passés de 30.000 à 170.000 personnes environ. La France cherche alors à diversifier son recrutement migratoire et privilégie la venue de Marocains et de Tunisiens par rapport aux Algériens. C'est ainsi qu'au cours de cette décennie les effectifs marocains par rapport aux effectifs algériens sont passés de 8 % à 24 %. Ce mouvement s'est encore amplifié jusqu'à la période récente puisqu'en 1982 la proportion de Marocains atteignait 61 % par rapport aux Algériens avec une population respective de 492.669 et 805.355 (1).

Une évolution d'une telle ampleur, qui trouvait sa raison d'être dans les forts besoins en main-d'oeuvre non qualifiée ressentis par les entreprises françaises de la sidérurgie, la métallurgie, le secteur automobile, le BTP au cours du boom économique des "trente glorieuses", devait aboutir de la part des autorités françaises à la mise en place d'une politique d'incitation au retour productif volontaire sous la contrainte imposée par :

(1) Cf. la thèse de Hassan BIJAAD : "Conséquences socio-économiques des migrants maghrébins de retour : enquête dans la région Sud du Maroc". Faculté d'Economie Appliquée d'Aix-Marseille, décembre 1987.

- la crise économique qui a fait suite aux chocs pétroliers et le chômage qui en est résulté (1),
- l'ouverture croissante des frontières à la concurrence internationale et les mutations technologiques qui caractérisent les années 1980, obligeant les entreprises à se moderniser et à s'automatiser,
- enfin, les problèmes sociaux et l'aggravation des tensions raciales posées par la croissance trop rapide de la population étrangère dans certaines agglomérations.

I - LA POLITIQUE DE RETOUR DU GOUVERNEMENT FRANCAIS (1)

Les résultats de la politique de retour sont largement déterminés par les mesures prises aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

1.1 La politique de retour de l'Etat français d'Avril 1984

Les incitations au retour datent de juin 1977. Mais, ce n'est qu'en 1984 que l'aspect réinsertion apparaît. Une convention est signée entre l'Etat et l'entreprise qui ensuite propose aux individus l'aide au retour.

L'Office des Migrations Internationales (OMI) qui représente l'Etat signe une convention avec l'entreprise contrainte à réduire ses effectifs en raison de difficultés économiques. Puis, l'aide à la réinsertion est proposée au candidat, employé dans l'entreprise. Il faudra attendre 1987 pour que l'aide à la réinsertion soit proposée aux chômeurs de plus de trois mois.

Pour le candidat en voie de licenciement l'aide à la réinsertion (décret n° 87-844 du 16 octobre 1987, cf Annexe II) comprend :

- l'aide de l'entreprise : minimum 15.000 francs ;
- l'aide de l'Etat : aide publique à la réinsertion : 20.000 francs
 - + frais de voyages
 - + frais de déménagement suivant l'origine et la composition de la famille

(1) Cf. Annexe I : "Retour et réinsertion dans le pays d'origine" par José INAZAN et Annexe II : "Le dispositif d'aide à la réinsertion".

+ capitalisation des droits ASSEDIC : 2/3 des allocations de chômage qui restent à courir (allocation de base + allocation de fin de droits).

Le dossier doit être rempli avant la fin du contrat de travail. Les candidats au retour perdent leur droit aux Assurances Maladies. La condition de l'octroi de l'aide au retour est la restitution définitive des titres de séjour au moment du départ.

Parallèlement, les travailleurs étrangers qui regagnent définitivement leur pays d'origine peuvent acquérir, pour l'exportation, en exonération de la TVA et après deux ans de séjour en France :

- 2 véhicules automobiles d'une valeur maximum de 90.000 francs chacun,
- d'autres biens meubles corporels dans la limite de 50.000 francs.

Nous constatons donc que les incitations sont principalement d'ordre financier et qu'il n'est aucunement question d'un suivi et d'un appui logistique pour le projet.

De 1984 à 1987, c'est 3.622 marocains qui ont été bénéficiaires de cette aide à la réinsertion ce qui représente un nombre relativement faible comparativement aux algériens qui ont été six fois plus nombreux à solliciter cette aide (rappelons, toutefois, que le rapport actifs algériens/actifs marocains est voisin de 2).

1.2 La politique de l'Etat marocain n'a pas facilité la mise en place de ces mesures

Contrairement à l'Algérie et à la Tunisie qui ont cherché au moins en apparence à développer des politiques de retour, le Maroc n'a pas montré de volonté particulière pour favoriser la réinsertion de ses ressortissants.

Aucune convention bilatérale n'a été passée avec l'Etat français contrairement à l'Algérie qui a signé en 1980 un accord de coopération en vue du retour volontaire des travailleurs.

L'objectif principal des autorités marocaines, jusqu'à une date récente, a été d'assurer le rapatriement du maximum d'épargne des travailleurs immigrés en leur offrant les avantages suivants :

- une prime de transferts de 5 %,
- une assurance décès - rapatriement du corps,
- une épargne - habitat,
- un compte à terme rémunéré à 11 %.

Au cours des décennies 1960-1970, l'émigration a été perçue par le planificateur marocain comme l'une des solutions au problème du chômage urbain et rural. C'est pourquoi les autorités marocaines ont favorisé une émigration durable.

A partir de 1978, le Maroc est entré dans une phase de forts déséquilibres des agrégats macro-économiques : déficit public, balance commerciale, balance des paiements. Parallèlement les transferts des émigrés sont devenus la première source de devises. En 1983, les transferts couvrent plus de la moitié des intérêts du service de la dette. Sur la période 1982-1985, au moins le quart des importations a été financée par les transferts qui représentent plus de 40 % du total des recettes d'exportations ⁽¹⁾.

On comprend dès lors que le Maroc ait été opposé à un retour massif de ses émigrés et que les autorités marocaines aient eu une attitude plutôt réticente vis-à-vis de la politique d'aide à la réinsertion du gouvernement français.

C'est dans un tel contexte que nous devons situer l'enquête auprès des travailleurs marocains ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion qui répond au programme de recherche de la Direction de la Population et des Migrations pour 1988 (Appel d'Offre du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale).

II - LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE

La politique de réinsertion consiste à promouvoir dans le pays d'origine des bénéficiaires de l'aide à la réinsertion, des projets et des formules de coopération bénéfiques pour le développement économique du pays d'accueil, tout en favorisant le départ volontaire des travailleurs qui doivent être licenciés par des entreprises françaises en restructuration.

(1) Cf. Nathalie PARENT D'AMECOURT "Les transferts de biens et de revenus des immigrés Maghrébins vers leur pays d'origine : un exemple, les Marocains". D.E.S.S. Université de Paris X Nanterre, U.F.R. de Sciences Economiques 3ème cycle, février 1989.

Dans ce cadre, le Maroc a bénéficié d'une aide à la réinsertion touchant 3.620 travailleurs et 7.108 personnes, dont une grande partie d'entre eux est retournée durant les derniers mois de 1984 et en 1985. C'est sur un échantillon de cette population que nous avons effectué une enquête sur le terrain, dont l'objectif est de déterminer ce qu'est devenu leur projet individuel de réinsertion économique agréé par les services de l'O.M.I. ainsi que la manière dont s'est effectuée la réinsertion des membres de la famille.

Il importe de pouvoir saisir si le projet a bien été réalisé conformément aux prévisions de départ, et dans quelle mesure il contribue au développement économique du pays. Les causes de l'échec ou de la réussite du projet peuvent être multiples : formation, problèmes de réintégration dans le milieu économique et social, aide ou tracasseries administratives, problèmes familiaux ou personnels (logement, scolarité des enfants, travail de la femme, santé...).

Notre objectif principal consiste donc à répondre aux interrogations de la Direction de la Population et des Migrations qui est "d'identifier quels ont été les facteurs de réussite ou d'échec, ceux qui tiennent aux caractéristiques présentées par les bénéficiaires eux-mêmes, ceux résultant essentiellement de l'environnement dans lequel s'est opérée la réinsertion".

Parallèlement à cette interrogation fondamentale nous nous proposons de tenter de répertorier un certain nombre de voies et moyens pouvant faciliter la politique de réinsertion et pouvant déboucher en particulier sur une politique de concertation entre les gouvernements français et marocain. Partant du principe que le Maroc est confronté à un défi d'ordre principalement technologique, nous avons émis l'hypothèse que les travailleurs émigrés confrontés au mode de production de type occidental, pouvaient constituer l'une des voies pour l'introduction des innovations et dans la maîtrise des transferts de technologie.

III - METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

L'enquête s'est située au niveau du migrant de retour dont elle a essayé de suivre l'évolution des caractéristiques socio-professionnelles au cours du processus migratoire (durant la migration et au retour). Dans pratiquement tous les cas, c'est le migrant chef de famille, responsable du projet de retour OMI, qui a été interviewé. L'enquête a eu lieu en général au domicile de l'enquêté.

Il est fort regrettable que nous n'ayons pas pu interroger les épouses et les enfants de retour. Pour que les résultats soient valables, il nous aurait fallu pouvoir disposer de beaucoup de temps pour obtenir leur confiance et passer par l'intermédiaire d'enquêtrices.

3.1 Le questionnaire (voir Annexe III)

Il comporte des informations sur :

- les caractéristiques générales du migrant de retour,
- l'évolution de la situation familiale,
- le niveau d'instruction et de formation professionnelle,
- les caractéristiques socio-professionnelles,
- le (ou les) projet(s) réalisé(s) depuis le retour au Maroc.

Il se décompose en six parties :

1. L'identité et la situation actuelle du travailleur.
2. Le séjour en France avant le retour.
3. La période de retour.
4. La réinsertion économique depuis le retour.
5. La réinsertion sociale.
6. Les suggestions du migrant pour améliorer les conditions de retour des travailleurs émigrés.

Là encore, le questionnaire n'a pas été conçu avec l'objectif de reconstituer des monographies d'échec ou de réussite. Nous avons choisi une démarche statistique qui rend difficile, à posteriori de réaliser des monographies de type sociologique suffisamment significatives pour être analysées au cours de ce rapport. Il serait nécessaire de faire une enquête complémentaire.

3.2 Le plan de sondage (voir Annexe IV)

Notre projet d'étude s'était fixé un objectif minimum de 200 questionnaires. Pour élaborer notre échantillon, nous avons bénéficié du fichier des travailleurs marocains ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion qui a été mis à notre disposition par la Direction de l'OMI de Casablanca.

Les fiches étaient classées par Province (43) et par ordre alphabétique du migrant et contenaient un certain nombre d'informations que nous avons relevé sur une fiche spéciale jointe

au questionnaire. Elles comprenaient, en particulier, le montant total de l'aide à la réinsertion perçue par le migrant.

Nous n'avons retenu que les projets créés de fin 1984 (date de démarrage de l'aide à la réinsertion) à fin 1986, considérant que les projets réalisés après cette période étaient trop récents pour avoir une signification sur les facteurs de réussite ou d'échec, but principal de l'étude.

Nous avons retenu deux grands critères pouvant avoir un impact sur l'objectif de l'étude :

- la répartition par Province
- la répartition par catégorie socio-professionnelle.

Pour établir notre base de sondage, nous avons utilisé le tableau donnant les résultats de l'analyse informatique des données relatives au retour des travailleurs marocains parus dans la revue 'Actualités Migrations de l'O.M.I.' du 16 au 20 mai 1988, N° 228 (p. 13). Pour plus d'informations sur l'établissement de l'échantillon nous renvoyons le lecteur à l'Annexe IV.

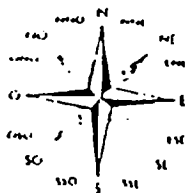
En définitive, c'est au total 207 questionnaires qui ont été remplis parmi les 332 fiches OMI, qui avaient été retenues initialement dans notre base de sondage.

3.2.1 La sélection des Provinces (cf. carte N° 1)

L'enquête a touché 7 Provinces réparties dans 6 Régions sur 8 (cf Carte N° 1).

- AGADIR	: 54 personnes	(SUD)
- TIZNIT	: 47 "	(SUD)
- OUJDA	: 32 "	(ORIENTAL)
- CASABLANCA	: 30 "	(CENTRE)
- MARRAKECH	: 19 "	(TENSIFT)
- MEKNES	: 15 "	(CENTRE-SUD)
- RABAT	: <u>10</u> "	(CENTRE-NORD)
	207	

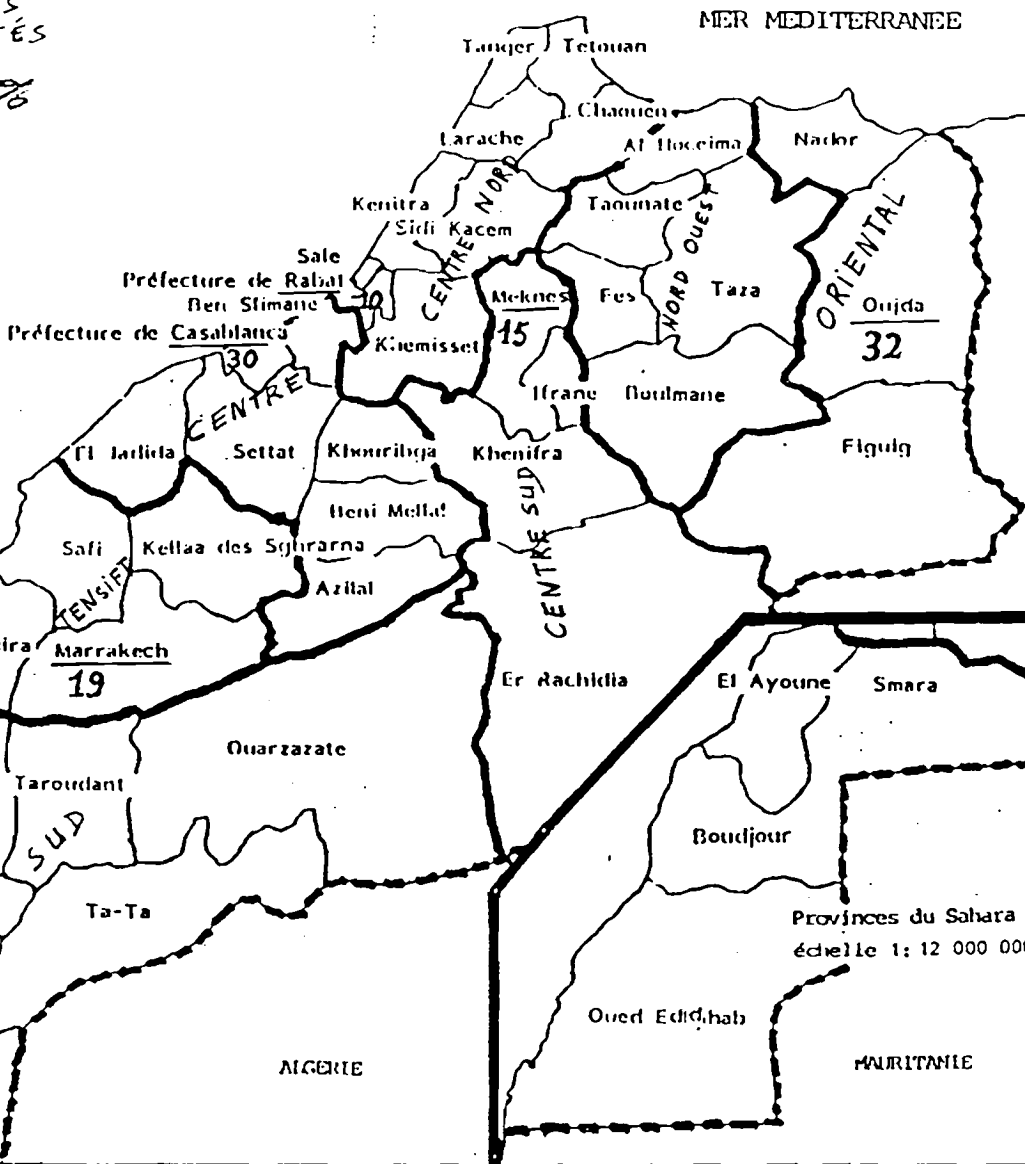
	PROJETS O.M.I. %	PROJETS ENQUÊTÉS %
Nord Ouest	379	0
Centre Nord	293	RABAT : 10
Région Orientale	316	OUJDA : 32
Centre	580	CASABLANCA : 30
Centre Sud	223	MEKNÈS : 15
Teniff	354	MARRAKECH : 19
Sud	1438	AGADIR, TIZNIT : 101
Sahara	9	0
	<hr/> 3622	<hr/> 207



échelle 1: 2.500 000

Iles Canaries (ESPAGNE)

OCEAN ATLANTIQUE



Répartition des projets OMI
et enquêtes par région économique

Région	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL	%
- Agadir	172	4	8	5	7	209	80	23	12	2	522	14,41
- Al Hoceima	16	-	1	-	-	14	9	4	1	-	45	1,24
- Beni Mellal	11	2	-	1	3	18	9	1	2	1	48	1,33
- El Jadida	13	3	1	1	1	14	8	2	2	-	45	1,24
- Fes	25	-	1	4	2	35	21	5	1	1	95	2,62
- Er Rachidia	5	1	1	-	1	6	11	1	-	-	26	0,72
- Marrakech	79	2	4	2	3	108	41	7	3	-	249	6,87
- Nador	34	2	-	2	-	44	8	3	5	-	98	2,71
- Ouarzazate	39	1	1	2	2	56	17	1	4	1	124	3,42
- Oujda	52	1	-	12	5	119	46	5	2	1	243	6,71
- Kenitra	10	1	-	5	-	20	14	3	1	3	57	1,57
- Tanger	9	1	1	2	2	31	10	1	1	1	59	1,63
- Tan-Tan	5	1	1	1	-	17	12	-	3	-	40	1,10
- Taza	43	2	1	-	1	54	20	3	-	-	124	3,42
- Tetouan	9	-	2	3	2	18	12	1	-	1	48	1,33
- Meknes	35	1	-	3	1	43	26	12	9	2	132	3,64
- Safi	11	-	1	1	1	11	6	1	3	-	35	0,97
- Préfecture de Casablanca	27	6	16	17	11	126	86	16	8	6	319	8,81
- Préfecture de Rabat	16	1	5	1	10	39	26	5	8	2	113	3,12
- Seltat	13	2	1	1	2	8	7	2	1	-	37	1,02
- Khouribga	16	-	2	3	-	21	19	2	2	-	65	1,79
- Kellaa des Sghrarna	6	-	1	-	-	3	2	1	-	-	13	0,36
- Khemisset	14	3	-	2	2	14	10	1	-	-	46	1,27
- Khenifra	9	-	-	1	-	14	8	1	-	1	34	0,94
- Figuig	1	-	-	-	-	1	3	-	-	-	5	0,14
- Azilal	10	1	1	-	-	18	9	4	1	-	44	1,21
- Boulmane	2	-	-	1	-	1	1	-	1	-	6	0,17
- Chaouen	4	-	-	-	-	1	-	-	-	1	6	0,17
- Essaouira	17	-	1	1	-	27	16	1	-	-	57	1,57
- Tiznit	129	4	2	2	7	190	69	22	7	2	434	11,98
- Ben Slimane	5	1	-	-	-	10	5	-	1	-	22	0,61
- Ta-Ta	3	-	-	-	-	11	3	1	-	-	18	0,50
- El Ayouné	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	3	0,08
- Smara	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,03
- Boudjour	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,06
- Taounate	6	-	-	-	1	11	4	1	-	-	23	0,64
- Cuelmim	31	-	-	1	1	73	27	5	3	1	142	3,92
- Ifrane	11	2	-	2	1	10	5	-	-	-	31	0,86
- Oued Ebbahab	2	-	-	-	-	1	-	-	-	-	3	0,08
- Sale	3	1	1	2	2	14	6	3	-	-	32	0,88
- Sidi Kacem	1	-	1	2	-	5	5	2	-	-	16	0,44
- Taroudant	52	2	-	-	1	80	18	2	2	-	158	4,36
- Larache	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,06
TOTAL	952	45	55	80	69	1496	674	142	83	26	3622	
POURCENTAGE	26,28	1,24	1,52	2,21	1,91	41,30	18,61	3,92	2,29	0,72	100	

Nature et implantation géographique des projets.

0 : Agriculture, pêche
 1 : Industries agricoles et alimentaires
 2 : Industries textiles, cuir
 3 : Bâtiment, génie civil

4 : Autres industries
 5 : Commerces Alimentaires
 6 : Commerces non alimentaires

7 : Transports
 8 : Autres activités
 9 : Activité salariée

Au niveau des Régions, le taux de représentativité de l'échantillon est le suivant :

	<u>% Enquêtés</u> Total enquêtés	<u>% Retours</u> Total retours
- SUD	49	40
- ORIENTAL	15	10
- CENTRE	15	16
- TENSIFT	9	10
- CENTRE-SUD	7	6
- CENTRE-NORD	5	8
- NORD-OUEST	0	10
- SAHARA	0	0
	100 %	100 %

La région du Nord-Ouest (Fès), malgré 10 % du total des retours, n'a pas pu être représentée du fait de la forte dispersion géographique des retours au niveau des Provinces qui la composent. En dehors de cette région, il n'y a que le Centre-Nord qui soit légèrement sous-représenté. A l'inverse, le Sud, qui comprend 40 % des retours, a été sur-représenté avec 49 % des enquêtés.

Le poids particulièrement élevé du Sud tient à plusieurs facteurs :

- l'ancienneté relative des migrations en provenance de cette région aride et déshéritée,
- la forte aspiration des migrants du Sud à se réinstaller dans leur milieu d'origine,
- le fait que l'aide au retour ait concerné en majorité les ouvriers du secteur automobile (Peugeot, Citroën, Renault, Talbot) dans sa période de restructuration. Ces grandes entreprises françaises avaient été les premières à apprécier et à rechercher les qualités de sérieux, habilité et ardeur au travail des habitants de cette région du Maroc.

La répartition régionale des retours assistés ne peut donc être considérée comme représentative de l'origine géographique des marocains résidant en France.

3.2.2. La sélection des catégories socio-professionnelles (C.S.P.)

La classification par C.S.P. effectuée dans la synthèse de l'O.M.I. comprenait 10 catégories. Pour que notre échantillon puisse

avoir une signification au niveau de chacune des activités, nous avons procédé à un regroupement des professions en 7 catégories :

1. Commerce (commerce alimentaire, commerce non-alimentaire),
2. Agriculture (agriculture-pêche),
3. Industrie - artisanat (industries agricoles et alimentaires, textiles-cuir, autres industries),
4. Transport (transport),
5. Services (autres activités),
6. Bâtiment -T.P. (bâtiment, génie-civil),
7. Autres (divers).

La structure socio-professionnelle de l'ensemble des retours et celle de notre échantillon est la suivante :

C.S.P.	Com- merce	Agri- cult.	Indus- trie	Trans- ports	Services	BTP	Autres	Total
Total retours	59,9	26,3	4,7	3,9	2,3	2,2	0,7	100
Echan- tillon	38,4	18,2	15,7	11,6	8,6	5,5	2,0	100

On voit que l'industrie, le transport, les services et le BTP ont des taux de représentativité élevés. Cette structure a été volontairement biaisée du fait que nous avons considéré qu'avec 56,6 % au lieu de 86,2 % les effectifs du commerce et de l'agriculture seraient suffisamment significatifs des problèmes rencontrés par ces professions. Par ailleurs, nous avons cherché à accroître la pondération des activités jugées à priori plus intéressantes pour le développement économique du Maroc par leurs effets sur le transfert de savoir-faire et sur la productivité.

Nous nous proposons donc dans une première partie de présenter les résultats de l'enquête effectuée auprès de notre échantillon de 207 migrants de retour.

Dans une deuxième partie, nous vous proposons d'étudier quelles sont les perspectives de réinsertion et les orientations à suivre dans le cadre d'une politique globale de retour concertée entre le gouvernement français et le gouvernement marocain.

En effet, la question migratoire a profondément évolué depuis 1974, tant du point de vue du pays d'accueil que du pays d'origine. Et la mise en valeur de certains indicateurs socio-économiques clés nous paraît indispensable pour expliquer les facteurs d'attraction et de dissuasion des retours assistés. Leur prise en compte nous paraît fondamentale pour espérer bâtir une stratégie efficace d'aide au retour.

Ière PARTIE :
ANALYSE DES RESULTATS DE
L'ENQUETE EFFECTUEE AUPRES DE 207 MIGRANTS
MAROCAINS AYANT BENEFICIE D'UNE AIDE
A LA REINSERTION

CHAPITRE I - LE PROFIL-TYPE DU CANDIDAT AU RETOUR

La connaissance des caractéristiques démographiques et socio-professionnelles revêt un intérêt indéniable dans la mesure où l'attitude d'un immigré face au retour est en partie conditionnée par la situation sociale et professionnelle qui était la sienne au moment du départ de son pays d'origine et par celle qu'il a acquise au moment du retour.

Aussi, avant d'examiner les facteurs de réussite ou d'échec des projets individuels issus de l'aide à la réinsertion, il nous paraît opportun de présenter dès maintenant, les caractéristiques socio-économiques des immigrés marocains ayant demandé l'aide à la réinsertion.

Nous chercherons à savoir s'il est possible d'établir un profil-type du candidat au retour. L'aide à la réinsertion a-t-elle touché une population homogène dans ses caractéristiques socio-économiques ?

Après avoir rappelé les conditions de migration des 207 travailleurs interviewés, nous montrerons que la situation au moment du retour au Maroc, permet de définir une population très ciblée au sein de l'ensemble des immigrés marocains en France.

Les conditions de réussite ou non de la réinsertion dans le pays d'origine sont fonction d'un certain nombre de facteurs tels que le niveau de scolarisation, la situation socio-professionnelle et familiale, l'origine géographique. S'agit-il d'une population d'origine rurale ou urbaine ? A-t-il fait venir sa famille en France ? Comment a évolué la situation socio-professionnelle du candidat au retour ?

Avant de présenter les résultats de notre enquête, nous allons rappeler brièvement les conditions de la migration.

Dans les pays d'accueil, elle a été encouragée par une vive croissance économique et une forte demande d'emplois peu qualifiés caractérisés par de bas salaires nominaux relatifs associés à des conditions de travail pénibles, d'insécurité élevée et des tâches d'exécution peu valorisantes. De ce fait ces professions étaient délaissées par les nationaux qui les considéraient comme déplaisantes et peu considérées. En France, ces emplois étaient concentrés principalement dans l'industrie (biens intermédiaires et biens d'équipement), le BTP et les services marchands.

Au Maroc, les conditions de départ ont été encouragées par un faible niveau de développement économique qui se traduisait par des salaires relativement très bas par rapport à ceux versés dans les emplois peu qualifiés des pays industrialisés. La pression exercée par la vive croissance démographique ne laissait guère d'espoir d'amélioration rapide des revenus dans leur pays. Les études effectuées dans ce domaine montrent que les migrants étaient en grande majorité d'origine rurale et issus des régions les plus défavorisées économiquement : Sud, Région Orientale, Nord-Ouest. Au moment du départ, environ 50 % d'entre eux étaient salariés agricoles dans des conditions particulièrement pénibles, très peu rémunérés et sans aucune garantie d'emploi. Ils avaient été nombreux à avoir tenté une première réinsertion dans l'agriculture, les commerces et services de leur capitale régionale, sans grand succès et une partie se retrouvait sans activité. On comprend donc que malgré ces inconvénients, l'attrait des migrations internationales ait été si forte pour les hommes de 25-35 ans.

1.1 Les conditions de départ de la migration

Nous avons utilisé les quatre indications suivantes :

- le niveau scolaire,
- le lieu d'origine,
- la situation socio-professionnelle,
- la date d'arrivée en France.

1.1.1. Le niveau scolaire

Le niveau scolaire pouvait être soit :

- nul
- purement coranique, c'est-à-dire religieux
- primaire (arabe ou français)
- secondaire et supérieur (la langue française est alors obligatoirement connue).

L'école coranique est différente de l'école classique officielle. La première se trouve le plus souvent en milieu rural, on n'y enseigne que les versets coraniques (coran) et comme elle permet d'y apprendre un peu l'arabe, on la considère comme l'équivalent du primaire, alors que les années d'études et l'âge sont indéterminés. La seconde, située aussi bien en ville qu'en milieu rural, permet d'acquérir l'arabe, la grammaire, la conjugaison et l'enseignement général pendant 5 années. L'âge va de 7 à 8 ans jusqu'à 12 à 14 ans. Elle permet l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires. L'information la plus significative au point de vue des différences dans la formation est celle relative à la connaissance des langues. Les personnes ne sachant que parler l'arabe ont pu fréquenter l'école coranique ou ne jamais aller à l'école.

Qu'il s'agisse de l'école coranique ou de l'école primaire, respectivement 48,4 % et 54,5 % déclarent ne pas avoir été scolarisés. Néanmoins, près de 60 % affirment pouvoir lire et écrire la langue arabe et 44,9 % la langue française. Ainsi, au minimum 40 % de l'effectif peut être considéré comme étant analphabète (langue arabe).

Si l'on se réfère au recensement général de la Population, effectué en 1971 au Maroc, le taux d'analphabétisme des citoyens d'âge compris entre 10 et 50 ans était de 75 %. A cette époque (qui correspond en gros à la période de migration de l'effectif de notre échantillon) le niveau d'instruction des migrants était relativement élevé par rapport à la moyenne nationale puisque d'après l'enquête de l'INSEA le taux d'analphabétisme des migrants était voisin de 60 % (1). L'origine géographique des candidats migrants est l'un des facteurs qui a le plus de corrélation avec le niveau d'instruction. D'après les résultats de l'enquête effectuée dans les principales villes marocaines en 1976 par l'I.N.S.E.A. : "Le Centre a la proportion la moins élevée de migrants analphabètes (36,1 %) suivi en cela par la zone Nord (38,7 %). Vient ensuite la zone Sud (47,3 %). La zone Orientale arrive en dernière position" (2). Nous savons que ces deux dernières zones occupent une pondération élevée dans des retours ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion. Effectivement 40 % des personnes de retour dans les Provinces d'Agadir et de Tiznit savent lire et écrire le français contre 50 % à Casablanca et 60 % à Rabat.

(1) Cf. B. HAMDOUCH, T. BADDOU, A. BERRADA L. LASSONDE "Migration Internationale au Maroc. Une enquête sur ses caractères et ses effets en milieu urbain". Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée. Université du Gruber à Montreal, 1981, p. 70.

(2) Ibid, p. 70.

Cependant, si l'aide au retour semble toucher une proportion relativement élevée d'immigrés scolarisés c'est qu'il-y-a peut-être eu un biais au niveau de l'enquête. Il pourrait s'expliquer par la tendance des enquêtés à valoriser leur situation par rapport à la scolarité.

1.1.2. Le lieu d'origine

Au moment du départ en France, 55 % des émigrants habitaient en milieu urbain et 43 % en milieu rural (Tableau N° 1 - Graphique N° 1). Ceci confirme les résultats de l'enquête INSEA qui montrait que 59,5 % des migrants urbains étaient nés en milieu rural et "n'ont fait que transiter par la ville pour prendre le chemin de l'émigration vers l'étranger" (1).

Cette migration inter-régionale avant le départ en France s'est surtout effectuée en faveur des capitales provinciales au détriment des douars. En effet, près de 70 % des candidats sont nés en milieu rural. Mais 44 % provenaient du milieu rural avant la migration.

En ce qui concerne le lieu de naissance provincial de la population étudiée, il est en forte corrélation avec celui du lieu de résidence avant le départ en France excepté pour Casablanca qui compte 12,5 % de migrants pour 3,9 % seulement de naissances et Rabat respectivement 4,4 % pour 1,9 %. Pour les autres Provinces à dominance rurale, contrairement aux Provinces urbaines de Casablanca et Rabat, le taux des naissances s'approche de celui du taux de résidence excepté pour Agadir qui compte 28 % des naissances et seulement 18,8 % des départs. Les migrations inter-régionales et internationales à partir de cette Province sont connues pour leur ancienneté et leur importance. Ce sont d'ailleurs les originaires du Souss qui détiennent la grande majorité des petits commerces au Maroc.

1.1.3 Le secteur d'activité au Maroc avant le départ

Le questionnaire initial ne comportait pas de question relative à l'activité au Maroc avant le départ. Cette information complémentaire a été demandée après le démarrage de l'enquête. De ce fait, l'échantillon concerné ne comprend que 184 personnes.

(1) Op. cit. p. 67.

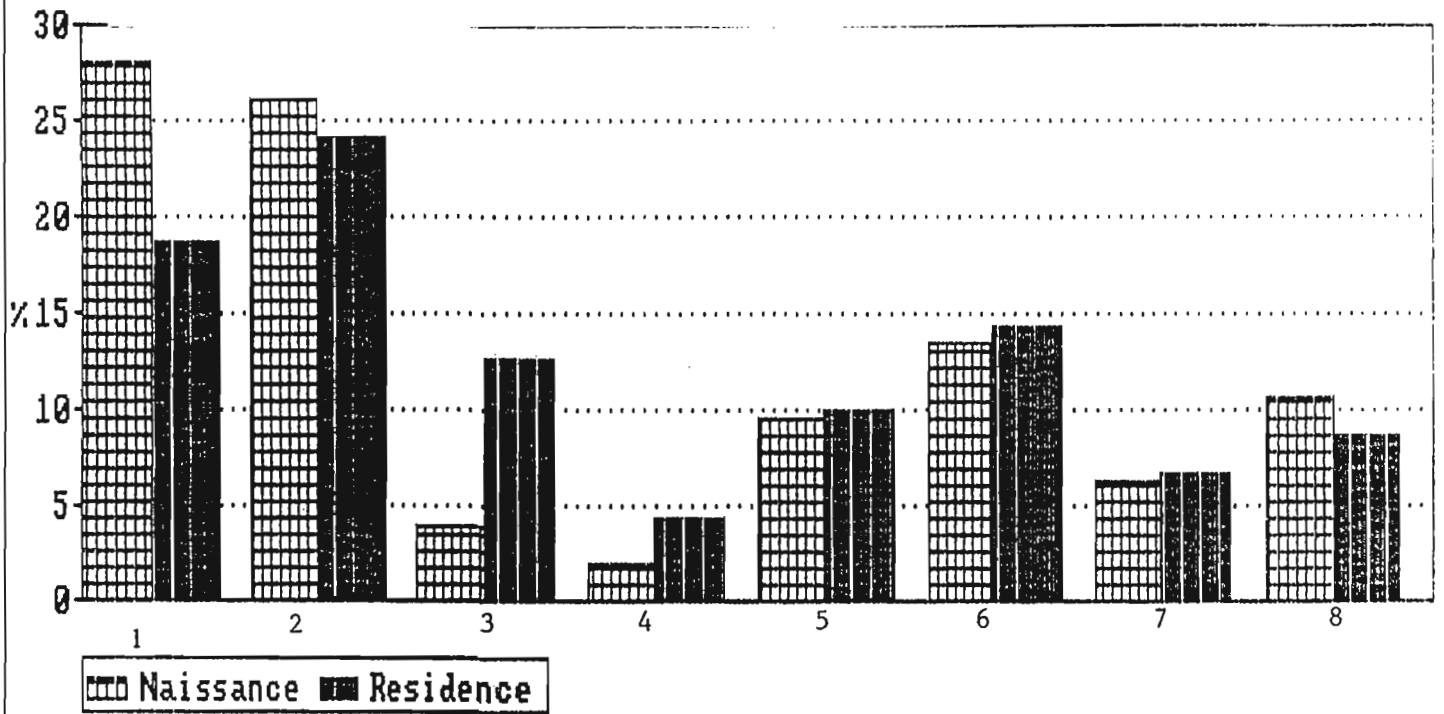
Tableau N° 1

Comparaison entre lieu de naissance,
lieu de résidence avant migration

<u>% Pop. étudiée</u>	<u>Naissance</u>	<u>Résidence</u>	<u>Retour</u>
<u>Province :</u>			
AGADIR	28,0	18,9	26,1
TIZNIT	26,0	24,1	22,7
CASABLANCA	3,9	12,5	14,5
RABAT	1,9	4,4	4,8
MARRAKECH	9,7	10,1	9,2
OUJDA	13,5	14,5	15,5
MEKNES	6,3	6,8	7,2
AUTRES	- 10,7	- 8,2	-
SR	0,0	0,5	0,0
<u>Il s'agit de :</u>			
Capitale Prov.	22,7	48,7	54,6
Ville	7,2	6,8	16,0
Douar	65,7	41,5	26,5
Com. rurale	4,4	2,5	3,0
SR	0,0	0,5	0,0

Graphique N° 1

Comparaison des lieux de naissance et de résidence avant le départ en France



- 1 = AGADIR
- 2 = TIZNIT
- 3 = CASABLANCA
- 4 = RABAT
- 5 = MARRAKECH
- 6 = OUJDA
- 7 = MEKNES
- 8 = AUTRES

Le Tableau N° 2 nous fournit le secteur d'activité au Maroc avant le départ, toutes régions confondues, pour ces 184 effectifs.

On constate que :

- le secteur primaire représentait 41 % quasi-intégralement dans l'agriculture - élevage,
- le secteur secondaire atteignait 27 % (dont 40 % dans l'industrie-artisanat et 60 % dans le BTP),
- le secteur tertiaire s'élevait à 24 % principalement dans le commerce (le tiers environ) et les services,
- enfin, seulement 8 % étaient inactifs.

Tableau N° 2

Secteur d'activité au Maroc, avant le départ

Secteur	Effectif	Pourcentage
1. PRIMAIRE		
Agriculture	74	
Mines	1	41 %
2. SECONDAIRE		
Ind./Art.	20	
BTP	29	27 %
3. TERTIAIRE		
Commerce	18	
Services	11	
Autres	11	
Transports	5	24 %
4. INACTIFS	15	8 %
TOTAL	184	100 %

La population migrante est donc dans sa majeure partie issue d'un lieu de naissance et d'un lieu de résidence avant le départ à forte dominance rurale.

On peut noter d'ailleurs que la répartition par secteur d'activité est assez voisine de celle fournie par l'enquête de l'INSEA précitée :

- Primaire : 36,6 %
- Secondaire : 25,8 %
- Tertiaire : 23,2 %

Le Tableau N° 3, nous donne la répartition au niveau régional de l'effectif ayant répondu à la question sur l'activité professionnelle avant la migration.

L'effectif provient surtout du milieu agricole pour les Provinces de Tiznit (61,7 %), Marrakech (63,1 %) et Agadir (38,8 %). Ces zones étaient à vocation principalement rurale avec une urbanisation peu développée. Par ailleurs, le climat particulièrement aride de ces régions se traduisait par des revenus très bas cause principale des migrations qui concernaient d'ailleurs le plus souvent des saisonniers.

1.1.4 Date d'arrivée en France (Cf. Graphique N° 2)

La date d'arrivée en France se situe :

- entre 1951 et 1960 pour 2,4 % de l'effectif
- entre 1961 et 1970 pour 63,7 % de l'effectif
- entre 1971 et 1980 pour 33,3 % de l'effectif

Cette structure est à comparer avec l'évolution générale des effectifs marocains en France. La faiblesse du nombre de retour des migrants arrivés en France avant 1960 s'explique par le fait que l'immigration marocaine est relativement récente. Par ailleurs, sur les 30.000 marocains résidant en France avant 1960 la majeure partie a déjà dû rentrer au Maroc ou s'installer définitivement en France. La décennie des années 1960 a concerné environ le tiers de l'immigration cumulée marocaine, contre plus de la moitié pour la décennie 1970 principalement concentrés dans la phase 1970-1974, date à laquelle l'immigration a été freinée, sans avoir été totalement bloquée ou avoir même diminué comme ce fût le cas pour l'Algérie.

La date d'arrivée en France détermine la durée du séjour facteur principal de prise de décision de retour.

C'est environ 64 % de l'échantillon qui a eu une période migratoire de 15 à 25 ans environ. Sachant que les frontières se sont relativement fermées après 1974, on peut avancer une période migratoire moyenne de 15 ans.

Tableau N° 3

**Répartition régionale de l'effectif en fonction
du secteur d'activité professionnelle
avant le départ en migration**

Niveau régional

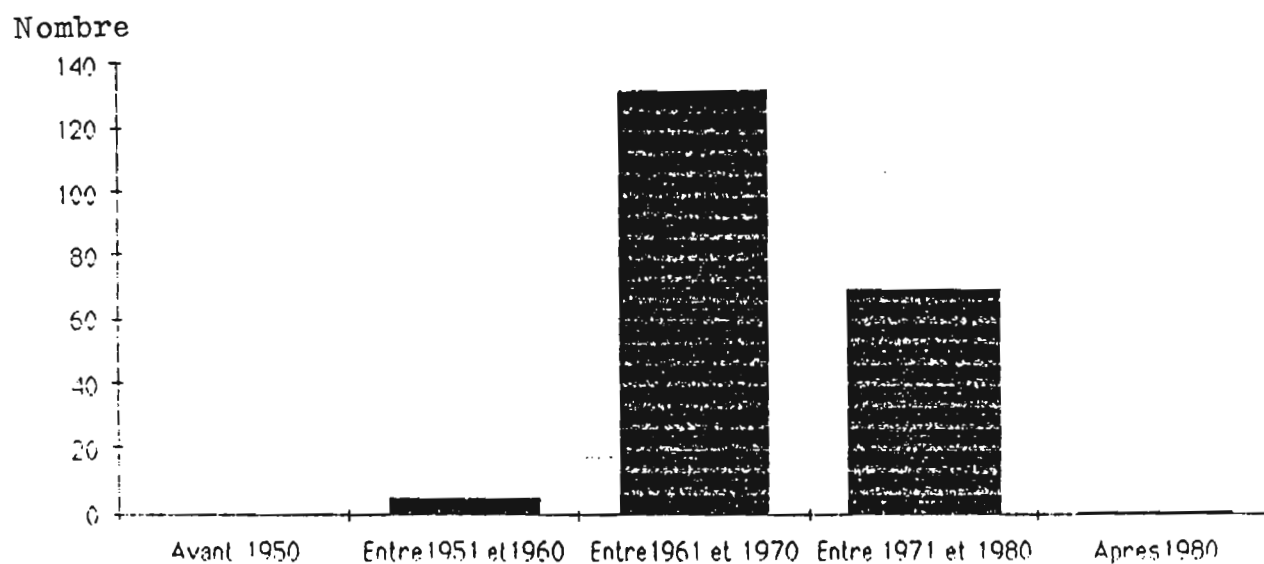
	TIZNIT	AGADIR	MARRAKECH	OUJDA	MEKNES
EFFECTIF	46	53	19	31	13
% de l'échantillon régional					
PRIMAIRE	61,7	38,8	63,1	28,12	15,3
SECONDAIRE	21,2	33,3	10,52	37,45	15,3
TERTIAIRE	10,61	22,2	21,02	24,97	46

Niveau régional

	RABAT	CASABLANCA	TOTAL GENERAL
EFFECTIF	SR	22	184
% de l'échantillon régional			
PRIMAIRE	SR	4,5	40,2
SECONDAIRE	SR	27,3	29,3
TERTIAIRE	SR	36,4	21,7

Graphique N° 2

Date d'arrivée en France



Cette période correspond d'ailleurs, à la durée moyenne de séjour à l'étranger des migrants de retour spontanés (15,3 ans), qui ressort de l'enquête effectuée par H. BIJAAD ⁽¹⁾. Cela signifierait que les migrants ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion étaient proches de leur période théorique de retour. Pour la majeure partie d'entre eux l'aide à la réinsertion semble n'avoir fait qu'accélérer leur décision de rentrer au pays, comme cela sera confirmé par les réponses à certaines questions relatives à la décision de retour.

1.2 La situation au moment du retour

Afin d'évaluer l'évolution de la situation socio-professionnelle du candidat, nous avons sélectionné la situation au moment du retour des indicateurs suivants :

- l'âge,
- l'acquis professionnel,
- la situation familiale,
- la localisation du projet de retour.

1.2.1 L'âge de l'enquêté

Il s'agit d'une population qui se caractérise par (Tableau N° 4, Graphique N° 3) :

- peu de jeunes : 16,4 % de 30 - 40 ans,
- peu de personnes âgées : 18,8 % de 51 - 60 ans,
- une majorité dont la durée de vie active devrait être encore théoriquement de 10 ans minimum :
- 64,3 % ont entre 41 et 50 ans.

(1) Durée de séjour dans le pays d'accueil :

	Effectif	%
5 ans	13	6
5 10 ans	41	19
10 15 ans	49	23
15 20 ans	38	18
20 ans	74	34
TOTAL	215	100,0

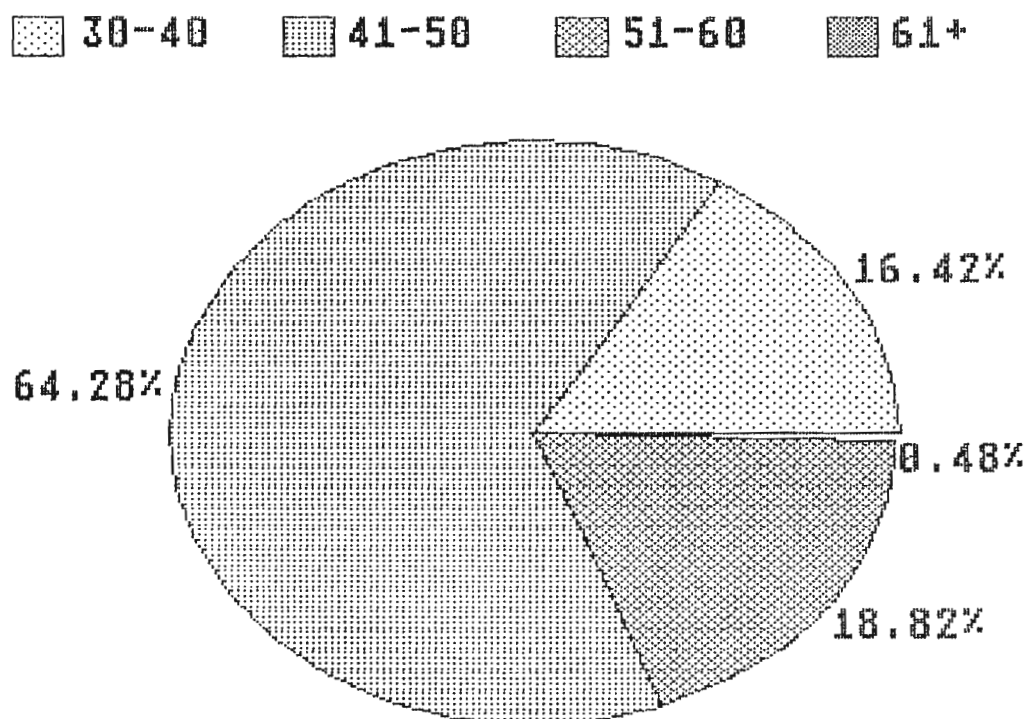
Tableau N° 4

Age de l'enquêté au moment du retour

AGE	EFFECTIF	%
30-40 ans	34	16,4
41-50 ans	133	64,3
51-60 ans	39	18,8
plus de 60 ans	1	0,5
TOTAL	207	100,0

Graphique N° 3

Age de l'enquêté au moment du retour



La structure par âge des migrants de notre enquête se présente différemment des résultats de celle effectuée par H. BIJAAD (1).

Les retours spontanés touchent à 43 % les plus de 60 ans. On peut considérer que cette classe d'âge a une ancienneté suffisante pour bénéficier des droits à la retraite. De ce fait, les individus de cette catégorie n'ont pas recours à l'aide à la réinsertion. Néanmoins, si on exclut ce groupe de l'échantillon de H. BIJAAD, on obtient une structure toujours différente de celle de notre enquête avec 56 % pour les 50-60 ans, 35 % pour les 40-50 ans et 9 % pour les 30-40 ans. Cela signifierait que les migrants de plus de 50 ans, relativement nombreux dans la population immigrée marocaine, sont plus rarement intéressés par les avantages de l'aide à la réinsertion (à moins qu'ils ne remplissent pas les conditions d'octroi de l'aide). Ils sont peut être arrivés à un âge où, fatigués par les rudes conditions de la vie d'immigrés de faible niveau d'instruction, il est difficile de concevoir la réalisation d'un nouveau projet dans leur pays d'origine. Cette hypothèse est corroborée par le fait que le tiers seulement des migrants touchés par l'enquête de H. BIJAAD ont créé un projet personnel au retour, 28 % ont été retraités, 16 % chômeurs, 12 % malades ou invalides et 12 % salariés (2).

On peut donc avancer la conclusion que l'aide à la réinsertion a favorisé la réalisation de projets économiques individuels au Maroc. Elle a contribué à accélérer la prise de décision de retour de la classe d'âge des 40-50 ans essentiellement.

Il d'agit d'une population dont la durée de vie active, pour 64,3 % devrait être de 10 ans encore. Cette structure par âge devrait avoir une influence sur la réalisation du projet. Il y a finalement peu de jeunes mais des gens expérimentés.

(1)

Age des migrants de retour	Effectifs	%
20 - 30	1	0,4
30 - 40	11	5,0
40 - 50	43	20,0
50 - 60	68	31,6
60	92	43,0
TOTAL	215	100,0

H. BIJAAD Op. cit. p. 14

(2) Ibid, p. 255.

1.2.2 L'acquis professionnel

Presque tous les enquêtés ont travaillé dans le secondaire. (Graphique N° 4). Aucun bénéficiaire ne provient du secteur agricole qui pourtant, en France regroupe un nombre important de travailleurs marocains. Cette absence s'explique d'une part, par le fait qu'ils sont régis par un statut spécifique et qu'il s'agit le plus souvent de travailleurs saisonniers dont la demande ponctuelle persiste même en période de contraction des besoins globaux de main-d'oeuvre étrangère. On n'observe pas, non plus de travailleurs employés dans les services et le commerce, lieu privilégié de reconversion en France, pour ceux qui ont refusé l'aide à la réinsertion (1).

Notre échantillon provient du secteur secondaire, à concurrence de 66 % dans le secteur automobile et de 7,5 % dans les BTP (d'après Infos-Réinsertion. nx 228. OMI).

La moitié de la période de vie active s'est donc effectuée majoritairement dans les grandes entreprises ayant subi de plein fouet la récession économique et les programmes de contraction de main-d'oeuvre.

Nous pouvons tout de même remarquer une rotation de l'emploi : mines/carrières + industrie/artisanat (15 %) et industrie/artisanat + BTP (15 %). Ces changements d'emplois induisent souvent une déqualification qui vient amplifier la constatation qui suit.

Cette main-d'oeuvre est peu ou non qualifiée. En effet, plus de la moitié de l'effectif se situe dans les CSP-OS et Manoeuvre (2). Seulement un tiers a reçu une formation professionnelle au sein de l'entreprise qui n'excédait pas 6 mois et uniquement 6 % ont reçu une formation professionnelle au moment du retour qui n'était pas en relation, pour la majorité, avec l'orientation du projet OMI.

Donc notre échantillon représente une population peu qualifiée, dont le séjour en France ne semble pas avoir induit de promotion professionnelle notable (les seules promotions

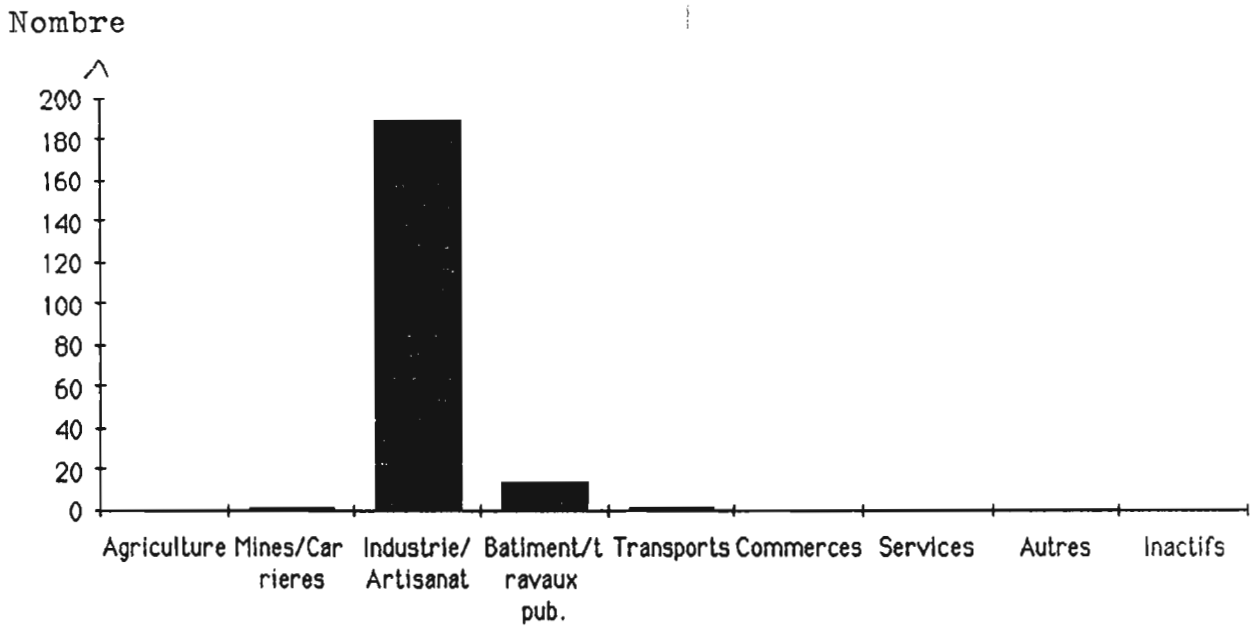
(1) D'après le recensement général de la population, en 1982, 14 % des actifs marocains travaillaient dans le secteur primaire, 60 % dans le secteur secondaire et 26 % dans le secteur tertiaire.

(2) D'après les "Résultats de l'enquête sur la main-d'oeuvre étrangère effectuée en Avril 1982 par le Ministère du Travail" les salariés marocains avaient la structure suivante : manoeuvre et ouvriers spécialisés 57,4 %, ouvriers qualifiés 36,5 %, employés, agents de maîtrise, techniciens et cadres 5,9 %.

concernent le passage du statut d'OS à OQ) et de formation en accord avec le projet de retour.

Graphique N° 4

Dernier secteur d'activité en France



1.2.3 La situation familiale

96,14 % des enquêtés sont mariés. Mais seulement 30 % des candidats ont fait venir leur famille en France. Donc nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une population qui, pour 70 % environ n'a pas été concernée par la question du regroupement familial en France et de toutes les conséquences sociologiques qu'il induit. Nous verrons par la suite que ce résultat est fondamental. Le fait que la famille soit restée au pays, a joué de manière prépondérante dans la décision de retour de l'immigré marocain.

Pour les 30 % touchés par l'immigration familiale, deux résultats paraissent importants : sur 58 épouses, 56 sont rentrées au Maroc. Les enfants ont accompagné leur père lors du retour, dans une relative moindre proportion. Il semble que les réticences au retour touchent les enfants à concurrence de 3 % des candidats seulement. En effet, ils étaient 55 à avoir des enfants en France. Pour 6 d'entre eux, 13 enfants sont restés en France.

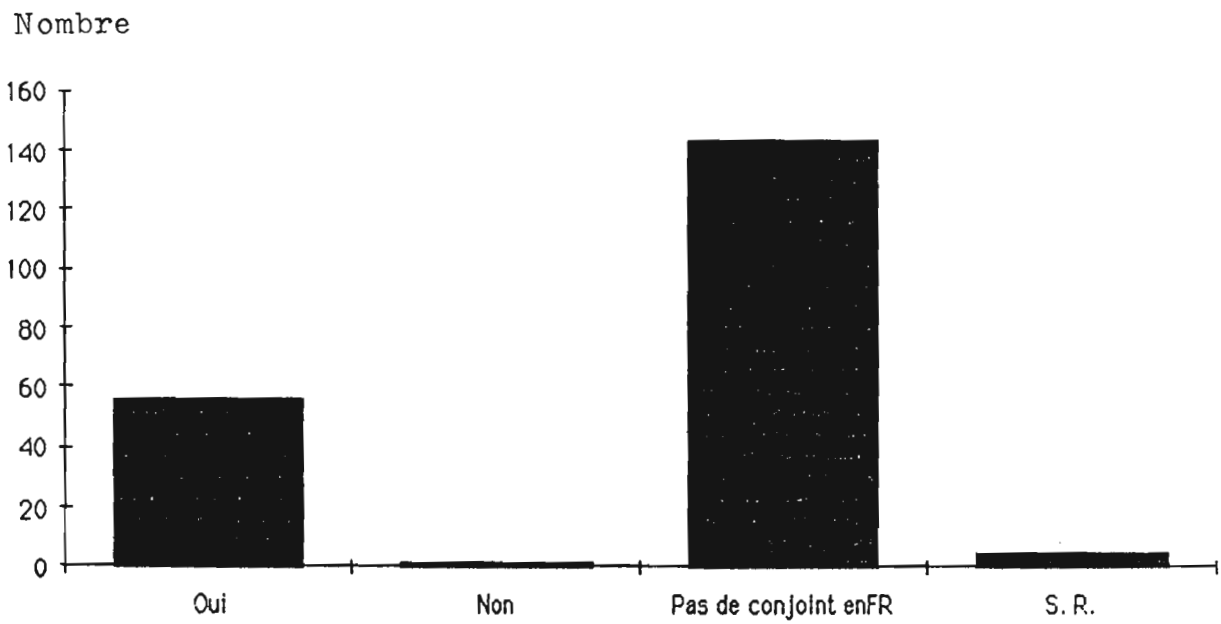
Sur les 49 candidats dont les enfants sont rentrés au Maroc, 3 n'ont pas répondu. Sur les 46 ayant répondu : 40 avaient 79 enfants de moins de 12 ans dont 38 avec des enfants mineurs et scolarisés en France de 6 à 12 ans pour 28 migrants (soit 60 % des candidats ayant répondu). C'est donc environ 15 % des migrants de retour qui avaient des enfants scolarisés en France. Parmi les enfants de plus de 18 ans, 4 garçons sont restés 1 est rentré, 3 filles sont restées et 3 sont rentrées.

Enfin, l'immigration familiale n'a touché qu'un tiers des candidats à l'aide à la réinsertion. La femme et les enfants sont rentrés à plus de 90 % avec le chef de famille au Maroc.
(Graphique N° 5)

Au total, les migrants de notre échantillon et les membres de leur famille résidant en France avant le retour représentaient un effectif total de 361 personnes. Le ratio de la population totale/actif masculin était égale à 1,7. Ce ratio est beaucoup plus faible que celui calculé pour l'ensemble de la population marocaine résidant en France à cette époque, qui était voisin de 3,5. Cela signifie que les immigrés marocains ayant leur famille en France ont relativement peu sollicité l'aide à la réinsertion. La famille installée en France constitue un facteur indéniable de frein au retour.

Graphique N° 5

Retour du conjoint au Maroc



En ce qui concerne la population immigrée marocaine, le regroupement familial amorcé dans les années soixante s'est amplifié après 1970 en raison des mesures administratives françaises destinées à favoriser l'arrivée des familles. Au cours des dernières années l'immigration familiale marocaine s'est maintenue à un niveau élevé comme nous le verrons dans la deuxième partie. Elle représente actuellement 34 % du total de l'immigration familiale en France.

On peut en conclure que le caractère temporaire de l'immigration marocaine, qui ressortait nettement de l'enquête effectuée par l'INSEA, a commencé à fortement s'infléchir puisqu'en 1976, la "durée moyenne du séjour à l'étranger pour les migrants réinstallés est de 9,2 années" (1).

Cette évolution est à rapprocher avec l'accompagnement à l'étranger par les membres de la famille. En ce qui concerne les migrants réinstallés au Maroc recensés par l'enquête INSEA "11,1 % étaient accompagnés par leurs femmes et leurs enfants" (2) soit environ trois fois moins que dans notre échantillon. Cela signifie que les marocains ne vont pas forcément renoncer à retourner dans leur pays natal, mais cette réinsertion sera de plus en plus retardée et posera de plus en plus de problèmes à cause de la famille.

1.2.4 Lieu de retour

Le Tableau N° 5 montre qu'il-y-a une forte corrélation entre le lieu de retour et le lieu de résidence avant la migration. C'est ainsi que près de 43 % de la population étudiée provient de la région Sud (Tiznit et Agadir) contre 49 % au retour. Pour chacune des Provinces étudiées on trouve un pourcentage de retour voisin de celui de la résidence de départ. On peut en conclure que tous les marocains sont fortement attachés à leur région d'origine et que le contact avec la civilisation industrielle n'a pas changé leur comportement. A leurs yeux, elle n'a pas contribué à accroître le pouvoir d'attraction de la capitale économique et de la capitale administrative, Casablanca et Rabat, qui ont accueilli seulement 12 % de migrants dont la zone de départ était extérieure à ces deux Préfectures.

(1) Op. cit. p. 28.

(2) Ibid, p. 39.

Tableau N° 5

Comparaison du lieu de résidence
et de retour (province-ville) en %

% Pop. étudiée	Résidence	Retour
Province		
AGADIR	18,8	26,0
TIZNIT	24,1	23,0
CASABLANCA	12,5	15,0
RABAT	4,3	5,0
MARRAKECH	10,1	9,0
OUJDA	14,4	15,0
MEKNES	6,8	7,0
AUTRES	8,2	-
SR	0,5	0,0
Il s'agit de :		
Capitale prov.	48,7	54,5
Ville	6,8	15,9
Douar	41,5	26,5
Com. rurale	2,4	2,9
SR	0,5	0,0

Si l'on considère que c'est la recherche d'un emploi et d'un revenu plus élevé qui ont été les principales causes des migrations d'après l'enquête de l'INSEA (1), c'est au niveau de l'amélioration de la situation économique de chacune des régions qu'il faut attendre un pouvoir d'attraction sur les retours de leurs migrants d'origine.

Si la région Sud occupe une place aussi importante tant au départ des migrations qu'au retour, cela est certainement lié au fait que cette région était l'une des régions parmi les plus déshéritées du Maroc dans les années 1960 et antérieurement. Actuellement cette région est l'une des plus dynamiques économiquement et démographiquement avec la mise en valeur de ses ressources naturelles que sont le tourisme (50 % des entrées touristiques du pays), la pêche maritime et sa transformation locale, l'agriculture maraîchère et fruitière, en particulier pour l'exportation, compte tenu de l'avantage procuré par le climat vis-à-vis de la concurrence

(1) Op. cit. p. 77.

européenne. C'est ainsi que la volonté politique est de faire de cette région le second pôle économique du Maroc.

Les investissements des travailleurs marocains à l'étranger et de ceux qui se sont réinstallés ne sont d'ailleurs pas étrangers à la naissance et au dynamisme actuel de certaines petites villes de cette région. C'est particulièrement le cas d'une ville comme Tiznit, par exemple.

Même si la région de retour correspond au lieu de résidence avant le départ à l'étranger, on observe sur le Graphique N° 6 une attraction très nette pour les villes. Mais, ce sont surtout les petites villes, en dehors de la capitale provinciale, qui ont le plus bénéficié du retour des migrants puisque de 6,8 % au départ elles en ont accueilli 16 % au retour contre respectivement 48,7 % et 54,6 % pour la capitale provinciale. A l'inverse, la zone rurale a vu son pouvoir d'attraction fortement diminuer (de 41,5 à 26,5 %).

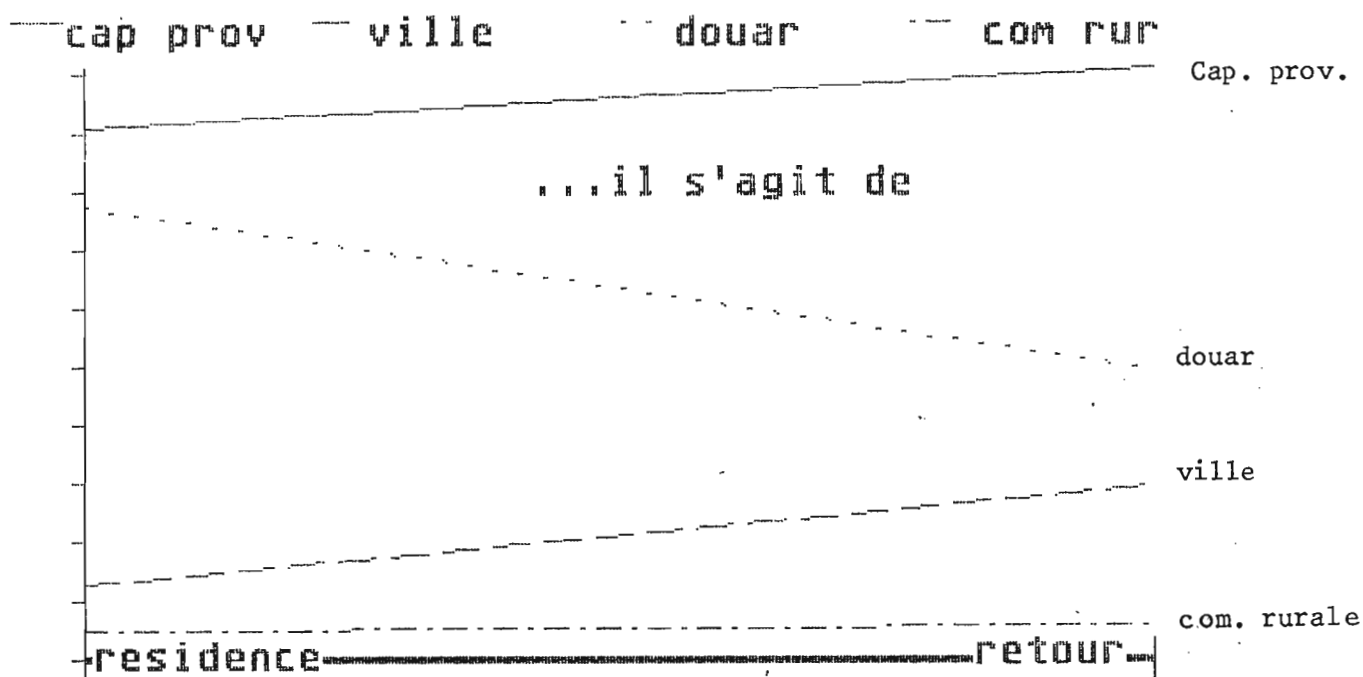
Le séjour en France, a en effet, fait découvrir aux travailleurs émigrés d'origine rurale un style de vie et des modes de comportement qu'ils ne peuvent pas retrouver dans leur milieu d'origine. Par ailleurs, ces zones souffrent généralement d'un manque d'infrastructure de base (écoles, hôpitaux, routes, électricité, etc.). Ces facteurs conduisent alors le migrant à s'installer dans une zone urbaine reflétant certaines valeurs de la société occidentale et permettant de faire apparaître vis-à-vis de son milieu d'origine une certaine forme de réussite dans son séjour migratoire.

On constate donc que les candidats au retour marocains ont le même comportement que leurs homologues algériens dans la mesure où ils reviennent s'installer dans leur région d'origine. Par contre, contrairement à ces derniers qui se réimplantent essentiellement dans leur village d'origine (87 % dans l'échantillon de R. BENATTIG ⁽¹⁾) les marocains sont beaucoup moins liés par leurs attaches familiales et les investissements consentis dans la construction d'une habitation. Cette mobilité et liberté de manoeuvre devrait constituer un facteur de réussite de leur projet de réinsertion puisqu'elle leur permet de réaliser un choix d'implantation en fonction de critères de marché et de rentabilité.

(1) R. BENATTIG : "Les retours de migrants algériens bénéficiaires de l'aide à la réinsertion". Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale - Fonds d'Action Sociale, Juin 1989, p. 39.

Graphique N° 6

Comparaison lieu de résidence, lieu de retour (urbain - rural)



En conclusion, l'échantillon observé paraît finalement assez homogène compte tenu des caractéristiques socio-économiques retenues. Il touche les couches les plus défavorisées tant au niveau du degré d'instruction que de la promotion professionnelle et de la qualification acquise en France. La décision de retour est fortement motivée par le fait que les familles étaient restées au Maroc. Ainsi, les facteurs de réticence au retour dûs à une intégration de la famille en France n'ont évidemment pas joué de manière prépondérante. En définitive, le profil des travailleurs marocains est assez similaire à celui des algériens ayant bénéficié de l'aide à la réinsertion. Dans les deux cas, on trouve des hommes mariés ayant vécu seuls en France (30 % et 22 % respectivement). Les enfants rentrés avec leurs parents avaient pour la plupart moins de 10 ans. Ils sont âgés de plus de 40 ans dans leur grande majorité au moment du retour. Les marocains semblent un peu plus qualifiés avec 52 % d'OS ou de manoeuvres contre 70 % pour les algériens. Ils

étaient surtout employés dans les secteurs sensibles de la construction automobile et du BTP et dans une moindre mesure de la métallurgie et le textile. La durée de séjour en France apparaît un peu plus ancienne pour les algériens que pour les marocains (1).

Comme le montre le Tableau N° 6, la précarité de l'emploi en France est le premier motif de demande d'aide au retour. Les mauvaises conditions de vie en France paraissent être une motivation secondaire et l'attraction des conditions économiques au Maroc négligeables. L'immigré semble avoir anticipé son retour en raison d'une déception issue surtout des gains escomptés par son travail en France. Il-y-a donc prédominance des motifs économiques de rejet de la situation professionnelle en France. Ceci s'explique par le fait que la décision initiale d'émigrer était principalement motivée par le désir d'acquérir une épargne importante en France, expliquant des sacrifices individuels tels que l'éloignement familial.

(1) Cf. BENATTIG, ibid p. 9-10.

CHAPITRE II - LA GENESE DU PROJET OMI

Un des objectifs de l'enquête visait à déterminer le contexte socio-économique général dans lequel s'est effectuée l'aide à la réinsertion. Ainsi, nous ne présenterons que très partiellement les informations concernant l'aspect productif et financier des projets qui nécessiterait en lui-même un autre type d'enquête. Les seules informations recueillies à ce sujet ont obtenu un taux de réponse très faible.

Tableau N° 6

Motifs du retour selon la date d'arrivée en France

Motifs	Date d'arrivée en France			
	1951-1960	1961-1970	1971-1980	1980 +
01	0	27	12	0
02	2	44	27	0
03	0	11	7	1
04	0	4	0	0
05	1	15	9	0
06	0	2	1	0
07	0	10	1	0
08	1	5	1	0
09	1	3	5	0
10	0	11	6	0

Légendes :

- 01 : Mauvaises conditions de vie en France
- 02 : Précarité de votre emploi
- 03 : Mauvaise acclimatation vous-même
- 04 : Mauvaise acclimatation famille/enfants
- 05 : Famille restée au Maroc
- 06 : Maroc offrait un meilleur cadre (épanouissement personnel)
- 07 : Maroc meilleur cadre (projet éco.)
- 08 : Mauvaises conditions + famille Maroc
- 09 : Précarité emploi + famille Maroc
- 10 : Autres

Nous nous situons, à ce stade de l'analyse au niveau de la genèse du projet. Ainsi, après avoir présenté les résultats bruts relatifs à l'orientation sectorielle et géographique des premiers projets OMI, nous tenterons de répondre aux interrogations suivantes :

* L'orientation géographique est-elle plus déterminée par des motifs d'ordre individuel ou par des facteurs économiques extérieurs et environnementaux ?

* L'orientation sectorielle est-elle en relation avec l'expérience professionnelle acquise en France ? Quelle est la taille du projet ? Comment le candidat concevait-il son projet lors du dépôt de dossier ?

Ces orientations d'analyse sont destinées à répondre à l'hypothèse implicite suivante : le TME, par sa condition de travailleur immigré à l'étranger appartient à deux pôles économiques et sociaux différents (pays d'origine et pays d'accueil). Il s'agit de déterminer si l'un est prépondérant et comment les deux interfèrent sur l'orientation du projet.

2.1 Description des projets

Nous devons préciser, avant d'étudier les résultats de l'enquête, que celle-ci a porté sur un total de 280 fiches OMI parmi les 332 sélectionnées. Comme le montre le Tableau N° 7 les personnes non trouvées se sont élevées à 73 soit 26 % du total. Pour ce type d'enquête, un tel taux montre que la déperdition n'a pas été très forte. Il y a une présomption pour que ces candidats au retour n'aient pas réalisé le Projet OMI ou que celui-ci ait échoué. Les résultats relatifs au devenir des projets doivent donc être interprétés en tenant compte de l'incertitude qui pèse sur le devenir de 26 % des projets initiaux.

On remarquera, toutefois, que 3 sont repartis à l'étranger 3 autres sont morts ou en prison, 4 n'ont pas voulu répondre, pour les 63 autres il n'a pas été possible de les trouver. La mise en oeuvre de nouveaux plans d'aménagement urbains dans certains quartiers ou villes, ainsi que le changement de noms de certaines rues (Casablanca) ne rend pas facile le repérage des enquêtés.

Les écarts sont importants au niveau des provinces puisqu'ils vont de 8 % à Oujda à 40 % à Marrakech (cf. Tableau N° 7). Il est difficile d'en expliquer réellement les causes (taille de la ville : Casablanca 2,5 millions d'habitants ; Rabat : 0,52 ; Marrakech : 0,44 ;

Meknès : 0,32 ; Oujda : 0,26 ; Agadir : 0,2 ; Tiznit : 0,02.
Restructuration de certains quartiers. Modification des noms de
rues. Motivation de l'enquêteur pour retrouver les candidats au
retour...).

Tableau N° 7

Répartition des migrants non trouvés
par province et par motif

MOTIF PROVINCE	Adresse erronée/ incomplète	Reparti à l'étranger	N'a pas voulu répondre	Change- ment d'adresse	Inconnu à l'adresse	Absent	Autres (mort, prison)	Total	Ratio (1)
AGADIR	7	-	1	3	1	3	1	16	23
TIZNIT	3	-	-	6	-	4	-	13	22
CASA	7	-	3	2	2	-	-	14	32
RABAT	2	1	-	1	-	-	1	5	33
MARRAKECH	2	-	-	9	-	2	-	13	41
OUJDA	-	2	-	-	1	-	-	3	8
MEKNES	2	-	-	5	1	-	1	9	38
TOTAL	23	3	4	26	5	9	3	73	26

Non trouvés

$$(1) \text{ Ratio} = \frac{\text{Non trouvés}}{\text{enquêtés} + \text{non trouvés}} \%$$

Si nous examinons le Tableau N° 8, qui présente selon un tri à 3 dimensions, l'orientation sectorielle du premier projet en fonction des paramètres de localisation province et clivage rural/urbain, nous aboutissons aux constatations suivantes : 198 intentions de réalisations des projets OMI ont été déclarées par les effectifs enquêtés, il y en a donc très peu qui avouent avoir choisi le projet OMI avec l'intention préalable de ne pas le réaliser : "parce qu'il fallait donner un nom de métier".

Tableau N° 8

**Orientation sectorielle du premier projet OMI
en fonction du lieu de résidence**

	Commerce	Agricult.	Ind/Art.	Transp.	Services	BTP	Autres	Total	%
1	14	4	2	7	6	1	0	34	17,17
11	9	1	8	1	4	2	1	26	8,08
26	8	0	2	1	3	3	0	17	8,59
8	6	8	1	1	0	0	0	16	8,08
6	6	0	5	1	1	0	0	13	6,57
16	5	0	4	1	0	0	0	10	5,05
31	6	2	0	1	0	1	0	10	5,05
3	3	5	1	0	0	0	0	9	4,55
27	4	1	1	1	0	2	0	9	4,55
7	0	0	0	5	1	0	2	8	4,04
23	2	4	1	0	0	0	0	7	3,54
9	2	1	0	1	1	1	0	6	3,03
22	4	0	0	2	0	0	0	6	3,00
2	2	0	2	0	0	0	0	4	2,02
21	1	0	2	1	0	0	0	4	2,00
33	0	4	0	0	0	0	0	4	2,00
28	1	1	0	0	0	1	0	3	1,52
29	0	2	0	0	0	0	0	2	1,01
38	0	2	0	0	0	0	0	2	1,01
39	0	0	2	0	0	0	0	2	1,01
4	1	0	0	0	0	0	0	1	0,51
12	0	0	0	0	0	0	1	1	0,51
17	1	0	0	0	0	0	0	1	0,51
34	1	0	0	0	0	0	0	1	0,51
36	0	1	0	0	0	0	0	1	0,51
37	0	0	0	0	1	0	0	1	0,51
	76	36	31	23	17	11	4	198	
%	38,38	18,18	15,66	11,62	8,59	5,56	2,02		100

Légende (lignes)

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Agadir + capitale provinciale | 22. Marrakech + autre ville |
| 2. Agadir + autre ville | 23. Marrakech + douar |
| 3. Agadir + douar | 26. Oujda + capitale provinciale |
| 4. Agadir + commune rurale | 27. Oujda + autre ville |
| 6. Tiznit + capitale provinciale | 28. Oujda + douar |
| 7. Tiznit + autre ville | 29. Oujda + commune rurale |
| 8. Tiznit + douar | 31. Meknès + capitale provinciale |
| 9. Tiznit + commune rurale | 33. Meknès + douar |
| 11. Casablanca + capitale provinciale | 34. Meknès + commune rurale |
| 12. Casablanca + autre ville | 36. Autre + capitale provinciale |
| 16. Rabat + capitale provinciale | 37. Autre + autre ville |
| 17. Rabat + autre ville | 38. Autre + douar |
| 21. Marrakech + capitale provinciale | 39. Autre + commune rurale |

2.1.1 Au niveau géographique (Graphiques N°s 7 et 8)

* Une forte prédominance des projets situés dans les Provinces d'Agadir et de Tiznit, qui corrobore les résultats du premier chapitre (la moitié des retours concerne le Sud).

* Une attirance plus que majoritaire pour la ville (73 % du total) et principalement pour les capitales provinciales (58 % du total), qui s'explique par le poids écrasant des projets orientés vers les activités tertiaires. La Province de Marrakech est la seule qui se distingue par le peu d'attraction de sa capitale provinciale (21 % des projets) et le poids relativement important des petites villes (31,5 %) et des douars (36,8 %). L'attachement familial et la disponibilité d'un terrain et d'un logement ont constitué 80 % des raisons invoquées.

2.1.2 Au niveau sectoriel (Graphique N° 9)

La structure par activité professionnelle ressort de la manière suivante :

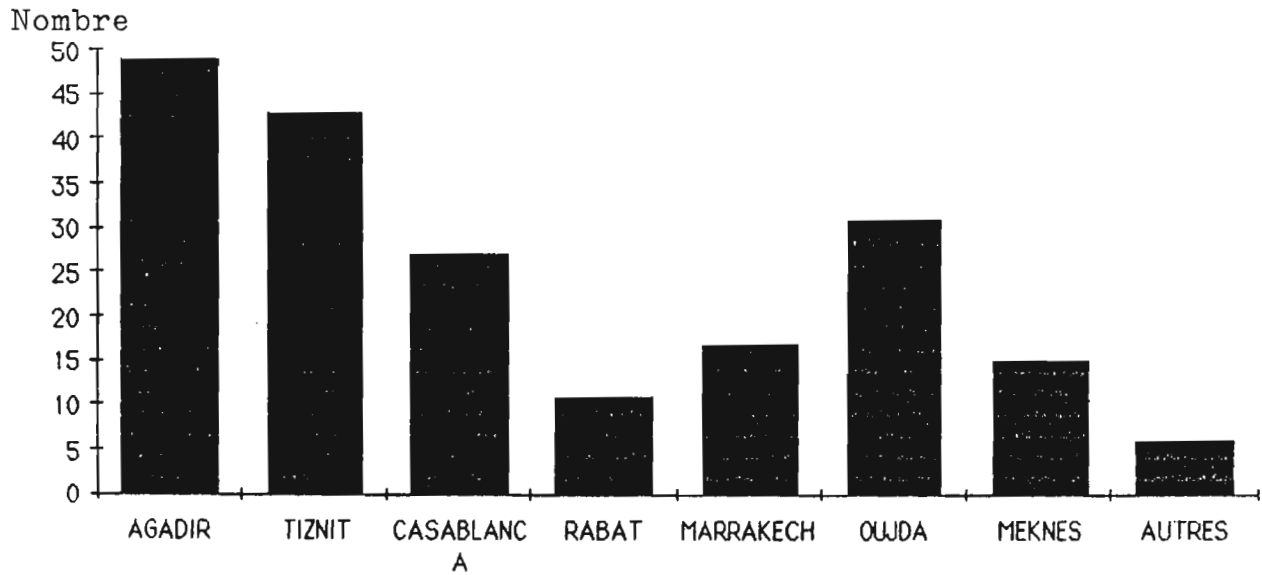
				<u>% réel projets OMI (rappel)</u>
<u>Primaire</u> :	18,2 %	Agriculture	18,2 %	26,3
<u>Secondaire</u> :	21,3 %	Ind. / Art.	15,7 %	4,7
		BTP	5,6 %	2,2
<u>Tertiaire</u> :	60,5 %	Commerce	38,3 %	59,9
		Transport	11,6 %	3,9
		Services	8,6 %	3,0
		Autre	2,0 %	

Bien que les projets du secondaire et du tertiaire concernent surtout les capitales provinciales, les douars demeurent un pôle d'accueil non négligeable des activités de commerce.

Ainsi, dans notre échantillon les projets OMI sont orientés pour plus de 60 % vers le tertiaire avec une prédominance des activités de commerce. Le secteur secondaire occupe une place non négligeable et dépasse même le secteur agricole. Mais, nous savons que notre échantillon a été volontairement biaisé par rapport à la structure socio-professionnelle réelle des projets OMI.

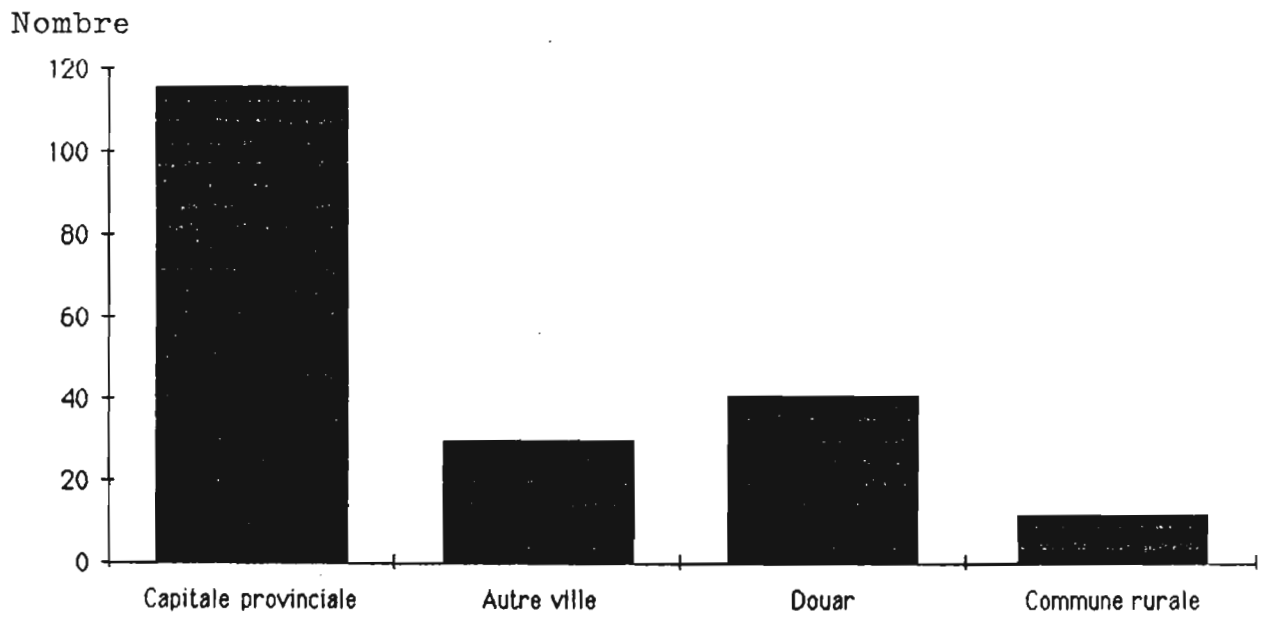
Graphique N° 7

La Province pour la réalisation
du premier projet OMI



Graphique N° 8

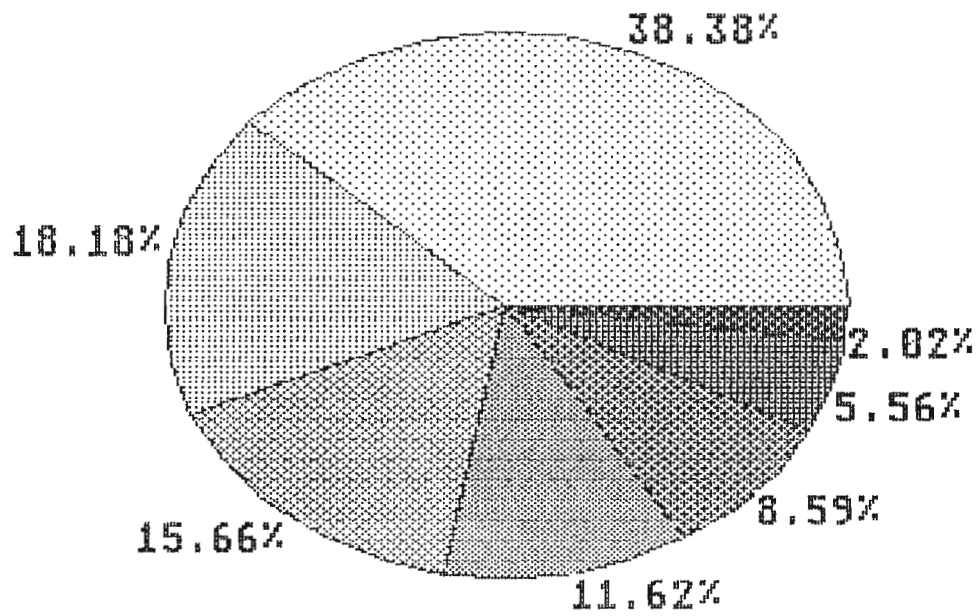
L'endroit pour la réalisation
du 1er projet OMI



Graphique N° 9

Orientation sectorielle du premier projet OMI

commerce agric ind/art transp
service btp autre



2.1.3 Au niveau des créations d'emplois

Tableau N° 9

Emplois créés par les projets

Effectif	Tech- nicien	Aides familiaux	Employé	OQ	OS	Manoeuvre	Total
1	1	27	12	7	0	13	60
2	-	10	18	8	4	24	64
3	-	6	12	0	0	18	36
3 et +	-	12	27	0	0	43	82
Total	1	55	69	15	4	98	242

Si, en effectifs la création d'emplois est loin d'être négligeable puisque 111 des candidats ont employé de la main-d'oeuvre, elle concerne surtout des manoeuvres et des employés. La proportion d'aides familiaux, bien qu'importante, n'arrive qu'en troisième position. On peut donc admettre l'existence d'une création d'emplois de 1,16 par candidat au retour. L'absence de cadres supérieurs et techniciens (1 seul) montre le faible niveau de technicité des projets réalisés.

2.1.4 Au niveau de l'investissement et du financement

Bien que les questions concernant les investissements aient été assez développées dans notre questionnaire, les informations recueillies à ce niveau ont été très limitées, ceci quelle que soit la région et donc les qualités de l'enquêteur. Pour obtenir ce type de données (et celles du chiffre d'affaire) il est indispensable de passer un temps très long auprès de chaque enquêté afin d'acquiescer sa confiance et pour poser une longue série de questions. Le temps et les moyens financiers disponibles ne nous permettaient pas de mener à bien une telle étude.

Nous nous contenterons donc de présenter le Tableau N° 10, qui regroupe les postes d'investissement en % des répondants par catégorie sectorielle de projet.

Bien que les taux de réponses aux questions relatives à l'investissement soient très faibles et ne permettent de ce fait aucune extrapolation, nous pouvons tout de même dégager les constatations suivantes :

Les taux de réponses les plus significatifs concernent les projets dans le commerce et l'agriculture où les migrants de retour orientent leurs investissements surtout vers les actifs circulants. Pour l'agriculture, le taux d'investissement dans les machines-outils est assez faible, mais, s'il existe, il dépasse les 50.000 dirhams. Un agriculteur a acheté une moissonneuse-batteuse, deux autres ont acquis un tracteur. L'achat d'ovins est assez important à Agadir et Tiznit.

Tableau N° 10

Postes d'investissement en % des répondants
par catégorie sectorielle de projet

	AGRICUL.	IND/ART	TRANSP.	COMMERCE	SERVICE	LOGEMENT
Poids pop tot %	17	15	13	39	8	
Réponses	47	23	36	78	28	71
% pop. tot.	23	11	17	38	14	34
% réponses						
Terrain(-50000)	19	0	0	0	0	0
+ 50000 dh	8	0	0	0	3	6
bat (-50000)	4	0	0	5	11	38
+ 50000 dh	0	9	0	5	39	50
out/mach(-50000)	4	26	0	3	25	0
+ 50000 dh	11	43	0	2	3	0
Mat/trans(-50)	0	0	58	0	0	0
+ 50000 dh	0	0	42	0	0	0
Actif cir (-50)	28	13	0	36	0	0
+ 50000 dh	26	4	0	46	0	0

Nous ne possédons que très peu d'informations sur le financement de ces investissements. Nous savons, toutefois, que les bénéficiaires de l'aide à la réinsertion, qui provenaient pour la grande majorité du secteur automobile, ont le plus souvent touché entre 100.000 et 150.000 dirhams courants d'après les informations recueillies dans le fichier OMI de Casablanca. Il semblerait, compte tenu du montant des investissements qu'il s'agisse principalement de fonds propres. Malgré les plaintes relatives à la difficulté d'obtenir des crédits, un enquêté signale l'obtention de 100.000 DH de crédit bancaire.

Ce constat est le seul qui puisse nous informer sur le financement des projets. Nous savons, d'autre part, grâce à des études antérieures (Cf. DESSALIEN, "Epargne et projets au pays", 1987, SEDES, PARIS) que les travailleurs marocains à l'étranger (T.M.E.) ont surtout recours à l'autofinancement, l'accès aux crédits à la création d'entreprises des TME étant actuellement limité tant pour des raisons institutionnelles qu'individuelles (réticence à l'emprunt).

On peut encore se référer à l'enquête effectuée par H. BIJAAD. La répartition des réalisations est la suivante (valeur moyenne en millions de dirhams) :

- Logement : 79.561 (205 personnes)
- Agriculture : 40.000 (34 personnes)
- Artisanat : 62.500 (6 personnes)
- Autres : 66.296 (54 personnes)

D'après l'étude d'Hassan BIJAAD pour la moyenne des 215 migrants rentrés sans l'aide à la réinsertion l'investissement moyen a été égal à 102.000 DH. Cette somme est donc voisine du montant des aides au retour de notre effectif. Sachant que la durée de séjour en France des personnes touchées par les deux échantillons est approximativement la même et que l'autofinancement a été supérieur à 50 %, on peut faire l'hypothèse que l'épargne moyenne des bénéficiaires de l'aide à la réinsertion se situe entre 150 et 200.000 dirhams. Nombreux sont ceux d'ailleurs qui signalent avoir commencé à préparer leur projet avant le retour. Ils avaient déjà investi principalement dans le logement et un local professionnel. L'aide leur a permis d'acquérir le matériel ou le fonds de roulement pour démarrer leur projet ou lui garantir une meilleure chance de réussite.

Ces données sont, toutefois, secondaires par rapport aux objectifs de l'enquête qui sont de présenter la perception qu'a l'individu, de son projet de retour et de voir quels ont été les facteurs de réussite ou d'échec. C'est pourquoi il nous paraît maintenant important d'apporter quelques éléments de réponses aux hypothèses et interrogations précédemment citées.

2.2. Facteurs de localisation et de choix sectoriel du premier projet

Le travailleur immigré marocain de retour au pays a la particularité d'avoir appartenu à deux pôles économiques différents (pays d'origine et pays d'immigration). En quoi cette situation particulière influe-t-elle sur la décision de créer un projet lors du retour ?

2.2.1 Relations secteurs d'activité en France, secteur d'activité au Maroc

Le secteur d'activité en France n'est en relation directe avec le projet OMI que pour l'industrie (textiles ou agro-alimentaire) et l'artisanat ; résultat peu significatif sachant que plus de 66 % de l'échantillon provient du secteur automobile. Cette absence de corrélation entre activité en France et activité au Maroc se retrouve dans l'évolution du statut socio-professionnel des TME de retour au Maroc : majoritairement OS et OQ en France, donc salariés peu qualifiés, les enquêtés sont à plus de 76,3 % chefs d'entreprise ou propriétaires au Maroc. Le TME de retour, aspire au statut d'indépendant, signe de promotion sociale, et rejette, de ce fait, son statut de travailleur en France. Ainsi, il préfère créer un projet de petite taille, mais où il sera son propre maître.

2.2.2 Relations entre secteurs d'activité au Maroc avant le départ et au retour

Par contre, il existe une certaine correspondance entre les secteurs d'activité au Maroc avant le départ et au retour, comme le montre le tableau suivant : cette corrélation est manifeste pour les secteurs 1, 3, 4.

Tableau N° 11

Secteur du premier projet selon l'activité
avant le départ en France

En colonne : secteur du
projet OMI (O 61)

1. Agriculture, élevage
2. Mines, carrières
3. Ind./artisanat
4. BTP
5. Transports
6. Commerce
7. Services
8. Autres
9. SR

En lignes : secteur d'activité
au Maroc avant le départ (O 16)

1. Agriculture, élevage
2. Mines, carrières
3. Ind./artisanat
4. BTP
5. Transports
6. Commerce
7. Services
8. Autres
9. Inactif
10. SR

Chiffres bruts

	1	3	4	5	6	7	8	9
1	24	4	0	10	32	3	1	0
2	0	0	0	1	0	0	0	0
3	2	8	0	2	5	2	1	0
4	2	5	9	2	9	0	1	1
5	0	1	0	2	2	0	0	0
6	2	3	0	0	10	2	1	0
7	0	0	0	1	4	6	0	0
8	1	1	0	4	5	0	0	0
9	2	5	0	4	3	1	0	0
10	3	4	2	1	10	3	0	0

% par rapport aux colonnes

	1	3	4	5	6	7	8	9
1	66,6	12,9	0	37	40	17,6	25	0
2	0	0	0	3,7	0	0	0	0
3	5,5	25,8	0	7,4	6,2	11,7	25	0
4	5,5	16,1	81,8	7,4	11,2	0	25	100
5	0	3,2	0	7,4	2,5	0	0	0
6	5,5	9,6	0	0	12,5	11,7	25	0
7	0	0	0	3,7	5	35,2	0	0
8	2,7	3,2	0	14,8	6,2	0	0	0
9	5,5	16,1	0	14,8	3,7	5,8	0	0
10	8,3	12,9	18,1	3,7	12,5	17,6	0	0

Il semble donc que le secteur d'origine influe plus que le secteur d'emploi en France. Mais cette constatation ne doit pas occulter la prédominance des projets du tertiaire quel que soit l'origine sectorielle. Alors que plus de 35 % provenaient du secteur agricole, ils ne sont plus que 17 % lors du retour. Ainsi, le commerce qui ne concernait que 8,7 % de l'activité avant l'émigration en France, occupe la première place avec 38,6 % des intentions de projet lors du retour dans notre échantillon (60 % de l'ensemble des projets de réinsertion).

Enfin, l'influence professionnelle du séjour en France, a peu d'impact, à priori sur l'orientation du projet OMI. Néanmoins, la préférence manifeste pour les activités tertiaires et indépendantes peut être le signe d'un rejet du statut détenu en France.

Il répond aussi à un objectif majeur des migrants qui a, comme le montrent toutes les enquêtes, toujours été d'exercer une fois de retour au pays, une activité indépendante perçue comme plus valorisante que le retour à un emploi salarié. Cependant, par rapport aux projets traditionnels du petit commerce alimentaire ou de l'habillement exercés par les migrants de retour spontanés, on peut considérer que les métiers suivants constituent une différenciation qui peut avoir un impact important sur le développement économique et culturel : fabrication de pâtes alimentaires (1), teinturerie (1), confection (9), menuiserie (12), matériaux de construction (maçonnerie) (7), serrurerie (1), atelier mécanique, soudure, peinture, garages (15), électricien (1), taxis (19), transport marchandises (12), bijouteries (2), commerce de pièces détachées, quincaillerie, électro-ménager (9), pêche artisanale (5), salon de beauté, parfumerie (1), restaurant-hôtel (2), salle de jeux (1), librairie (1), crêperie (1), etc. Nous dénombrons 105 projets ou intention de projets dans cette catégorie.

On ne peut donc pas dire que la mentalité imitatrice plutôt qu'innovatrice qui caractérise les sociétés rurales n'ait pas changé au cours de la période migratoire.

Cependant, sur ces 105 intentions initiales 54 n'ont pas pu être menées à terme ou ont été abandonnées assez rapidement, soit un taux d'échec de 51 %, alors que pour les professions les plus traditionnelles nécessitant un faible capital de départ et peu de qualification le taux d'abandon est très faible.

Si on se place dans la logique des migrants, qui pour la plupart espèrent pouvoir subvenir à leurs besoins dans une période de 10 à 15 ans grâce au revenu procuré par leur retraite française, il serait inutilement risqué d'investir dans des activités innovatrices dont ils n'ont nullement acquis les compétences indispensables pour leur création et leur gestion.

2.2.3 Facteurs d'orientation géographique

L'enquêté crée son projet dans la province où il résidait avant émigration en France comme nous l'avons déjà vu précédemment (1.2.4).

Cette localisation peut être éclairée par les réponses aux questions de notre enquête qui déterminent l'orientation sectorielle du projet en fonction des motifs d'implantation géographique (Tableau N° 12).

Le croisement des variables secteur d'activité/motif de localisation qui sont corrélées entre elles (test du Khi-2 significatif au seuil $X = 5 \%$) nous montre que quel que soit le secteur du projet, le premier motif de localisation est de retourner près de sa famille. Il y a donc prédominance des motifs d'ordre individuel et familial. Seules les activités de l'industrie/artisanat et du commerce semblent avoir été créées compte tenu d'un milieu favorable à l'activité et peuvent être considérées comme influencées par des facteurs économiques extérieurs.

En conclusion de cette analyse de la genèse du projet OMI, le projet du candidat au retour semble donc fortement influencé par des facteurs individuels et relatifs au milieu d'origine. L'impact de l'expérience professionnelle en France paraît secondaire. La décision d'accepter l'aide au retour est plutôt ressentie comme une obligation issue de la dégradation des gains escomptés du travail en France. L'objectif initial de la période d'émigration destinée à constituer une épargne conséquente est avorté et laisse à l'émigré une sensation d'échec. La sensation de contrainte liée au retour de nos enquêtés risque d'affecter les résultats des projets créés.

Les différentes enquêtes réalisées sur le retour des TME dans le pays d'origine montrent d'une manière générale une faible contribution au développement économique du pays. Outre l'utilisation principale de l'épargne transférée pour la consommation finale (amélioration des revenus de la famille, logement) ou les activités spéculatives, les quelques cas de projets viables seraient

peu créateurs de valeur ajoutée et d'emplois et concernaient principalement des activités traditionnelles.

L'accent étant plus souvent mis sur les facteurs d'échec des projets, il nous paraît opportun de nous intéresser aux projets dont certains signes de réussite sont indéniables.

Tableau N° 12

Orientation sectorielle du projet en fonction des motifs de localisation géographique

Non répondants exclus, soit un échantillon de 183 personnes.

Secteur activité Maroc	1	3	4	5	6	7	8	Total
Motif								
Famille	13	15	7	11	37	14	4	101
Terrain +								
Logement familial	13	4	1	0	6	0	0	24
Mil. fav. activ.	2	5	3	3	14	1	0	28
Prox. famille +								
Logement familial	7	6	0	4	11	2	0	30
TOTAL	35	30	11	18	68	17	4	183

CHAPITRE III - BILAN DE LA REINSERTION PROFESSIONNELLE

Alors que le chapitre 2 analysait l'orientation du projet lors du dépôt de dossier et du retour au Maroc, nous allons maintenant nous intéresser à la vie du projet. Bien que le recul n'excède pas 4 ans, nous pouvons néanmoins dégager certaines conclusions sur l'état actuel de la réinsertion professionnelle. Dans ce but, l'étude sera largement axée sur le sous-échantillon ayant encore une activité professionnelle au Maroc. Après avoir présenté notre définition et les critères sélectionnés de réussite, nous verrons quelles variables paraissent déterminantes d'une réinsertion professionnelle effective. Ce constat de réussite partielle ne doit cependant pas occulter les nombreux blocages et les entraves à une dynamique nationale de développement économique et de rééquilibrage géographique.

3.1 Définition et critères de réussite

3.1.1 Définition

Compte tenu des résultats généralement connus et qui se confirment dès l'examen des résultats bruts de notre échantillon, il est impossible de parler de développement économique. En effet, les activités généralement traditionnelles et de petite taille sont peu créatrices de valeur ajoutée et utilisent peu d'innovations (investissements réduits dans le matériel-équipements). Elles créent peu d'emplois et requièrent surtout une main-d'oeuvre peu ou non qualifiée. Il est donc difficile d'envisager un véritable effet d'entraînement tant en amont qu'en aval. En effet, les projets surtout orientés vers le tertiaire nécessitent peu d'intrants. Il n'y a donc pas ou peu de possibilités de sous-traitance par l'activité créée.

Néanmoins, ce constat n'est pas obligatoirement celui d'un échec car certains projets réussissent et s'insèrent dans une dynamique locale réelle. Ainsi, même s'il est aventureux et inopportun de parler de développement économique, il y a bien réinsertion professionnelle pour une proportion relativement élevée de travailleurs immigrés de retour.

3.1.2 Les critères de réussite

Nous en avons retenu trois :

- l'existence ou non d'un projet au moment de l'enquête qui détermine la part d'actifs dans l'échantillon,
- l'évolution du chiffre d'affaires et des salaires versés malgré un taux de réponse assez faible,
- le degré de satisfaction du promoteur quant à son retour au Maroc.

Y a-t-il poursuite de l'activité professionnelle ou non ?

Tableau N° 13

Projets OMI prévus (P), réalisés (R) et abandonnés (A)
par province et par secteur d'activité

Province Secteur		Agadir	Tiznit	Casa	Rabat	Marrak.	Oujda	Meknès	TOTAL
AGRI- CUL- TURE	P	12	10	2	0	4	4	6	38
	R	10	8	1	0	3	3	5	30
	A	0	1	0	0	0	1	0	2
	R-A								
	P	83 %	77 %	-	0	-	50 %	83 %	74 %
IND. ART. BTP	P	11	9	10	2	3	10	1	46
	R	5	7	6	1	1	6	1	27
	A	1	2	4	0	0	1	0	8
	R-A								
	P	36 %	55 %	20 %	-	-	50 %	-	41 %
TRANS- PORT	P	8	7	3	1	4	1	1	25
	R	2	3	1	1	1	0	0	8
	A	0	0	1	0	0	0	0	1
	R-A								
	P	25 %	43 %	-	-	-	-	-	28 %
COM- MERCE	P	20	17	9	7	7	14	7	81
	R	13	15	6	1	5	10	2	52
	A	1	4	3	0	3	4	0	15
	R-A								
	P	65 %	65 %	33 %	-	28 %	43 %	-	46 %
SERVI- CES	P	3	2	4	0	1	3	0	13
	R	2	2	4	0	1	1	0	10
	A	1	2	0	0	0	0	0	3
	R-A								
	P	-	-	-	-	-	-	-	54 %
AUTRES	P	0	2	2	0	0	0	0	4
	R	0	0	2	0	0	0	0	2
	A	0	0	2	0	0	0	0	2
	R-A								
	P	-	-	-	-	-	-	-	0 %
TOTAL	P	54	47	30	10	19	32	15	207
	R	32	35	20	3	11	20	8	129
	A	3	9	10	0	3	6	0	31
	R-A								
	P	54 %	55 %	33 %	30 %	42 %	44 %	53 %	47 %

Nous constatons d'après le Tableau N° 13 qu'une part non négligeable des projets OMI envisagés au départ n'ont pas été réalisés. Sur notre échantillon de 207 enquêtés, nous avons eu 129 réalisations ce qui représente un taux de 62,3 %. Si l'on tient compte du fait qu'un nombre élevé des "non-trouvés" (73) n'a pas dû réaliser de projet, on peut estimer à 50 % le taux de réalisation effective des projets OMI.

Au niveau des catégories socio-professionnelles les informations fournies par les enquêtés nous ont permis de faire certains reclassements par rapport à la classification initiale des fiches OMI. Les écarts sont toutefois minimes, ils tiennent au fait que les intentions des immigrés n'ont pas toujours été clairement exprimées au départ, certains prétendant même n'avoir jamais indiqué la profession indiquée sur la fiche ou l'avoir fait "au hasard".

Par rapport à la volonté de départ, c'est dans l'agriculture que le taux de réalisation du premier projet a été le plus élevé avec 79 %, suivi par les services (cafés, restaurants, coiffeurs...) avec 77 %, le commerce 64 % et l'industrie-artisanat-BTP 59 %. Le transport a le taux le plus faible, 32 %.

Si on applique ces taux à la structure socio-professionnelle qui ressort de la classification réelle de l'OMI pour l'ensemble des retours (cf. p. 15) on obtient un taux global de réalisation de 72 %, donc supérieur de 10 points à celui de notre échantillon biaisé.

Au niveau des provinces, c'est Tiznit qui arrive largement en tête des projets ayant eu un début de réalisation avec 74 %, suivi par Casablanca 66 %, Oujda 62,5 %, Agadir 59 %, Marrakech 58 %, Meknès 53 % et Rabat 30 %.

Cependant, l'enquête ayant été effectuée en 1989, soit environ trois ans après le retour des migrants, on constate que 31 projets réalisés ont été abandonnés soit un taux d'échec de 24 %.

Le pourcentage d'échecs n'est pas le même selon les professions et les régions :

- les abandons sont rares dans l'agriculture (6,6 %) mais beaucoup plus importants dans l'industrie-artisanat, commerce et services (environ 30 %),

- les échecs sont les moins nombreux dans la région Sud (17 % à Agadir - Tiznit) dans les zones à dominante rurale (30 % à Oujda - Marrakech) par contre 50 % des projets réalisés à Casablanca ont été abandonnés.

Au total c'est 47 % des projets OMI qui continuaient à fonctionner au moment de l'enquête.

Il semble que les difficultés rencontrées par ceux qui voulaient s'implanter dans les grandes villes Casablanca ou Rabat soient liées :

- à la contrainte financière, compte tenu de la concurrence locale et du prix élevé des terrains et de la construction. Le montant de l'aide s'avérait insuffisant pour faire démarrer et réussir les projets choisis,
- au manque de formation professionnelle adaptée au profil des professions retenues,
- aux tracasseries administratives et douanières qui n'ont pas permis d'obtenir les agréments, licences ou autorisations d'importations nécessaires à la réalisation des projets. L'administration est peut-être plus exigeante au niveau des qualifications professionnelles, à moins qu'il ne soit plus difficile de faire exercer les influences relationnelles pour obtenir les autorisations dans ces capitales ?

A l'inverse dans les Provinces à dominante rurale, c'est plutôt le faible pouvoir d'achat local qui semble être responsable des échecs. Le marché est insuffisant pour les projets qui s'écartent des normes traditionnelles, tandis que les revenus resteront faibles pour ceux qui chercheront à imiter les professions les plus courantes.

Le Tableau N° 14 montre que :

- d'une part, lorsque le projet prévu dans la fiche OMI n'a pas été réalisé ou a échoué il a été le plus souvent remplacé par un autre projet puisqu'il y a 79 nouveaux projets dans ce cas, ce qui représente 38 % des migrants,
- d'autre part, une partie non négligeable a réalisé, et continue à mener de front, un deuxième projet : 21 personnes soit environ 10 % des migrants,
- enfin, au niveau des Provinces, il n'y a pratiquement pas de différence.

Tableau N° 14

Projet de remplacement OMI (1) et deuxième projet (2)
réalisés par Province et par secteur d'activité
 (projets toujours en fonctionnement)

Province	Agadir	Tiznit	Casa	Rabat	Marrak	Oujda	Meknès	TOTAL
Secteur								
Agri- (1)	3	6	-	-	2	2	-	13
culture (2)	-	2	-	-	1	1	1	5
Ind/Art (1)	4	-	1	-	-	1	1	7
BTP (2)	-	1	1	-	-	-	-	2
Trans- (1)	1	1	-		1	3	1	7
port (2)	1	-	-		-	-	-	1
Com- (1)	6	10	8	2	4	6	0	36
merce (2)	2	4	1	-	1	-	1	9
Ser- (1)	5	1	2	1	1	-	2	12
vices (2)	3	-	-	-	-	-	-	3
Autres (1)	-	-	1	2	-	-	1	4
(2)	1	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL (1)	19	18	12	5	8	12	5	79
(2)	7	7	2	0	2	1	2	21
(1) + (2)	26	25	14	5	10	13	7	100

Le Tableau N° 15 nous indique par Province et par secteur le nombre de migrants ayant toujours un ou plusieurs projets en fonctionnement au moment de l'enquête. On constate que :

- 14,5 % des retours constituent un échec total au point de vue professionnel, puisque 30 enquêtés déclarent n'avoir aucun revenu régulier (ou jugé minimum vital par l'intéressé). Ces cas sont dramatiques et nombreux sont ceux qui souhaiteraient pouvoir retourner en France. C'est à Casablanca (26,5 %) et à Rabat (20 %) que l'on trouve le taux le plus élevé. La réinsertion en ville est donc plus difficile que dans les zones à dominante rurale.

- L'agriculture avec 23 % et le commerce avec 41 % des projets ont légèrement augmenté leur poids comparativement à l'intention de départ, respectivement 18,2 et 38,4 %. Les migrants sont donc logiques en choisissant à 86 % ces deux secteurs dans les demandes d'aide au retour.

- L'industrie-artisanat-BTP avec 15 % au lieu de 21,2 % d'intentions de départ est un secteur où les échecs sont nombreux et l'attrait une fois sur place est relativement faible. Le transport à un degré légèrement moindre se trouve dans le même cas.

A titre indicatif, nous allons fournir quelques exemples concrets d'échecs de projets. Les causes d'échec qui semblent avoir eu les conséquences les plus graves sont généralement liées (aux yeux des enquêtés tout au moins) à la responsabilité de l'administration. On citera, par exemple :

- X.. qui souhaitait créer un commerce électro-ménager à Casablanca n'a pas obtenu l'autorisation. Il se retrouve chômeur.
- Certains candidats au retour dans différentes régions, qui escomptaient exploiter un taxi n'ont pas obtenu la licence administrative. Quelques uns ont pu réaliser un projet alternatif. D'autres ont attendu trop longtemps et se retrouvent sans projet et sans revenu.

Les problèmes de dédouanement de véhicules ou d'équipements sont jugés souvent très complexes et les tarifs trop élevés. Pour certains cela s'est traduit par l'impossibilité de dédouaner à temps ou à des conditions trop onéreuses leur outil de travail, cause jugée principale de l'échec du projet. Pour l'un d'entre eux, Peugeot aurait établi une erreur en reportant le numéro de moteur de son véhicule sur sa carte grise rendant impossible son immatriculation au Maroc. Malgré ses multiples réclamations la Sté Peugeot n'a pas réalisé les démarches nécessaires.

- X... rentré en 1986, il exerce une activité de menuiserie. En 1989, il n'avait toujours pas obtenu l'autorisation administrative d'exploitation. Il se déclarait menacé de fermeture de son local et de la cessation de son activité. Il faut reconnaître qu'il était agriculteur avant son départ du Maroc et qu'en France il avait été ouvrier spécialisé dans le secteur automobile. Il ne peut donc guère justifier de la qualification professionnelle, condition exigée depuis le discours Royal sur l'artisanat.

Pour d'autres personnes interrogées, les causes d'échec sont liées pour :

- X₁.... à un accident survenu à son retour au Maroc.
- X₂.... à une maladie grave liée d'après lui aux conséquences de son travail en France, mais qui ne s'est déclarée qu'à son retour.
- X₃.... avait réalisé un projet dans le BTP avec son gendre comme associé avant le retour. Ayant eu des problèmes avec lui, il a dû abandonner.
- X₄.... avait réalisé un projet dans le commerce de détail avant son retour. L'associé a détourné l'argent.

- X5.... comme certains, il affirme que le projet déclaré à l'OMI n'existe pas, car il n'a jamais eu l'intention de le réaliser : "il fallait bien choisir un projet pour récupérer la prime au retour". Agé de 40 ans, chômeur après 3 ans de retour et 13 ans passés en France en tant que soudeur dans l'automobile, il considère que le travail au Maroc "n'est pas convenable". Il était en train de renouveler son passeport pour aller en Tunisie.

Tableau N° 15

Nombre de migrants ayant réussi un projet
par province et par secteur

Province Secteur	Agadir	Tiznit	Casa	Rabat	Marrak	Oujda	Meknès	Total	%
AGRICUL- TURE	13	13	1	-	5	4	5	41	23
IND./ART. BTP	8	5	3	1	1	6	2	26	15
TRANS- PORT	3	4	0	1	2	3	1	14	8
COM- MERCE	18	21	11	3	6	12	2	73	41
SERVICES	6	1	6	1	2	1	2	19	11
AUTRES	-	-	1	2	-	-	1	4	2
TOTAL PROJETS (1)	48	44	22	8	16	26	13	177	100
SANS PROJETS (2)	6	3	8	2	3	6	2	30	-
TOTAL (1) + (2)	54	47	30	10	19	32	15	207	-
(2) (1) + (2) %	11,0	6,0	26,5	20,0	15,7	18,7	13,3	14,5	-

Si nous comparons ces résultats à ceux issus de l'enquête effectuée par l'INSEA (cf. op. cit. p. 177) et par celle réalisée par H. BIJAAD (cf. op. cit. p. 246), nous observons quelques différences quant à l'orientation des réalisations par rapport aux données que nous venons d'analyser :

ENQUETES

NATURE DE LA REALISATION	INSEA %	H. BIJAAD %
Logement	79,4	69
Agriculture	9,3	12
Autres	1,7	1
Entreprises non agricoles	7,7	16
Transport	0,9	3
Garage mécanique	0,1	-
Hotellerie	0,2	2
Construction	0,6	-
Artisanat/Industrie	0,2	1
Commerce	4,3	10
Autres services	1,2	2
Réalisations combinées	1,9	-
Non déclarées	1,7	-
Total	100	100

Si nous mettons à part les investissements dans le logement qui constituent près des trois quarts des investissements des migrants réinstallés sans l'aide à la réinsertion, notre enquête ayant été axée sur les investissements productifs, nous constatons un poids plus important des activités dans le secondaire pour notre échantillon même en éliminant la majoration effectuée pour ce secteur (Cette catégorie constitue en réalité près de 7 % de la population totale étudiée de 3.622 candidats).

D'autre part, bien que le taux d'activité agricole ait été minoré (18,18 % contre 26,3 % pour la population totale) dans notre échantillon, il est inférieur à celui constaté dans l'enquête de 1976 (45 %) et dans celle de 1987 (39 %). On observerait donc un glissement du primaire vers le tertiaire principalement et le secondaire dans une moindre mesure, en cas de retour issu de l'aide à la réinsertion.

Enfin, si on compare les résultats obtenus à ceux qui résultent de l'enquête de R. BENATTIG, la répartition des migrants selon l'activité exercée au retour montre de fortes différences par rapport

à leurs homologues algériens où le commerce représente 19 %, l'artisanat 22 %, l'emploi salarié 20 %, l'agriculture 6 % seulement, tandis que le pourcentage d'inactifs et d'occupations informelles (ou clandestines) temporaires est important (1).

Le fait que l'on ait un régime libéral d'un côté et socialiste de l'autre peut expliquer cette situation. Les problèmes de création d'entreprises semblent poser beaucoup plus de problèmes administratifs, douaniers, de marché en Algérie ce qui contraint les migrants de retour à être inactifs ou à accepter des emplois salariés fait exceptionnel au Maroc, où nous n'avons trouvé que trois salariés (après l'échec de leur projet d'indépendant, que nous avons classé dans "autres").

En Algérie pourtant le capital de départ bénéficie de certains avantages par rapport au Maroc. D'une part, il n'y a pratiquement pas de change sur le marché noir au Maroc contrairement à l'Algérie (1 à 6), le Dirham se change au taux officiel voisin de 1 Franc français = 1,35 Dirhams. D'autre part, les marocains ne peuvent pas compter sur la revente d'un deuxième véhicule pour se constituer un capital, puisque les importations sont limitées à un véhicule par migrant soumises aux droits de douane et que les prix des véhicules sur le marché intérieur sont peu différents des prix européens alors qu'en Algérie les prix pratiqués sont 5 à 6 fois supérieurs à ceux de France (2).

Evolution du chiffre d'affaire et des salaires versés.

Bien qu'il faille considérer ces résultats avec retenue dans la mesure où ils sont biaisés tant par la faiblesse du taux de réponse (environ 30 % de réponses) que par les réticences exprimées par les enquêtés, nous observons une croissance régulière de la part des salaires de 15.000 dh versée aux employés de 1984 à 1988 au détriment de la classe de 5.000 dh. Ceci est certainement le résultat d'une croissance, même minime des salaires versés (Tableau N° 16, Graphique N° 10). Si ces résultats sont peu significatifs de la croissance de l'affaire, ils sont cependant le témoin de la persistance du projet. De même, en ce qui concerne l'évolution du chiffre d'affaire de 1984 à 1988, on observe une croissance de la tranche la plus élevée (55.000 dirhams) dès 1984 qui se stabilise par la suite (Tableau N° 17, Graphique N° 11). Ainsi, même si les volumes observés témoignent de la petite taille des activités, les projets concernent une activité régulière et stable.

(1) R. BENATTIG, op. cit. p. 42.

(2) Op. cit. p. 31.

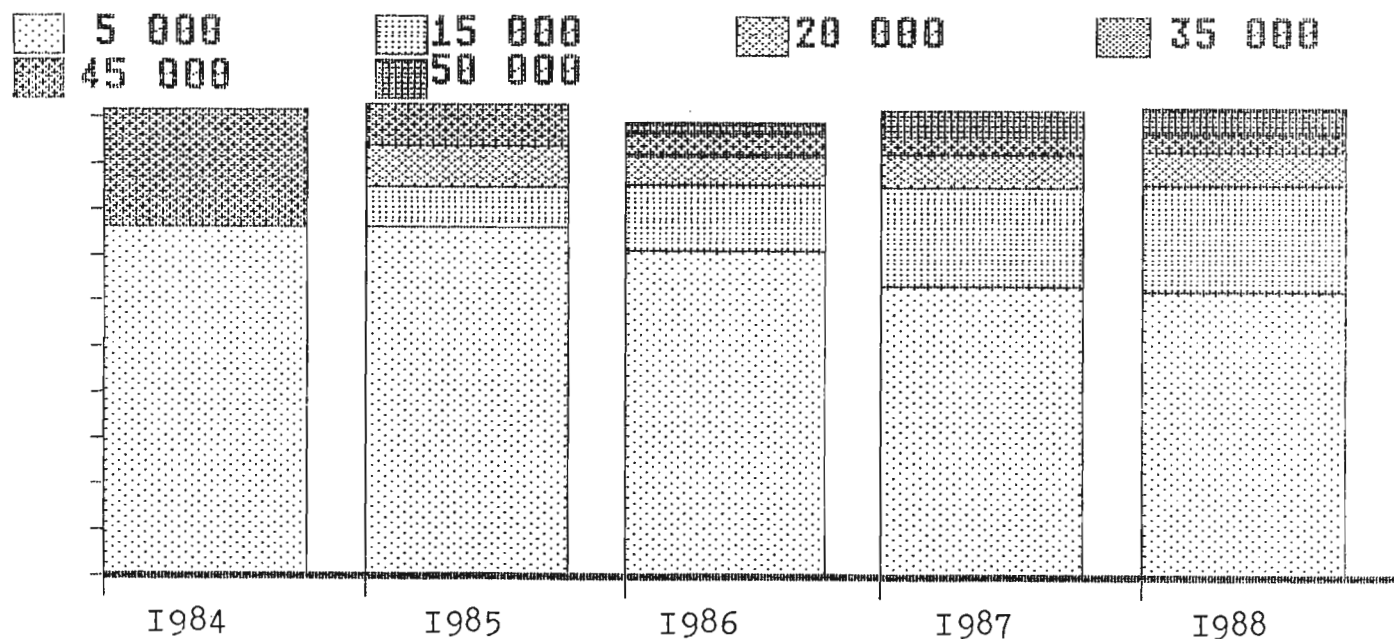
Tableau N° 16

Evolution de la valeur des salaires versés par classes de 1984 à 1988 en % du nombre de répondants

	1984		1985		1986		1987		1988	
	Effectif	% col	Effectif	% col	Effectif	% col	Effectif	% col	Effectif	% col
5000	3.00	75.00	9.00	75.00	35.00	70.00	35.00	62.50	35.00	61.40
15000	0.00	0.00	1.00	8.30	7.00	14.00	12.00	21.40	13.00	22.80
25000	0	0	1	8.30	3.00	6.00	4.00	7.10	4.00	7.01
35000	0.00	0.00	0.00	0.00	2.00	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00
45000	1.00	25.00	1.00	8.30	2.00	4.00	2.00	3.57	2.00	3.50
55000	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	2.00	3.00	5.30	3.00	5.30
Effectif	4	100	12	100	50	100	56	100	57	100

Graphique N° 10

Evolution de la valeur des salaires versés



Graphique N° 11

Evolution du chiffre d'affaires par classes de 1984 à 1988 en % du nombre de répondants

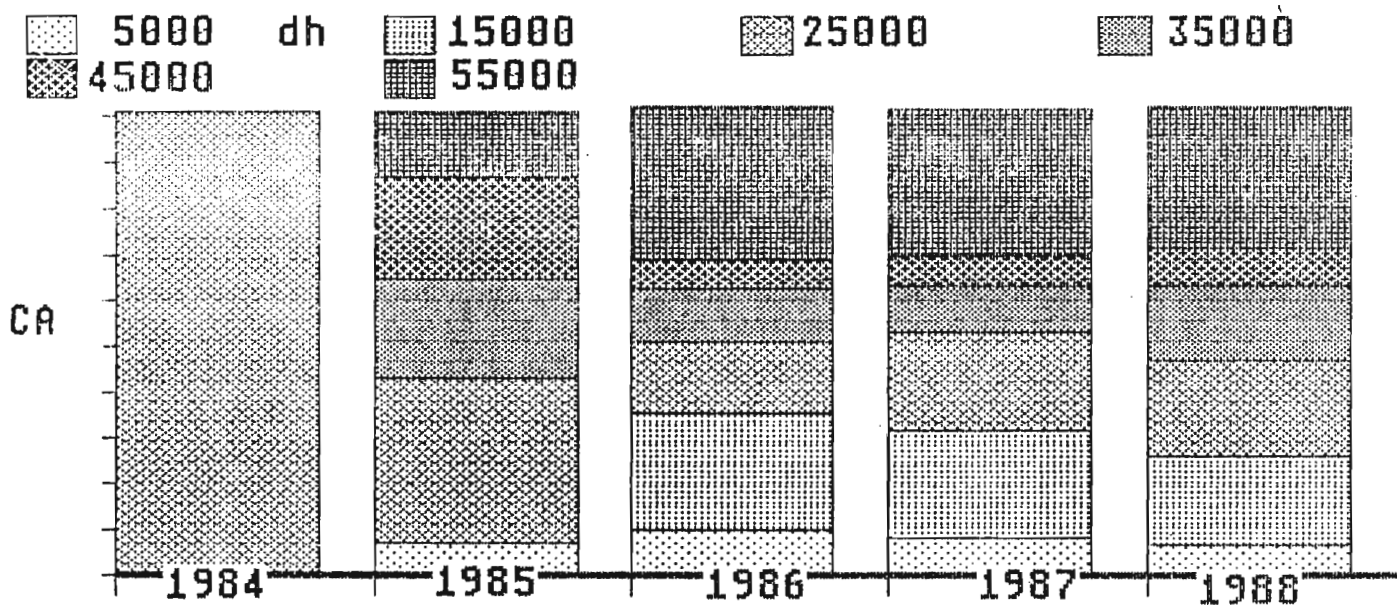


Tableau N° 17

Evolution du chiffre d'affaires par classes de 1984 à 1988 en % du nombre de répondants

	1984	1985	1986	1987	1988
CA	% col	% col	% col	% col	% col
5000.00	0.00	7.10	9.62	8.20	6.35
15000.00	0.00	0.00	25.00	22.95	19.05
25000.00	100.00	35.71	15.38	21.31	20.63
35000.00	0.00	21.43	11.54	9.84	15.87
45000.00	0.00	21.43	5.77	6.56	7.94
55000.00	0.00	14.29	32.69	31.15	30.16
%	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
Effectif	2.00	14.00	52.00	61.00	63.00

Le degré de satisfaction du promoteur quant à son retour au Maroc

Les résultats sur la perception de réussite du promoteur sont très instructifs.

A la question "par rapport à votre niveau de vie en France, estimez-vous que" - les réponses sont les suivantes :

- vous vivez mieux	66	31,9 %
- il n'y a rien de changé	22	10,6 %
- vous vivez un peu moins bien	76	36,7 %
- vous vivez beaucoup plus mal	43	20,8 %
		<hr/>	
	207	100,0 %

Bien que 31,9 % semblent très satisfaits de leur retour, près de 50 % ne voient pas de changement important dans leur niveau de vie et considèrent plutôt qu'ils vivent un peu plus mal. Si l'on rappelle que l'aide à la réinsertion fut plutôt considérée comme une contrainte issue d'une rupture obligée dans l'objectif et la durée migratoire à l'étranger, on peut considérer le fait que 20,8 % seulement déclarent "vivre beaucoup plus mal" soit un signe encourageant. Cette catégorie de personnes concerne principalement ceux qui ont déclaré n'avoir aucun projet en fonctionnement.

Cependant, le signe le plus évident de réussite de la réinsertion professionnelle réside dans la durée de vie de plus de 70 % des projets qu'ils soient initiaux ou non. Même s'il s'agit d'activités, indépendantes et de petite taille, le retour des travailleurs enquêtés ne vient pas gonfler même à la marge, le poids des inactifs à l'opposé des retours spontanés.

Quels ont été les facteurs déterminants de cette volonté de réinsertion productive ?

3.2 Facteurs de réussite

La réinsertion professionnelle de l'enquêté semble, compte tenu des résultats présentés antérieurement, plus déterminée par le pôle d'attraction du milieu d'origine que par l'expérience acquise en France. Néanmoins, le programme d'aide à la réinsertion exerce une certaine influence sur la décision du retour, qu'il conviendra, avant

tout, de préciser. Au niveau du Maroc, les cas de réussite sont-ils plus déterminés par des motifs d'ordre individuel ou environnemental ? Comment se combinent aspects sociologique et économique ?

3.2.1 Influence de la politique d'aide à la réinsertion

Elle a entraîné le retour anticipé de 47 % des enquêtés. Parmi ceux qui étaient décidés à rentrer sans l'aide à la réinsertion certains avaient déjà commencé à réaliser un projet au Maroc par l'intermédiaire d'un frère ou autre parent, tandis que d'autres ont été poussés par des contraintes familiales (décès d'un proche, éducation islamique des enfants) ou tout simplement ne supportaient plus les conditions de vie en France (racisme, isolement). Alors que l'intérêt de ce dispositif était de contribuer à une réinsertion professionnelle du candidat, la quasi-totalité de l'échantillon n'a reçu aucune formation spécifique. Par contre, comme le montre le Tableau N° 18, le taux de non abandon du projet augmente avec le volume de la prime d'aide à la réinsertion.

Tableau N° 18

Relation entre le taux de non abandon du projet et le montant de la prime

Montant de la prime	Taux de non abandon
51 - 100.000 dh	36 %
101 - 150.000 dh	45 %
151 - 200.000 dh	43 %

Ainsi, seul l'aspect financier de ce programme a été pris en compte lors du retour.

3.2.2 L'influence des variables socio-économiques liées au milieu d'origine

Facteurs environnementaux

Il semble d'une part, que l'orientation sectorielle soit beaucoup plus déterminante que la localisation géographique dans la poursuite ou non d'une activité professionnelle au Maroc. Le Marocain retourne dans la province où il résidait. Ce n'est

qu'ensuite qu'il envisage l'orientation sectorielle de son projet. Déraciné et séparé pendant de nombreuses années de son milieu familial, resté pour les 2/3 au pays, il est logique que son premier objectif soit de retrouver les siens. Nous verrons ultérieurement que l'influence de la famille restée au Maroc est prépondérante au niveau économique.

Tableau N° 19

Orientation géographique des premier et second projets

% rep	Projet 1	Projet 2
Cap.prov.	58,3	56,6
Ville	15,1	17,2
Douar	20,6	18,0
Com.rur.	6,0	8,2
%	100,0	100,0

Nous avons déjà vu que les migrants retournent dans leur quasi totalité dans leur Province d'origine. Ainsi, les trois provinces les plus convoitées restent celles d'Agadir, de Tiznit et d'Oujda. L'attraction pour les villes reste prépondérante (Tableau N° 19 et Graphique N° 12).

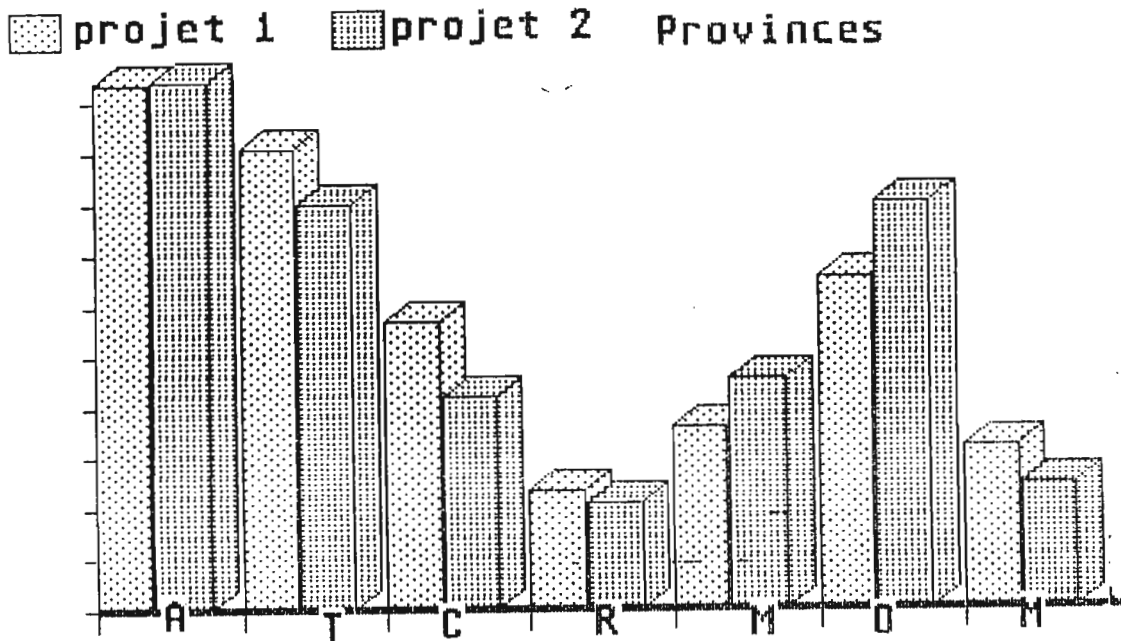
Par contre les motifs d'orientation sectorielle des seconds projets dénotent une préparation et une recherche d'efficacité économique croissante. (Tableaux N°s 20 et 21, Graphiques N°s 13 et 14). Les deux facteurs dominants concernent l'utilisation de capitaux disponibles et l'existence d'un marché potentiel local. Ainsi, même si les notions de débouchés nationaux et encore moins internationaux sont inexistantes, ces résultats peuvent présager de l'intégration de l'entreprise dans une dynamique locale qu'il conviendrait d'approfondir ultérieurement. Cependant ces activités restent traditionnelles et largement axées sur le tertiaire. Ainsi, aucun des candidats ayant poursuivi son projet initial ne ressent un besoin de formation tant technique que de gestion.

Finalement, deux facteurs liés à l'environnement, c'est-à-dire à des conditions extérieures à l'individu, semblent contribuer à la réussite du projet : la prise en compte de l'existence d'un marché

potentiel local et le fait que l'activité s'exerce surtout en milieu urbain.

Graphique N° 12

Orientation géographique des premier et second projets
(projets réalisés, abandons non exclus)



- A = AGADIR
- T = TIZNIT
- C = CASABLANCA
- R = RABAT
- M = MARRAKECH
- O = OUJDA
- M = MEKNES

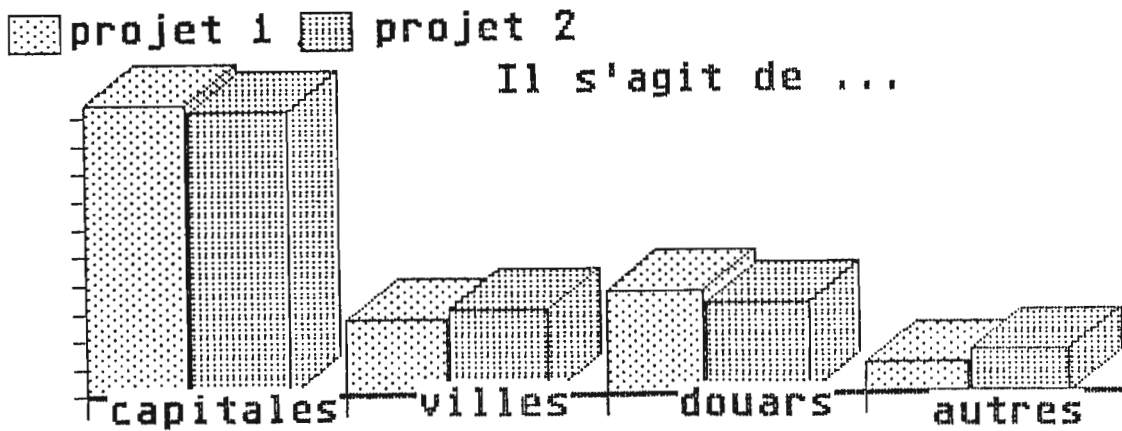


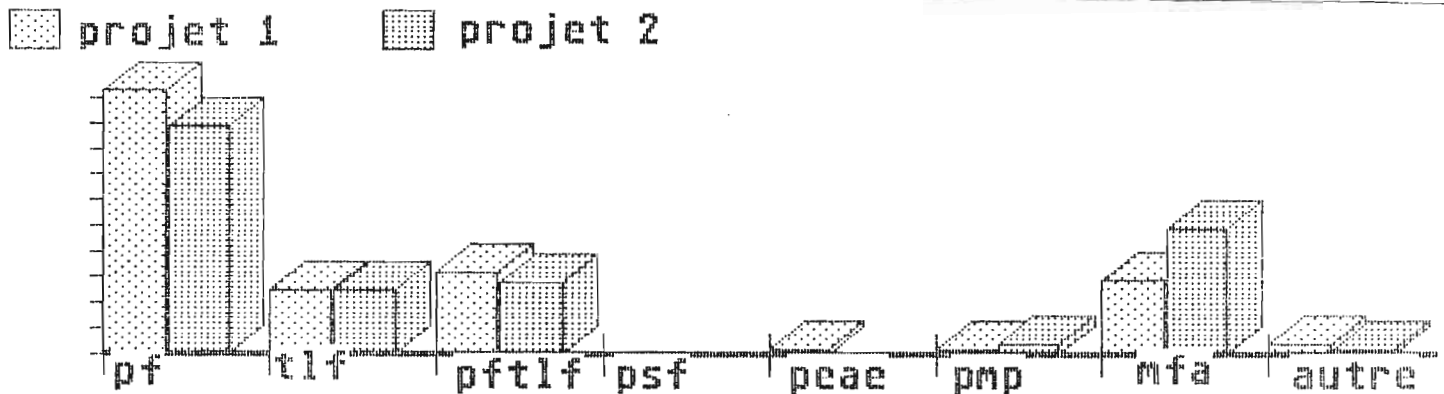
Tableau N° 20

Motifs de localisation du premier et second projet

Motif	Projet 1	Projet 2
local.	% col.	% col.
PF	53,5	45,8
TLF	12,7	12,5
PFTLF	16,4	14,2
PSF	0,0	0,0
PEAE	0,5	0,0
PMP	0,5	1,7
MFA	14,8	25,0
AUTRE	1,6	0,8
%	100,0	100,0

Graphique N° 13

Motifs de localisation géographique
du premier et second projets



Légende

- PF: Proximité de la famille
- TLF: Terrain ou logement familial
- PFTLF: Proximité famille + terrain ou logement familial
- PSF: Proximité des soutiens financiers
- PEAE: Proximité d'école ou d'autres équipements
- PMP: Proximité du marché de vos produits
- MFA: Milieu favorable à votre activité
- Autres

Tableau N° 21

Motifs d'orientation sectorielle des premier et second projets

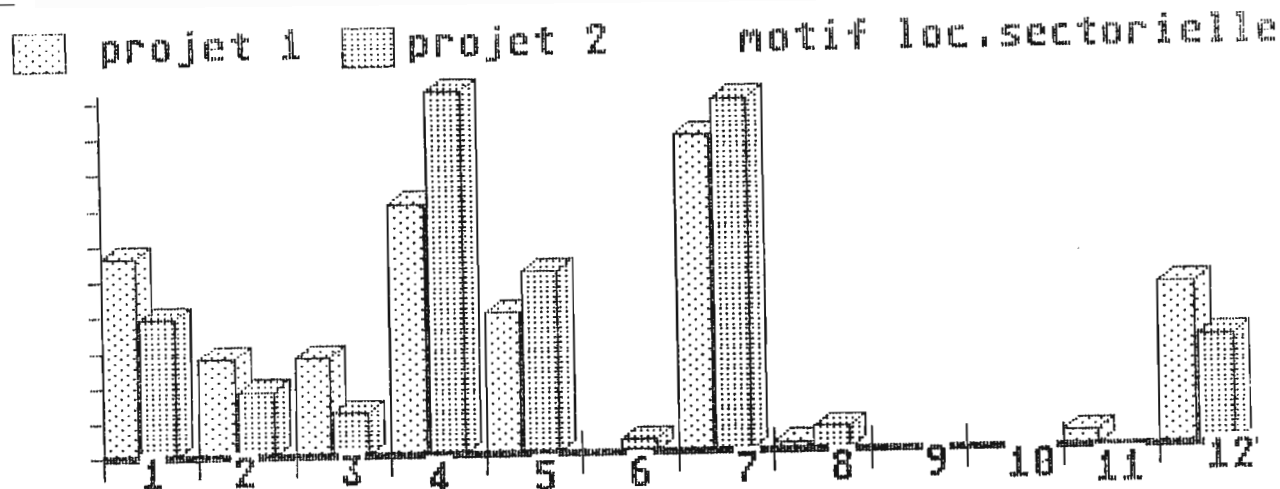
Motif	Projet 1	Projet 2
Secteur	% col.	% col.
1. PEPM	15,6	10,8
2. PEPF	7,5	5,0
3. PFORM	7,5	3,3
4. UCD	19,6	28,3
5. IMAP	11,1	14,2
6. IFAP	0,0	0,8
7. MPL	24,6	27,5
8. MPR	0,5	1,7
9. MPN	0,0	0,0
10. MPI	0,0	0,0
11. PCSF	4,0	0,0
12. AUTRES	9,6	8,3
%	100,0	100,0

Légende : Motif d'orientation sectorielle

1. PEPM Profiter d'expérience professionnelle au Maroc
2. PEPF Profiter d'expérience professionnelle France
3. FORM Profiter de votre formation
4. UCD Utiliser des capitaux disponibles
5. IMAP Idée d'un marocain associé au projet
6. IFAP Idée d'un français associé au projet
7. MPL Marché potentiel local
8. MPR Marché potentiel régional
9. MPN Marché potentiel national
10. MPI Marché potentiel international
11. PCSF Projet cité sans réflexion
12. Autres

Graphique N° 14

Motifs d'orientation sectorielle des premier et second projets



Ceci s'explique par la proportion relativement majoritaire des projets dans le commerce. Cette conscience de la nécessité de débouchés locaux est aussi largement constatée pour les projets du secteur agricole, qui, par ailleurs comportent un taux de réussite conséquent.

3.2.3 L'influence des variables socio-économiques individuelles sur la réussite de la réinsertion professionnelle

Le niveau d'instruction du candidat n'est pas corrélé avec la réussite ou non du projet, qu'il ait suivi l'école coranique ou l'école primaire, comme le montrent les tableaux suivants ventilant l'échantillon selon l'abandon ou non du projet et selon le fait que le candidat ait été ou non scolarisé à l'école primaire officielle :

Ecole coranique				Ecole primaire			
Abandon	Oui	Non	Total	Abandon	Oui	Non	Total
Scol.	64	37	101	Scol.	54	31	85
Non scol.	52	46	98	Non scol.	59	52	111
Total	116	83	199	Total	113	83	196

Par contre la variable déterminante de la réussite de la réinsertion professionnelle réside dans la situation familiale des enquêtés. Mariés à plus de 96 %, ils n'avaient pas fait venir leur famille en France pour les 2/3 (cf. sit. fam.).

Ainsi, plus de 42 % des raisons de localisation du second projet sont liées à la proximité de la famille ou à l'existence d'un terrain ou logement familial, acquis antérieurement grâce aux transferts d'épargne. Cette situation a contribué à des retours certainement plus fréquents du travailleur immigré à l'occasion des vacances. Par le fait qu'il n'y ait pas eu d'immigration familiale, les liens étroits avec le pays d'origine ont persisté et ont ainsi facilité la réinsertion professionnelle. Des réseaux de solidarité préexistaient au retour et expliquent notamment la proportion non négligeable et croissante entre premier et second projet des associations professionnelles avec un marocain (8 % et 11 %).

Il semble donc que la variable déterminante du retour et de la réussite de la réinsertion professionnelle réside dans le fait que le candidat avait émigré seul, en laissant sa famille au Maroc.

C'est pourquoi notre enquête a révélé peu de difficultés de réinsertion sociale liées à la famille. Ainsi, les motifs familiaux d'abandon du projet ne représentent que 1,4 %. De même, dans les principales difficultés rencontrées au retour, les problèmes de réinsertion sociale familiale ne constituent que 3,7 % de la totalité dont (Tableaux N°s 22, 23,25, Graphiques N°s 15, 16 et 17) :

- logement	1,44 %
- conjoint mal accepté	0,48 %
- famille	1,44 %

Seules les difficultés de scolarisation sont perçues par 14 % des enquêtés dont la famille était venue en France comme un obstacle à la réinsertion. L'enquête a porté uniquement sur le chef de ménage, il n'est donc malheureusement pas possible de fournir le point de vue des épouses et des enfants qui ont dû quitter la France.

Finalement, seulement 14,5 % des candidats ayant définitivement abandonné la vie active, on peut de prime abord conclure à la réussite de la réinsertion professionnelle. Mais celle-ci ne peut en aucun cas constituer les prémices d'une dynamique de développement économique. Le projet est localisé en fonction de facteurs familiaux et n'intègre que la dimension locale. Bien que déterminée par des facteurs individuels (faible niveau d'instruction principalement), l'orientation sectorielle des projets essentiellement

de petite taille et traditionnels est aussi le résultat d'obstacles extérieurs et indépendants de l'individu enquêté qui finalement, n'a une marge de manoeuvre que très limitée.

3.3 Les obstacles à la réussite de la politique d'aide à la réinsertion

On observe une nette prédominance des obstacles d'ordre économique par rapport aux difficultés de réinsertion sociale. Pourtant certains aspects relatifs à la famille, bien que secondaires méritent d'être soulignés (Tableaux N°s 22, 23, 24, Graphiques N°s 15, 16, 17).

Tableau N° 22
Difficultés rencontrées au moment du retour
par les 207 enquêtés

Echantillon total	Effectif	%
15. aucune difficulté	83	40,0
7. revenu insuffisant	48	23,1
10. administration	16	7,7
11. pas de travail	10	4,8
2. scolarisation	9	4,3
9. sanitaire, médical	9	4,3
12. 7. et 8	7	3,4
13. 7 et 10	7	3,4
8. protection sociale	5	2,4
14. autres	4	1,9
1. logement	3	1,4
5. garçon mal accepté	3	1,4
16. SR	2	1,0
4. conjoint mal accepté	1	0,5
3. ind. mal accepté	0	0,0
6. fille mal acceptée	0	0,0
Total	207	100,0

3.3.1 Les difficultés de réinsertion de la famille

Elles ne concernent qu'un tiers des enquêtés. Alors que la famille est en général bien accueillie lors du retour, les difficultés proviennent surtout de la scolarisation de l'enfant (14 % dans les familles enfants rentrés). Ceci explique, la mise en place par les autorités, d'écoles de réadaptation destinées aux enfants ayant suivi un cycle d'études en France. Une école de ce type fonctionne à Agadir et a obtenu de très bons résultats. Une seconde école va être ouverte à Tanger, toujours sous l'égide de la Banque Populaire.

Graphique N° 15
Difficultés rencontrées au moment du retour
(échantillon total)



Tableau N° 23
Difficultés rencontrées au moment du retour
(conjoint rentré)

Conjoint rentré	Effectif	%
7. revenu insuffisant	13	23,2
15. aucune difficulté	13	23,2
2. scolarisation	8	14,3
10. administration	4	7,1
13. 7. et 10	4	7,1
5. garçon mal accepté	3	5,4
8. protection sociale	3	5,4
12. 7. et 8.	3	5,4
9. sanitaire, médical	2	3,6
1. logement	1	1,8
11. pas de travail	1	1,8
14. autres	1	1,8
3. ind. mal accepté	0	0,0
4. conjoint mal accepté	0	0,0
6. fille mal acceptée	0	0,0
16. SR	0	0,0
Total	56	100,0

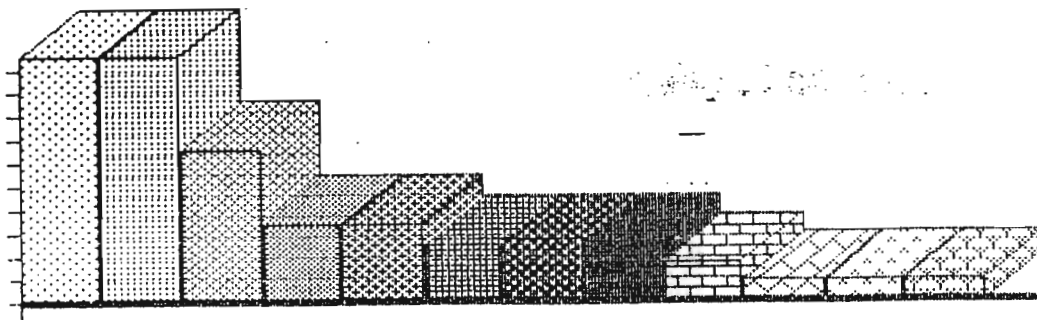
Tableau N° 24

Difficultés rencontrées au moment du retour
(enfant rentré)

Enfant rentré	Effectif	%
15. aucune difficulté	13	26,5
7. revenu insuffisant	8	16,3
2. scolarisation	7	14,3
13. 7. et 10	4	8,2
5. garçon mal accepté	3	6,1
8. protection sociale	3	6,1
10. administration	3	6,1
12. 7. et 8.	3	6,1
9. sanitaire, médical	2	4,1
1. logement	1	2,0
11. pas de travail	1	2,0
14. autres	1	2,0
3. ind. mal accepté	0	0,0
4. conjoint mal accepté	0	0,0
6. fille mal acceptée	0	0,0
16. SR	0	0,0
Total	49	100,0

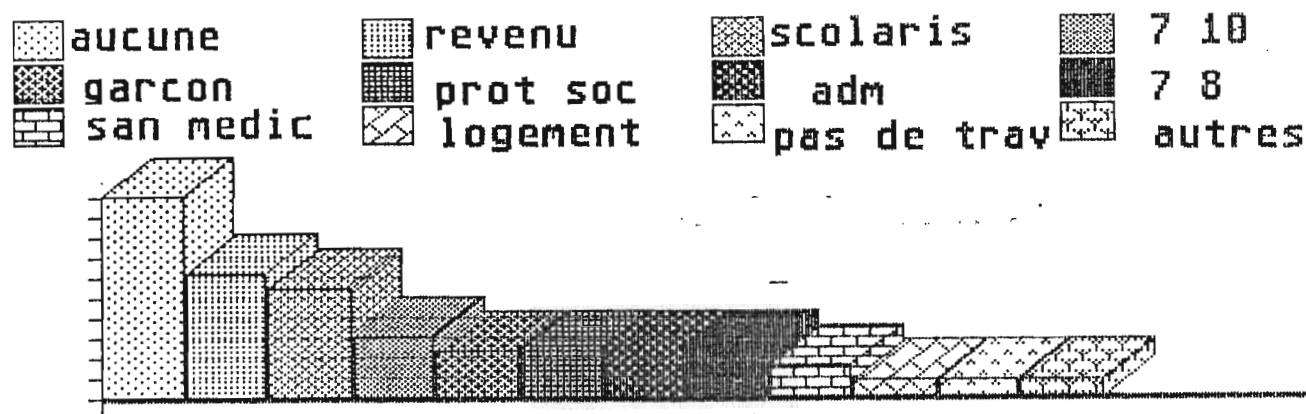
Graphique N° 16

Difficultés rencontrées au moment du retour
(conjoint rentré)



Graphique N° 17

Difficultés rencontrées au moment du retour
(enfant rentré)



Au second plan, les familles concernées regrettent le niveau de protection sociale et d'infrastructures médicales françaises. Ainsi, un des facteurs les plus dissuasifs de la décision de retour au Maroc, persiste comme élément de déception pour les candidats à l'aide à la réinsertion. Cela est dû au fait qu'ils ne perçoivent plus d'allocations familiales, et qu'étant profession indépendante, ils ne bénéficient plus des remboursements de soins de la sécurité sociale et des droits à la retraite.

Mais ces difficultés d'ordre familial, restent secondaires par rapport aux obstacles économiques auxquels nous allons maintenant nous intéresser et qui sont de deux ordres : financier et institutionnel. En effet, si le revenu procuré par le projet de réinsertion est substantiel, il leur permettra de résoudre dans de bonnes conditions leur problème social.

3.3.2 Obstacles d'ordre institutionnel

Quel que soit l'enquête, les relations avec l'administration sont perçues à près de 10 % comme un obstacle à la création du projet.

Ainsi, les motifs d'abandon relatifs aux relations avec l'administration mettent en avant les difficultés pour obtenir un agrément ou une licence et la complexité des relations avec les douanes pour importer leur véhicule et leurs biens d'équipements.

En aucun cas, il n'est fait allusion au soutien d'un organisme chargé d'assister les TME de retour au Maroc. Ainsi, le candidat semble plus compter sur lui-même que sur le soutien des autorités en matière de réinsertion professionnelle. Près de 50 % des promoteurs qui n'avaient pas assez préparé leur projet, reconnaissent leur méconnaissance du marché potentiel. Or, l'un des objectifs d'une cellule de suivi et d'appui à la création d'entreprise pour les TME, serait théoriquement de leur fournir des indications sur les débouchés existants dans la région où ils désirent s'installer. En l'absence de cette cellule, ce rôle incombe jusqu'ici à une Division du Ministère des Affaires Sociales et des Migrations qui n'a ni les moyens humains, ni les moyens matériels de jouer ce rôle. Ils pourraient aussi s'adresser à l'Office du Développement Industriel (O.D.I.). Mais seuls ceux qui disposent de gros moyens financiers ou de bonnes introductions y ont recours. Enfin, la Banque Centrale Populaire par son vaste réseau au Maroc et en France et sa forte implantation auprès des TME aurait un rôle important à jouer. Il serait intéressant d'étudier pour quelles raisons il s'exerce mal au niveau de la création d'entreprises.

Il semble finalement, que la complexité des relations avec les institutions, soit pour le TME de retour, un facteur de réticence vis-à-vis de toute aide provenant des autorités publiques. Il serait important de savoir s'il ne s'agit pas plutôt d'un problème de communication et de décentralisation des informations.

Ceci dit, l'obstacle majeur reste d'ordre financier.

3.3.3. L'obstacle incontournable est d'ordre financier

Pour plus de 26 % des enquêtés, le revenu du travail local est insuffisant. Ce sentiment de déception persiste ou augmente pour 82 % des candidats. Ainsi près de la moitié de l'échantillon considère qu'il vit moins bien qu'en France.

Cette situation est notamment due à la difficulté d'accès aux emprunts. En effet, le système bancaire local favorise les prêts immobiliers et reste réticent aux crédits à la création d'entreprise, plus risqués pour les TME. Pour accéder à ces crédits, ils doivent fournir des hypothèques ou garanties à la portée de peu de migrants à moins qu'ils ne trouvent un associé crédible. Le

travailleur marocain reste donc contraint de favoriser l'autofinancement ce qui limite ainsi les possibilités d'extension de son entreprise.

Ainsi, les possibilités de reconversion professionnelle sont finalement assez limitées. Même dans les cas considérés comme réussis, les investissements restent faibles et expliquent certainement la prédominance des activités de commerce alors que les plus productives sont agricoles et industrielles (artisanales). Les activités de commerce permettent d'obtenir un revenu régulier tout en évitant les problèmes d'approvisionnement et de main-d'oeuvre mais surtout permettent un financement minime et une rentabilité rapide quoique limitée.

CONCLUSION : ORIENTATIONS DE L'AIDE A LA REINSERTION SOUHAITEES PAR LES PERSONNES ENQUETEES

L'enquête qui a porté sur un échantillon de 207 travailleurs marocains ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion permet de porter un jugement sur les résultats de la politique d'aide au retour mise en place en 1984.

En ce qui concerne l'obligation pour le candidat de présenter un projet de réinsertion et donc d'envisager un nouvel avenir professionnel, on peut considérer que c'est un succès puisque environ 85 % des migrants interrogés poursuivent un projet (celui envisagé initialement ou non), dont 10 % qui mènent simultanément au moins deux projets. Ce taux doit être, toutefois, minoré par le fait que parmi les 73 migrants non trouvés une partie non négligeable n'a pas dû réaliser de projets.

On peut admettre que la réinsertion ne pose pas de grave problème professionnel, social et familial à environ 70 % des personnes aidées, ce qui constitue un net progrès par rapport aux retours spontanés, résultats tels qu'ils ressortent d'une enquête effectuée dans le Sud marocain en 1985, où le taux d'inactifs est nettement plus fort. Les résultats semblent, aussi, bien meilleurs que ceux qui ressortent de l'enquête effectuée par R. BENATTIG en Algérie.

On peut donc s'étonner que les demandes d'aide à la réinsertion de la part de marocains se soient taries depuis 1987. Pour les 30 % qui ressentent la situation de retour comme un échec l'avenir est très sombre dans un pays où le chômage atteint un taux proche de 20 % si l'on tient compte du chômage partiel, et où les salaires sont inférieurs à plus du cinquième par rapport à ce que le migrant était habitué à toucher. En plus de la déchéance personnelle, l'avenir de la famille est compromis (96 % sont mariés). C'est alors que la nécessaire restitution des titres pour pouvoir bénéficier de l'aide à la réinsertion est très mal ressentie. Nombreux sont ceux qui nous ont déclaré : "Dites à ceux qui sont en France de ne pas rentrer". On connaît l'efficacité du "téléphone arabe" pour voir ce que de tels discours peuvent exercer sur les travailleurs se posant la question du retour.

En ce qui concerne la volonté d'aider le pays de retour, les résultats sont peut-être moins significatifs dans la mesure où les projets restent concentrés dans les activités de commerce et de services. L'immigré privilégie plutôt les activités traditionnelles et de petite taille et son souci d'innover n'entre guère dans ses aspirations personnelles. Le séjour prolongé à l'étranger (15 ans en moyenne) n'a pas modifié le comportement productif du migrant contrairement à notre hypothèse de départ. Ceci s'explique notamment par le fait que l'aide au retour relève d'un processus extrêmement sélectif qui touche en majorité des bénéficiaires de plus de 40 ans, qui proviennent principalement de l'industrie et du BTP, dont la proportion d'O.S. et d'O.Q. est élevée, donc la plus exposée à la précarité de l'emploi en France liée à la restructuration en cours du système industriel.

Si l'on veut améliorer le processus de réinsertion dans l'intérêt économique du pays de retour, il est indispensable de pouvoir travailler en collaboration étroite avec les autorités locales de ce pays. Mais comment y parvenir alors qu'elles se sont montrées jusqu'ici réticentes à toute politique de dialogue sur ce sujet ?

Les blocages relatifs à la politique d'aide à la réinsertion des travailleurs marocains dans leur pays d'origine doivent être abordés selon différents aspects et niveaux. Théoriquement intégrée à une perspective de développement économique et de rééquilibrage régional, l'aide à la réinsertion telle qu'elle est conçue et telle qu'elle se réalise semble avant tout répondre à des impératifs de réinsertion professionnelle. Il semble y avoir confusion dans la définition et la délimitation de ces deux horizons.

Nous nous intéresserons uniquement à l'aspect réinsertion professionnelle de la question. En effet, bien que de nombreux cas de réinsertion professionnelle effective aient réussi, les volontaires au retour demeurent néanmoins confrontés à des difficultés incontestables.

Propositions pour améliorer la réinsertion professionnelle

Quand nous examinons les suggestions proposées par les enquêtés pour améliorer la politique d'aide à la réinsertion, nous aboutissons aux conclusions suivantes (Tableaux N° 25 et 26, Graphique N° 18) :

Tableau N° 25

Dans quels domaines un soutien aurait-il été nécessaire ?

Soutien supplémentaire	Effectif	%
Financier	80	44,6
Délai plus long	42	23,5
Fac. administratives	31	17,4
Logistique	16	8,9
Formation	10	5,6
TOTAL	179	100,0

Graphique N° 18

Dans quels domaines un soutien aurait-il été nécessaire ?

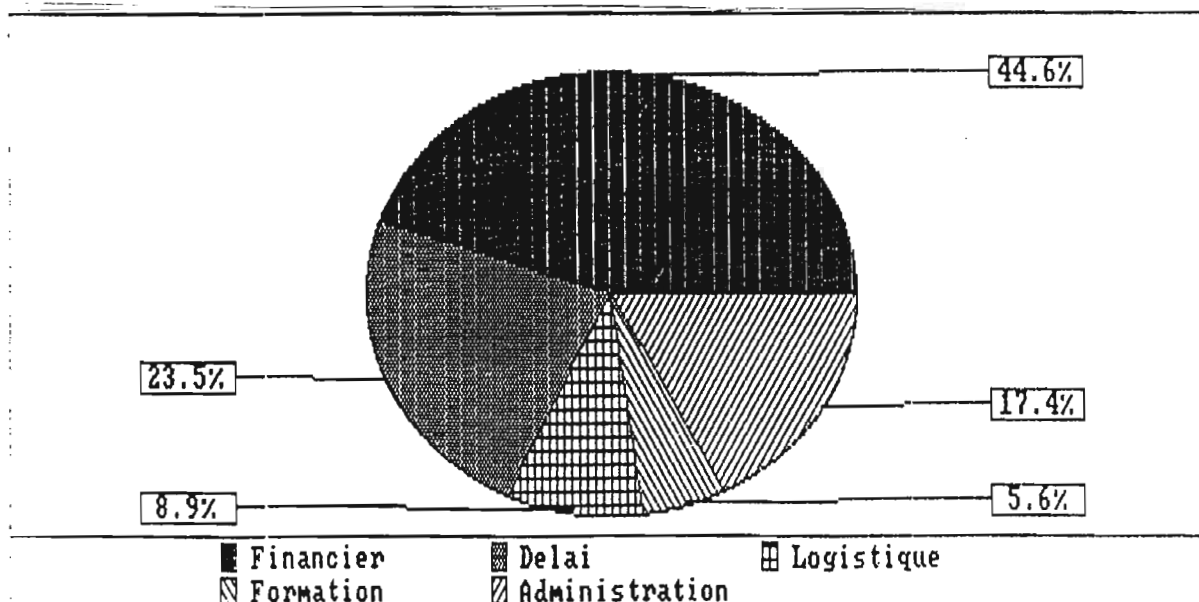


Tableau N° 26

**Suggestions d'amélioration de la politique
d'aide à la réinsertion**

Items	Effectifs	%
2	24	15,0
1	20	12,5
10	16	10,0
7	13	8,1
13	13	8,1
3	12	7,5
6	12	7,5
8	11	6,9
5	10	6,3
4	9	5,6
9	7	4,4
12	7	4,4
11	6	3,7
Total	160	100,0
SR	47	

Légendes :

1. Rentrer avec une somme d'argent importante
2. Retraite proportionnelle (mensualisation)
3. Formation avant le retour
4. Bien préparer le retour
5. Création d'emplois
6. Attendre la retraite
7. Faire démarrer le projet avant le retour
8. Aide financière du Maroc et de la France
9. Rentrer avec argent + formation
10. Rentrer avec argent + bien préparer le retour
11. Formation + aide financière du Maroc ou France
12. Bien préparer + aide financière Maroc ou France
13. Autres

La première suggestion concerne l'élément financier.

Il semble même que les souhaits concernent plus une adaptation de l'intermédiation financière qu'un accroissement des primes d'aide à la réinsertion. Et il est vrai, malgré le rôle joué par la Banque Centrale Populaire, que le système bancaire local reste peu adapté à cette clientèle particulière en dehors du secteur immobilier. Lorsqu'un migrant veut sortir de ce domaine, s'il n'a pas réussi à accumuler les ressources suffisantes ou n'a pas un partenaire financier local, il est contraint à s'orienter vers des projets à financement limité.

Parmi ceux qui ont eu l'ambition de s'écarter des voies traditionnelles, nombreux sont ceux qui ont échoué faute d'avoir pu apprécier à leur juste valeur le montant des investissements nécessaires. Ils n'avaient pas prévu les droits de douane à régler. Ils ne s'étaient pas rendu compte que depuis leur départ du Maroc les prix avaient fortement augmenté.

Des mesures sont demandées visant à :

- accroître le montant de la prime à la réinsertion accordée par gouvernement français,
- réduire les taux d'intérêt proposés par le système bancaire,
- favoriser l'achat de matériel d'équipement importé avec exonération des droits de douanes.

Par contre un certain nombre de migrants s'estimant trop âgés, trop fatigués ou atteints de maladies invalidantes (dont certaines ne se révèlent qu'après le retour les privant de leurs droits sociaux acquis en France) demandent une mensualisation des droits de retraite (11 % des enquêtés). Nombreux sont d'ailleurs ceux qui s'inquiètent de savoir s'ils pourront bénéficier de leur droit à la retraite ?

La seconde suggestion concerne la proposition d'un délai plus long dans la préparation du projet.

Il serait intéressant de comparer notre enquête aux résultats du programme hollandais IMOS, qui propose un retour provisoire du travailleur immigré ayant un projet de réinsertion. Ceci permet, dans une certaine mesure de bénéficier d'un temps de préparation plus long, de minimiser l'impression de contrainte et surtout de décision irréversible pour le travailleur immigré bénéficiant de l'aide à la réinsertion.

Nous avons d'ailleurs pu constater que le taux de réussite des projets est beaucoup plus élevé pour ceux qui ont déclaré avoir commencé à préparer leur retour avant l'obtention de l'aide. Dans ce cas, il y a bien sûr toujours des cas d'échec, surtout quand l'associé chargé de préparer le projet a profité de l'absence du migrant pour détourner les fonds ou mettre les biens à son nom.

A notre avis du côté français, on pourrait étudier la possibilité d'accorder un délai de vacances supplémentaires, payées par l'Etat, (par exemple 15 jours par an pendant 4 ans) à ceux qui justifieraient de la préparation d'un projet de retour.

La troisième suggestion concerne la réduction des tracasseries et blocages administratifs.

L'administration est souvent accusée d'être responsable des projets non réalisés ou abandonnés à cause des retards occasionnés par la lenteur et la lourdeur de ses services. Certains migrants ont été découragés, d'autres ont vu fondre leur épargne avant de pouvoir commencer la réalisation de leur projet. C'est principalement le cas pour le transport, l'industrie-artisanat et les services.

Il est certain que pour un douanier, un policier ou un petit fonctionnaire dont le salaire est voisin de 1.000.- F par mois, il est tentant de chercher à obtenir des gratifications de la part de celui dont on considère qu'il rentre au pays avec un "pactole". Ceci est un problème général au Maroc.

La Lettre Royale en date du 14 juin 1989 relative aux investissements a pour but d'introduire "un changement radical des méthodes et procédures de l'administration " par la simplification des procédures, le "suivi des investissements à l'échelon régional" et "l'apurement des dossiers en instance" dans un "délai de deux mois" (Le Matin du Sahara et du Maghreb, N° 6756, 21 juillet 1989).

La quatrième suggestion concerne l'appui logistique.

Ce n'est pas toujours par mauvaise volonté ou par malhonnêteté que les fonctionnaires n'accordent pas les licences nécessaires.

Ils sont soumis à des lois et réglementations qui ont pour but de protéger le consommateur ou de favoriser le développement économique national.

Il ne s'agit donc pas de chercher à contourner ces lois, mais il serait souhaitable d'informer l'immigré sur la réglementation existante avant sa décision de retour et son choix de projet.

Cet appui logistique pourrait prendre la forme d'une commission de consultation franco- (ou euro) marocaine, qui serait chargée de fournir les informations suivantes aux migrants résidant à l'étranger :

- quelles sont les démarches à suivre pour la création d'un projet déterminé,
- quels sont les marchés porteurs dans une région ou une zone donnée,
- qui peut aider techniquement et financièrement l'immigré dans le montage, la gestion, le suivi du projet.

Comme l'ont déclaré certains enquêtés, le Maroc traverse une période d'évolution rapide de sa situation socio-économique, dont les T.M.E. n'ont pas toujours conscience après une moyenne de 15 ans d'absence. Au retour, ils sont donc surpris par les changements au niveau des prix, des comportements, des structures de consommation, de la concurrence qui existe dans certains secteurs, etc. Il n'est donc pas étonnant que les projets initiés précipitamment, sans préparation, sans conseils, sans appui technique et financier aient tendance à échouer.

Une telle mesure pourrait être associée à la proposition formulée par le Ministre d'Etat Ahmed ALAOUI de mettre à la disposition des T.M.E. "un organisme d'accueil et de coordination qui pourrait les conseiller et les aider".

Enfin, la cinquième suggestion concerne la formation.

En liaison avec les changements structurels qui caractérisent le Maroc, la contrainte technique et technologique doit être prise en compte. Les exigences de qualité et d'originalité commencent à devenir de plus en plus déterminantes dans l'orientation de la demande, principalement dans les grandes villes. Ceci explique certains refus de l'administration d'accorder des licences à des personnes non qualifiées ou dont les équipements ne correspondent pas aux normes en vigueur. Ceci explique aussi certains échecs principalement à Casablanca et Rabat.

Pourquoi ne pas concevoir des stages de formation dans des entreprises françaises correspondant à leur secteur d'activité du projet de retour, sachant que la profession exercée en France est

rarement liée à celle de la réinsertion ? Ne pourrait-on pas parallèlement faire bénéficier d'une aide à la réinsertion la femme et les enfants de l'immigré ? La coopération franco-marocaine s'oriente de plus en plus vers des actions de formation. La famille des travailleurs marocains en France, qu'elle soit résidente ou non, ne pourrait-elle pas être intégrée à ces programmes ?

Nous avons vu que les enquêtés ont généralement pris leur décision de retour avec des enfants non scolarisés en France. Cela signifie que ceux qui ont des enfants scolarisés en France sont bloqués dans leur désir de réinsertion. Certains conseillent d'ailleurs aux T.M.E. de ne pas sacrifier l'avenir professionnel de leurs enfants en rentrant au Maroc. Tandis que d'autres préconisent un retour rapide pour que les enfants "ne perdent pas leur religion" et pour qu'ils ne "rejettent pas leur parents" et leur "milieu d'origine".

Deux solutions sont envisageables pour aider à résoudre ce problème. D'une part, une collaboration serait peut-être envisageable entre un organisme français et la Banque Populaire pour assurer le fonctionnement et le développement des écoles spécialisées pour les enfants des T.M.E. (Fondation de la BCP d'Agadir et Tanger). D'autre part, la Mission française au Maroc ne pourrait-elle pas créer des classes de transition aménagées pour les enfants qui rentrent, dont le faible niveau d'arabisation constitue un lourd handicap dans l'enseignement officiel marocain ? Par ailleurs, les coûts de scolarisation dans les écoles de la Mission française sont devenus prohibitifs pour les T.M.E. qui rentrent au pays. Ne pourraient-ils pas bénéficier d'un régime de faveur ? Ou vaut-il mieux assurer les frais de scolarité de leurs enfants en France, s'ils renoncent à retourner au Maroc de peur que leurs enfants ne puissent avoir leur avenir garanti au Maroc.

L'absence de couverture sociale pour les T.M.E. qui s'installent dans une activité indépendante constitue aussi un puissant frein au retour. Certains ont préconisé le "maintien des allocations familiales en France" pour ceux qui rentreraient avec des enfants et le "maintien des avantages de la Sécurité Sociale" française. Ces propositions paraissent peu réalistes. Il faut pourtant reconnaître que ceux qui ont passé une longue période de travail en France dans des activités pénibles, fatigantes ont des problèmes de santé dont la gravité ne peut se révéler parfois qu'au retour. Une commission mixte ne pourrait-elle pas étudier les problèmes sociaux pour ceux qui ont accepté l'aide au retour et rechercher des solutions ? Dans le cas contraire, il ne faut pas s'étonner du fait qu'une majorité d'immigrés choisissent de rester en France dans une situation d'attente en vivant de leurs droits au chômage et aux allocations

familiales dans l'espoir que leurs enfants réussissent leurs études et deviendront leur soutien financier.

Enfin, la disponibilité locale d'un logement avant le retour est perçue comme une condition indispensable à la réussite de la réinsertion. Dans le cas contraire le coût des terrains, de la construction ou des loyers vont absorber la majeure partie de l'aide financière et compromettre le projet.

Au niveau sectoriel, on ne distingue guère de différences significatives dans les demandes de soutien supplémentaires. En effet, à l'intérieur de chaque secteur selon le désir d'introduction d'innovations et de maximisation des productions de la part des migrants les besoins ressentis au niveau financier, formation, information, appui logistique peuvent être très variables.

IIème PARTIE :

**PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS DE L'AIDE A LA
REINSERTION DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE
FRANCO-MAROCAINE CONCERTEE**

Le retour, tel qu'il est proposé actuellement ne relève que d'une politique de restructuration sectorielle française et en aucun cas d'une politique migratoire globale basée sur la coopération et le développement. Les autorités marocaines, jusqu'à ces dernières années, hostiles au retour de leurs émigrés, n'ont pas élaboré de programmes précis. Elles attachent jusqu'ici beaucoup plus d'importance à l'avantage à court terme procuré par les flux financiers issus de l'émigration. Or, la réussite du retour suppose une action à trois niveaux :

1. La situation économique générale du Maroc : elle reste, notamment en raison d'un marché du travail saturé, dissuasive du retour. Une attention particulière est portée actuellement sur le développement de la PME-PMI. Il serait urgent d'envisager, si une intégration des retours assistés est possible dans cette optique.

2. Cela nécessite une impulsion réelle des autorités publiques marocaines. Il conviendrait d'améliorer le service d'appui à la réintégration au pays. Cela suppose un effort d'informations et de conseils en matière d'orientation des investissements.

3. La rigidité du système bancaire qui pour les migrants privilégie surtout l'accès à la propriété, processus incitatif au comportement spéculatif.

Il convient donc de se demander si la réticence des autorités marocaines à collaborer avec les responsables français chargés de la mise en place de l'aide à la réinsertion est susceptible de se modifier ?

Le comportement des dirigeants aussi bien français que marocains est soumis à un certain nombre de contraintes (chômage, croissance économique, balance des paiements, habitat, budget, etc.) qui réduisent la marge de manoeuvre de chacun des gouvernements. En engageant le dialogue avec le gouvernement français, le Maroc ne risque-t-il pas de contribuer à accélérer le processus de retour de ses travailleurs immigrés compromettant, ainsi, ses efforts pour rétablir ses grands équilibres internes et externes ?

Pour tenter de fournir des éléments de réponse à ces questions, nous proposons d'étudier successivement :

- Chapitre I : l'évolution de la situation dans la société d'accueil,
- Chapitre II : l'évolution de la situation dans la société d'origine.

CHAPITRE I - L'EVOLUTION DE LA SITUATION DANS LA SOCIETE D'ACCUEIL

Nous présenterons succinctement l'évolution de la population marocaine en France dans ses différentes composantes : population active, répartition sectorielle, chômage, immigration familiale avant de nous demander si cette évolution n'induit pas une modification dans le comportement de transfert d'économies vers son pays d'origine ? Une baisse des transferts pourrait signifier un début d'intégration dans l'économie française et un changement d'attitude vis-à-vis du retour définitif.

1.1 Evolution des structures de la population marocaine en France

1.1.1 La population marocaine en France

Tableau N° 27

Population maghrébine en France

Recensement 1982		Estimations 1985	
Effectifs	% Pop. étr. tot.	Effectifs	% pop. étr. tot.
Algériens 557.935	16,2	534.940	15,3
Marocains 431.120	12,5	494.240	14,2
Tunisiens 189.400	5,5	200.780	5,7

Source : Revue Populations. N° 1. Janvier-Février 1987. La population de référence exclut les Français nés de parents algériens.

Alors qu'on observe une baisse de la population algérienne, les Marocains et les Tunisiens seraient plus nombreux en 1985 qu'en 1982. La forte immigration familiale marocaine associée à des départs peu nombreux se traduit par un solde migratoire positif (+ 28.000 personnes). La jeunesse relative de la communauté marocaine engendre un accroissement naturel notable. Si l'on tient compte des acquisitions de la nationalité française, on aboutit à un accroissement de la communauté marocaine de 15 %.

1.1.2 La population active marocaine

On observe globalement une contraction de la main-d'oeuvre étrangère qui cependant affecte moins les travailleurs marocains.

Tableau N° 28

Taux de croissance de la population active
magrébine ayant un emploi

	1975	1982	Taux de crois.
Algériens	308.575	248.780	- 19.3 %
Marocains	145.910	142.120	- 2.5 %
Tunisiens	67.800	62.180	- 8,2 %

Calculs effectués d'après le recensement de 1982.

Il s'opère un glissement du secondaire vers le tertiaire particulièrement important pour les travailleurs marocains.

Tableau N° 29

Taux de croissance des effectifs par secteur
de 1975 à 1982 en %

	Agriculture	Industrie	BTP	Services
Algériens	- 37	- 33	- 35	25
Marocains	- 18	- 9	- 20	51
Tunisiens	- 38	- 18	- 25	25

Calculs effectués d'après le recensement de 1982.

Touchés de plein fouet par la crise, les salariés de l'industrie et du bâtiment ont fortement chuté et semblent s'être réorientés vers le secteur tertiaire. Le taux de croissance des effectifs des travailleurs marocains dans les services est de 51 % et traduit une adaptabilité certaine de cette population à l'évolution structurelle du marché de l'emploi en France.

Par ailleurs, une étude de l'IFOREP (sept. 1985, ADRI) nous montre que la proportion de femmes a sensiblement augmenté dans la population active marocaine, signe perceptible d'intégration, mais elles occupent les segments bas du marché de l'emploi. De même les travailleurs marocains restent peu qualifiés et selon le recensement de 1982, les CSP employés ouvriers et chômeurs représentent 90,6 % de la population active marocaine. On n'observe pas de

promotion interne. Et ceci explique la disparition "du mythe de formation du migrant à l'étranger" pour les autorités marocaines.

1.1.3 Chômage

Bien que selon A. LEBON ⁽¹⁾, la situation se dégrade moins rapidement pour les Maghrébins depuis 1985, le taux de chômage frappant les travailleurs marocains continue à croître de manière inquiétante. Certains signes d'amélioration dans le secondaire notamment ne doivent pas occulter l'évolution structurelle défavorable aux travailleurs non qualifiés. Alors qu'en 1982, le taux de chômage en France était de 8,2 %, il atteignait respectivement 21,9 %, 15,2 % et 18,1 % chez les Algériens, les Marocains et les Tunisiens.

Depuis 1985, la population active marocaine, contrairement aux Algériens semble plus frappée par le chômage :

Tableau N° 30

Demandeurs d'emplois maghrébins en fin de mois,
aux 31 décembre 1985 à 1988

Nationalité	1985	1986	1987	1988	Au 3 tr.89
Effectifs					
Algériens	76.401	76.023	73.043	72.877	71.069
Marocains	46.228	49.620	49.889	51.756	50.715
Tunisiens	23.379	23.629	23.168	23.639	22.515

Nationalité	85/86	86/87	87/88
Tx de C			
Algériens	- 0,49	- 3,9	- 0,22
Marocains	+ 7,3	+ 0,5	+ 3,74
Tunisiens	+ 1,06	- 1,9	- 2,8

Source : MASE-ANPE d'après A. LEBON (Ibid). Immigrés et étrangers en France (DPM. Sept. 1989).

(1) A. LEBON, 1986-1987. Le point sur l'immigration et la présence étrangère en France. Documents Affaires Sociales. Ministère des Affaires Sociales. Direction de la Population et des Migrations. Avril 1988. La Documentation française.

Ces données doivent être prises comme indicatives dans la mesure où la notion de taux de chômage est très délicate à manier en raison des sans emplois non inscrits à l'ANPE.

Ainsi, les facteurs économiques incitatifs au retour sont loin d'être négligeables. Le blocage rapide de la promotion interne constaté, associé à une dégradation réelle de la situation de l'emploi viennent remettre en cause l'objectif initial du travailleur marocain : accumuler une épargne suffisante pour retourner au pays. Cette déception ne fait qu'accentuer l'impression d'exclusion sociale, aujourd'hui médiatiquement remise à l'ordre du jour par l'affaire des foulards.

Logiquement cette impression d'échec devrait induire un taux de retour assisté conséquent. Or aussi paradoxal que cela puisse paraître, les départs intervenus depuis 1984, furent et restent extrêmement limités et ceci notamment en raison du regroupement familial qui s'est opéré pour les Marocains ces dernières années.

L'aide à la réinsertion de 1984 à 1988, a touché 68.866 personnes (dont 30.032 travailleurs et 38.834 membres des familles). Les Marocains représentent 11 % de l'ensemble des bénéficiaires (dont 3.904 travailleurs, 977 conjoints et 2.914 enfants). Plus de 50 % de l'effectif total aurait quitté la France en 1985, près du tiers en 1986 et moins de 20 % en 1987.

Bien que cette diminution, dès 1986, traduise l'effet des restructurations opérées dans la sidérurgie et l'automobile en 1985 principalement, elle témoigne cependant de l'intérêt modéré que lui portent les personnes intéressées. Comme l'ont vérifié les résultats de notre enquête, l'immigration familiale est un facteur dissuasif du retour.

1.1.4 Un réveil tardif de l'immigration familiale marocaine : (Tableau N° 31)

En France où se concentre la plus grande communauté marocaine à l'étranger, la part des femmes fut faible jusqu'en 1975 où elle ne représentait que 26,7 % de l'ensemble des Marocains alors qu'elle était respectivement de 32 % et 30,9 % pour les Algériens et les Tunisiens. Mais ce retard s'est progressivement résorbé. C'est ainsi que de 1975 à 1983, 57.198 familles marocaines ont bénéficié du regroupement familial, soit plus de deux fois plus que les Algériens et 2,8 fois plus que les Tunisiens. Par ailleurs, en 1982, par exemple, les familles marocaines rentrées au titre du regroupement familial comprenaient le plus grand nombre de

personnes avec une moyenne de 2,48 (2,21 pour les familles algériennes et 1,84 pour les familles tunisiennes) d'après les statistiques de l'OMI. Ce réveil tardif de l'immigration familiale marocaine correspond aux mesures d'arrêt de l'immigration et à l'apparition d'un besoin de sécurité, de stabilité et d'ancrage. Chercher l'appui de la famille "pour mieux affronter les risques du chômage a constitué un stimulus" certain pour le regroupement familial. Celui-ci se stabilise et même diminue depuis 1984 selon les données de l'OMI (Office des Migrations Internationales).

Tableau N° 31

Personnes entrées en France au titre de l'immigration
familiale marocaine de 1963 à 1988

1963	970	1976	17.969
1964	1.406	1977	16.521
1965	2.364	1978	12.218
1966	2.750	1979	12.007
1967	3.241	1980	13.602
1968	4.514	1981	14.225
1969	4.296	1982	16.847
1970	5.925	1983	14.225
1971	6.939	1984	10.816
1972	9.041	1985	8.613
1973	12.075	1986	7.720
1974	13.798	1987	7.999
1975	10.801	1988	10.069

Source : OMI de 1963 à 1984 d'après M. MAZOUS, "Les Marocains en Ile de France", Direction de la Population et des Migrations de 1985 à 1988. CIEMI/l'Harmattan, 1988.

Le caractère récent de l'introduction des familles marocaines entraîne un effet retard dans le désir d'intégration dans la société d'accueil. Alors que les immigrés marocains avaient jusqu'à aujourd'hui un attachement tout à fait particulier à leur milieu d'origine et semblaient plus enclins à rentrer au pays, que les autres communautés magrébines, certains signes d'intégration durable en France, semblent apparaître.

1.2 Conséquences de l'évolution des structures de la population marocaine

Nous pouvons nous demander dans quelle mesure l'immigration familiale tardive n'induit pas, avec retard sur les Algériens, une modification dans le comportement de transfert d'économies du travailleur marocain. Alors que le taux de transfert des économies sur salaires était extrêmement important jusqu'en 1986, il baisse depuis 1987 (cf. Tableau N° 32). En 1988, la baisse des transferts a dépassé 20 %. Ainsi, le rôle fondamental d'équilibrage de la balance des paiements marocaine par le volume des transferts sans contrepartie des travailleurs émigrés est-il aujourd'hui fortement remis en cause et devient sujet d'inquiétude pour les autorités marocaines. Selon le quotidien marocain "Libération" du 3 juin 1989, ce retournement est appelé à se renforcer à long terme.

Tableau N° 32

Evolution des transferts des TME en francs français entre 1982 et 1987

Année	Cours FF en DH (juin)	Montant en MFF	Var. en %
1982	0,93	5.499	
1983	0,899	7.238	+ 31,6
1984	1,03	7.456	+ 3
1985	1,118	8.767	+ 17,58
1986	1,297	9,868	+ 12,5
1987	1,38	9,614	- 2,5

Source : Revue d'information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE), novembre 1988.

Toujours selon ce quotidien la baisse des transferts, signe apparent d'un desserrement des liens individuels que l'immigré entretient avec son milieu d'origine, paraît inéluctable et découle des raisons suivantes :

- Le regroupement familial a largement limité une des principales raisons antérieures de transfert au pays. De leur côté, les migrants de la deuxième génération n'ayant plus beaucoup de liens familiaux ou affectifs avec leur pays d'origine n'ont aucun motif de transférer une épargne éventuelle.

- Le changement des modes de consommation semble maintenant toucher l'immigré marocain qui augmente ses dépenses de logement, santé, nourriture, éducation. Une étude comparative plus approfondie de ce phénomène serait à prévoir.

- De nombreux immigrants marocains préfèrent de plus en plus investir leur épargne sur place au lieu de la transférer au Maroc, informés des difficultés administratives rencontrées au Maroc. Ils choisissent ainsi les opportunités et la stabilité, notamment fiscale, que leur offre le pays d'accueil.

Or, outre l'aide aux familles restées au pays, ces transferts étaient destinés à préparer le projet professionnel de retour. On peut ainsi prévoir la persistance d'une diminution des retours tant spontanés qu'assistés. Néanmoins, les résultats de notre enquête nous montrent que la première génération de migrants reste malgré tout très attachée à son milieu d'origine. Donc même si le retour est retardé, il reste envisagé pour cette population cible. C'est pourquoi, l'aide au retour restera un phénomène marginal mais interpellant les migrants de la première génération.

Après avoir abordé les facteurs socio-individuels ayant une incidence sur le comportement du migrant vis-à-vis du retour au pays, il semble opportun d'évaluer l'impact de la politique migratoire française sur la décision de retourner au pays avec un projet productif.

1.3 Quelques aspects sur l'évolution de la politique migratoire française (Annexe VIII)

Depuis 1974, date officielle de suspension de l'immigration massive de main-d'oeuvre, la politique migratoire française s'est progressivement orientée vers deux objectifs : intégration de la population immigrée en France et aide au retour volontaire.

Pour cette dernière, on est passé d'une simple incitation financière (circulaire ministérielle du 30 mai 1977) à l'institution de l'aide à la réinsertion (décrets du 27 avril 1984 et du 17 octobre 1987) dans le pays d'origine, où théoriquement, l'aide à la création d'entreprise devenait l'objectif majeur.

Les aides proposées sont importantes puisque le bénéficiaire reçoit d'après les montants que nous avons pu évaluer une moyenne de 100.000 francs.

Cette aide était initialement réservée aux salariés étrangers d'entreprises ayant conclu une convention avec l'Office des Migrations Internationales. Par décret du 17 octobre 1987, celle-ci a été étendue aux demandeurs d'emplois indemnisés au titre de l'Assurance chômage depuis plus de trois mois ou percevant l'Allocation de Solidarité Spécifique.

L'aide Publique à la réinsertion est financée pour les chômeurs par le Fonds d'Action Sociale.

Nous ne reviendrons pas sur le succès très mitigé d'un point de vue quantitatif de ces mesures d'aide à la réinsertion dans le pays d'origine. Echec relatif dû tant aux réticences du candidat potentiel que des gouvernements des pays d'origine, du Maroc notamment. Cependant nous verrons ultérieurement que l'attitude du Maroc s'infléchit actuellement en faveur de nouvelles concertations bilatérales. Les autorités françaises s'efforcent, quant à elles, actuellement de favoriser l'aspect qualitatif de l'aide à la réinsertion.

Les résultats de notre enquête prouvent qu'un des obstacles majeurs au retour réside dans le caractère définitif de cette décision. Les candidats au retour doivent aujourd'hui restituer leurs titres de séjour en échange de l'aide à la réinsertion. La commission SAINJON, envoyée en 1989 au Maroc et en Tunisie sous la demande de Michel ROCARD, propose de laisser provisoirement les titres français aux bénéficiaires de l'aide à la réinsertion. "Ce droit à l'erreur" n'éliminerait-il pas un facteur de dissuasion ?

L'institution en 1989, de la formule de la rente semble aussi vouloir répondre à une critique formulée par beaucoup de nos enquêtés : à savoir l'insuffisance et la non adaptation de l'aide financière française. Ainsi, l'Etat français propose-t-il en 1989, aux candidats au retour, la pré-retraite à partir de 45 ans. Au lieu de verser en une seule fois le capital, auquel l'immigré volontaire a droit, il serait institué une rente calculée en fonction des droits de retraite accumulés. Cette solution permettrait, par un étalement des revenus reçus, plus de sécurité dans la mise en oeuvre du projet, mais n'est envisageable qu'avec un apport financier supplémentaire sous forme de prêts locaux préférentiels. L'ancien système resterait valable pour les moins de 45 ans. Cette solution plus généreuse, est testée jusqu'en 1990.

L'autre aspect de la politique migratoire française vise à créer théoriquement un environnement favorable à l'intégration de ses communautés étrangères. Ainsi, de nombreuses dispositions tant

législatives que sociales sont mises en oeuvre surtout depuis 1981. Elles concernent trois domaines : la formation initiale et professionnelle, l'intégration sociale et la lutte contre les discriminations à caractère racial.

Bien que l'objet de ce document ne soit pas de décrire exhaustivement l'ensemble des dispositions prises en matière d'intégration et qu'il soit plus opportun de se référer à la publication d'A. LEBON ⁽¹⁾, nous pouvons néanmoins rappeler le succès mitigé de ces mesures.

Malgré des efforts évidents en matière législative, visant à améliorer l'intégration des populations immigrées, les attitudes sociales de rejet des étrangers perdurent. Elles témoignent de l'urgence d'actions destinées à répondre aux réalités locales.

Cette impression de tâtonnement dans la mise en oeuvre d'une politique cohérente d'intégration est le résultat d'objectifs qui paraissent loin d'être définis. Cette complexité s'explique par le fait que la question migratoire ne peut être abordée indépendamment des réalités socio-économiques et politiques tant intérieures qu'internationales.

La France a-t-elle intérêt à rechercher l'intégration ou la réinsertion dans le pays d'origine ? La réponse ne peut en aucun cas être tranchée et les deux orientations répondant à des besoins différents doivent être menées conjointement.

A titre d'exemple, l'approche structurelle ou conjoncturelle du marché du travail pour les TME témoigne de situations apparemment contradictoires et néanmoins non exclusives l'une de l'autre. Même si globalement, on assiste structurellement à une baisse de l'offre d'emplois non qualifiés, la population étrangère reste plus mobile et plus adaptée pour répondre aux pénuries de personnel dans certaines régions (exemple du Sud et des emplois agricoles).

La persistance d'un marché du travail segmenté et les réticences des chômeurs français à remplir certaines fonctions non qualifiées, entraîne une persistance de la demande conjoncturelle de travailleurs étrangers.

Par ailleurs, il est indispensable d'aborder différemment les problèmes d'intégration ou de retour pour les immigrés de la

(1) Op. cit.

première ou de la seconde génération. Cette dernière n'envisage pas de retourner au Maroc et pour les trois quarts se sentirait intégrée dans le milieu où elle vit malgré toutes les manifestations de ségrégation qu'elle peu rencontrer.

Notre objectif unique étant de mettre en valeur les facteurs d'attraction ou de dissuasion de retour, nous n'approfondirons pas la question de l'intégration sociale, la littérature sur le sujet étant très abondante.

Finalement, compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, nous pouvons affirmer que les retours assistés concerneront peu de gens et une population très ciblée : peu qualifiée, n'ayant pas fait venir sa famille en France, et décidée à retourner au Maroc en raison de la précarité de sa situation professionnelle en France (résultats de notre enquête).

Limitée d'un point de vue quantitatif, l'aide à la réinsertion reste une solution essentielle à la question migratoire actuelle. Jusqu'à maintenant hostiles à un retour massif de leurs émigrés, les autorités marocaines commencent à être favorables à un retour qualitatif de certains de leurs ressortissants à l'étranger. C'est pourquoi, malgré la persistance d'éléments dissuasifs relatifs au pays d'origine, un certain nombre d'actions sont actuellement mises en oeuvre au Maroc pour faciliter les conditions de réinsertion. La situation économique marocaine présente certains signes d'amélioration et les conditions d'intégration d'un projet de réinsertion dans une dynamique locale existent.

En tout état de cause, si l'on veut améliorer l'efficacité de l'aide au retour et son impact éventuel sur le développement économique du Maroc, il est indispensable d'instaurer une collaboration, un dialogue entre le gouvernement français et le gouvernement marocain.

CHAPITRE II - EVOLUTION DE LA SITUATION DANS LA SOCIETE D'ORIGINE

Le Maroc a toujours considéré l'émigration comme un instrument régulateur de sa politique économique tant interne qu'externe. Cette stratégie des années 60-70 particulièrement destinée à alléger le problème majeur du sous-emploi, s'est de plus en plus orientée vers les intérêts financiers procurés par les transferts de revenus effectués par les travailleurs marocains à l'étranger. En effet, outre la fermeture des frontières des pays d'accueil en 1973, les espoirs de formation professionnelle de l'émigré à l'étranger ont disparu.

Ainsi, le rôle d'équilibrage de la balance des paiements par les flux financiers de l'émigration est-il devenu prédominant. Or depuis 1987-88, les transferts sans contrepartie, effectués par les TME baissent de manière apparemment structurelle. On doit toutefois noter un léger redressement au cours de l'année 1989, lié à des conditions financières plus avantageuses accordées par le système bancaire marocain (taux de 12 % rémunérant les dépôts des TME).

Jusqu'à aujourd'hui hostile à un retour massif de ses émigrés, le Maroc, sous la pression des faits, semble infléchir sa position.

En quoi, les changements intervenus tant dans la situation économique du Maroc que dans l'attitude des autorités peuvent-ils favoriser un retour productif de certains émigrés ?

Afin de répondre à cette question fondamentale, nous examinerons successivement l'évolution des fonctions initiales économiques et sociales de l'émigration marocaine.

2.1 Réponse à la crise de l'emploi

2.1.1 Constat ; le Maroc ne peut plus compter sur les départs à l'étranger

La question de l'emploi constitue actuellement l'un des problèmes majeurs qu'affronte le gouvernement marocain. Celui-ci semble, selon M. CHAREF (1), s'engager dans une politique de rééquilibrage de l'emploi, de fixation de la main-d'oeuvre dans les régions d'origine, de décentralisation de l'investissement industriel.

(1) Mohamed CHAREF, Thèse de doctorat de troisième cycle Géographie et Aménagement. "L'émigration internationale marocaine et son rôle dans la production du logement au Maroc, une approche sociale, économique et spatiale". Université de Poitiers. Juin 1986.

Même si cette politique, reste très timide, elle n'en constitue pas moins une innovation. En effet, jusque dans les années 80, les autorités continuaient à se tourner vers l'émigration pour décongestionner le "trop plein du marché de l'emploi". Cette tendance n'a fait que se confirmer compte-tenu des médiocres résultats de la Promotion Nationale.

Créée en 1961, elle poursuivait les objectifs suivants :

- résorber le sous-emploi et le chômage dans les campagnes marocaines,
- ralentir l'exode rurale,
- réaliser des travaux productifs.

Considérant le faible taux de réalisation de la Promotion Nationale, qui a finalement eu un impact très réduit sur le sous-emploi, les planificateurs ont préféré favoriser l'émigration en envisageant l'instauration d'un Fonds de l'émigration destiné à venir en aide aux émigrants en leur avançant les frais de leur établissement à l'étranger. Or, la fermeture des frontières des pays d'accueil en 1973, a définitivement écarté cette solution provisoire au problème du sous-emploi marocain.

A l'émigration de main-d'oeuvre permanente s'est substituée l'émigration familiale, qui a connu un taux de croissance soutenu pour enfin se stabiliser à partir de 1986 comme le montre le Tableau N° 33 sur l'évolution des effectifs de la colonie marocaine à l'étranger.

Jusqu'à ces dernières années, le Maroc est resté particulièrement défavorable à un retour massif de ses émigrés. Or, l'assurance que ceux-ci resteront limités, étant donnée l'ampleur des facteurs dissuasifs incite les autorités marocaines à s'engager dans la voie de négociations bilatérales destinées à maximiser les chances de réinsertion pour les quelques candidats potentiels au retour.

2.1.2 Les retours resteront limités si l'on en juge par "le choc de la réalité marocaine"

Nous nous limitons ici à mettre en valeur quelques traits dissuasifs au retour productif. Ceci, ne doit cependant pas nous inciter à minimiser les problèmes de réintégration sociale de la famille exclus de l'analyse et qui demanderaient en elle-même une étude spécifique.

Tableau N° 33

Evolution des effectifs de la colonie
marocaine à l'étranger

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Pays									
FRANCE	400000	421265	444472	501602	519371	519371	605622	605622	605622
BELGIQUE	107000	107000	116280	111746	123500	123500	123500	131140	134272
HOLLANDE	73000	73000	100000	73003	107000	120000	120000	120000	120000
R.F.A.	40000	40000	39701	39401	43779	43779	43779	53000	50945
ANGLETERRE	16000	15000	15900	15000	15000	15000	15000	15000	15900
PAYS SCANDINAVES	4500	3000	3000	3034	5926	5926	5926	5926	6300
ESPAGNE	35000	35000	34503	35019	32600	32600	32600	32600	35546
ITALIE	30000	15000	15000	15000	15000	15000	15000	15000	15000
CANADA	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000
LYBIE	9000	9000	10000	11177	18006	23006	23000	23000	25721
ARABIE SAOUDITE	5000	5000	10000	10931	11000	11000	11000	11000	11000
TUNISIE	6000	6000	6500	6500	6500	6500	6500	10000	10000
GIBRALTAR	3000	2800	2800	2800	2000	1700	2000	3150	3000
AUSTRALIE	500								
IRAK		4000	6000	6681	6651	6651	6651	6651	6000
AUTRES PAYS	x	x	x	5000	5000	5000	5000	6400	5000
TOTAL	759000	766065	834156	867104	941633	959033	1045578	1068489	1074306

x : information non disponible

Source statistique : Tableaux fournis par le Ministère de l'Emploi.

* Un sous-emploi massif et chronique

La population totale marocaine est passée de 15.379.259 en 1971 à 20.419.555 personnes en 1982 soit un taux d'accroissement de 32,8 %. Avec une prévision de croissance de 2,6 % par an, on prévoit un doublement de la population en moins de 30 ans. Les moins de 20 ans représentent, selon un rapport de la SEDES, 53 % de la population totale et les plus de 35 ans ne couvrent que 35 % de la population.

Cette explosion démographique est loin d'être maîtrisée et ne fera qu'accentuer les pressions sur le marché de l'emploi créant un climat social jugé explosif par beaucoup.

Le taux de sous-emploi rural est très difficile à estimer. Il varie fortement en fonction des conditions climatiques et des régions. L'agriculture, encore considérée comme la première génératrice d'emplois, avec un salaire d'environ 16 FF/jour ne peut retenir les jeunes. On observe donc un exode rural massif venant finalement alimenter la masse des chômeurs urbains. Ainsi, l'enquête emploi de 1982 au Maroc, a estimé le sous-emploi urbain à 17,6 % des actifs occupés et 33 % si l'on prend en compte les chômeurs. Or ce problème, même s'il a tendance à se stabiliser avec la reprise de la croissance économique depuis 1986 ⁽¹⁾ ne peut que constituer un facteur dissuasif indéniable au retour des TME.

* Les bas salaires au Maroc

L'analyse de la réalité des salaires au Maroc est très difficile à faire et donne souvent lieu à des controverses. Néanmoins nous pouvons globalement considérer que le pouvoir d'achat du SMIG marocain est quatre fois moindre que le SMIG français (cf. Annexe V : Taux de salaire minimum au Maroc).

Alors que la situation était très grave de 1973 à 1980, l'évolution des salaires devient plus favorable après 1980, et surtout depuis 1985 où le taux d'inflation s'est stabilisé. Il n'en demeure pas moins que le différentiel de salaires entre la France et le Maroc reste un facteur dissuasif pour le retour.

Tableau N° 34

Evolution comparative de l'indice officiel
du coût de la vie et du SMIG de 1973 à 1980

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
CDV	100	110	118,6	128,8	145	158,8	174,3	191,3
SMIG	100	100	110	110	121	121	158	158

Source : L. HANANE, "L'emploi industriel au Maroc", 1982

(1) Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut a été supérieur à 4 % depuis 1986 et a même atteint 10,6 % en 1988.

Tableau N° 35

Evolution comparative de l'indice officiel du coût de la vie et du SMIG de 1980 à 1988

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
CDV	100	112,4	124,3	132	148,4	160	160	160	182
SMIG	100	120,4	138,7	166,3	166,3	191	191	191	220

Calculs effectués d'après les données du Ministère du Plan

Alors que le différentiel absolu du Coût de la vie de 1973 à 1980 était de 47,8 contre 36,8 pour le SMIG, il est passé à 83 (CDV) et à 110 pour le SMIG de 1980 à 1988.

Les mesures de libéralisation prises depuis 1983, laissent craindre une hausse conséquente de l'inflation, celle-ci s'est au contraire stabilisée pour atteindre une moyenne de 2,7 % en 1987 et de 2,3 % en 1988.

Tableau N° 36

Indice moyen général des prix à la consommation de 1981 à 1987

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Indice	235,2	260	276	310	334	363	373
Evol/n-1	+ 12,5	+ 10,5	+ 6,2	+ 12,5	+ 7,7	+ 8,8	+ 2,7 (en %)

Source : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie.
"Pourquoi, où et comment investir", 1988.

Bien que le risque d'une baisse du revenu et du pouvoir d'achat du budget familial constitue un handicap considérable au retour, la stabilité relative des prix à la consommation depuis ces dernières années est un point positif.

En effet, l'évolution des salaires officiels concerne en premier lieu, le secteur d'embauche industriel. Or nous savons que peu de

candidats au retour aspirent à un emploi salarié. Ils se tournent tant en raison des faibles possibilités d'absorption de l'industrie que par aspiration personnelle vers des activités indépendantes. Aussi, l'évolution des revenus salariaux ne doit-elle être considérée que comme indicative.

* Une protection sociale pratiquement nulle

Par contre le système de protection sociale reste très sélectif et demeure très dissuasif du retour comparativement aux avantages procurés en France pour le travailleur immigré et sa famille.

En second lieu, et contrairement à certaines conventions bilatérales passées entre la France et l'Algérie, le travailleur marocain en retournant au pays perd tous ses acquis sociaux. Ceci explique qu'il décide souvent de rester en France même en situation de chômage, le cumul des indemnités de chômage et des prestations familiales lui donnant un revenu supérieur à celui escompté au Maroc.

Finalement, malgré certains signes prometteurs, l'écart entre les situations en France et au Maroc est tel, que deux catégories de travailleurs peuvent souhaiter rentrer :

1. Ceux qui ont suffisamment accumulé d'épargne à l'étranger pour pouvoir se passer des revenus salariaux marocains et de la protection sociale française.
2. Ceux qui ne peuvent plus supporter leur condition de vie à l'étranger et qui ont laissé leur famille au Maroc. Dans ce cas, ils doivent impérativement réussir un projet de réinsertion indépendant si possible préparé à l'avance.

2.2 Réponse au déséquilibre régional

Une des fonctions initiales de l'émigration était de soulager le sous-emploi rural auquel le Maroc, malgré les mesures de la Promotion Nationale notamment, ne pouvait faire face. Ainsi, l'émigration internationale provenait-elle surtout des régions rurales du Nord et du Sud dans les années 60. Puis, on est progressivement passé à une émigration urbaine (capitales provinciales), dûe à un exode rural massif qui venait gonfler la

masse des chômeurs urbains, couvrant globalement l'ensemble du Pays, dans les années 70. Il y avait donc une première migration interne vers les capitales provinciales puis une migration externe. On pouvait donc s'attendre à un déplacement des effets de l'émigration (transferts de revenus) des zones rurales vers les centres urbains principaux d'où une accentuation du déséquilibre régional.

Or, la répartition spatiale des mandats des Travailleurs marocains à l'étranger (TME) étudiée par M. CHAREF (1), montre que l'émigration reste une réponse au déséquilibre régional, aussi marginale soit-elle (2) :

"Les capitales régionales où l'émigration est relativement récente, comme Tanger, Fès, Meknès, Marrakech ou Oujda, polarisent le plus grand nombre de mandats. Par contre, dans les anciens foyers migratoires, les capitales régionales voient leur part se réduire sous l'effet des centres urbains de plus faible importance : c'est le cas de Nador et d'Agadir. Ainsi la ville de Nador est en rivalité avec Al-Hoceïma, Zghan-ghan et Zao, tandis que celle d'Agadir est concurrencée par Inzgame, Tiznit, Taroudant et Guelmine. Tout se passe comme si l'émigration externe, par son ancienneté, avait favorisé dans ces régions, le maintien, dans les petits centres urbains, d'une population qui sans elle aurait probablement émigré vers les grandes villes. (F. TROIN, 1982, N° 153, p. 251).

Ainsi la structure de la répartition des mandats confirme la généralisation de l'émigration qui touche tout le Maroc avec cependant des points forts plus ou moins prononcés. En même temps elle met en relief le comportement régional, exprime le puissant attachement des travailleurs marocains vivant à l'étranger, à leur famille".

Individuellement l'émigré reste donc très attaché à sa région d'origine. Cependant, la prédominance des capitales provinciales, comme lieu privilégié de création d'un projet issu de l'aide à la réinsertion ne correspond pas obligatoirement au désir initial de réinsertion. Elle résulte plutôt de contraintes externes (infrastructures et appui logistique inexistantes dans les centres secondaires).

(1) M. CHAREF, op. cit.

(2) Op.cit. p. 102.

Or, les autorités marocaines remettent à l'ordre du jour, le rôle des travailleurs émigrés de retour dans une dynamique de développement local et régional. Le gouvernement s'oriente actuellement vers la promotion de petits centres secondaires capables de créer une dynamique pour des PME multi-sectorielles. Les TME, ont un rôle indéniable à jouer au niveau des services, de l'artisanat, des transports, de la petite industrie et des commerces spécialisés. Encore, faut-il qu'ils reçoivent un appui indispensable à la réalisation de leurs projets. Nous verrons ultérieurement que certaines dispositions sont actuellement mises en oeuvre dans ce but.

Finalement, même si les retours resteront limités, ils ont un rôle certain à jouer au niveau productif et de ce fait peuvent s'intégrer, compte-tenu de l'aspiration des TME de retour à une dynamique de développement régional.

2.3 Equilibrage de la balance des paiements

Le Maroc a, comme nous l'avons déjà noté, accordé un rôle croissant aux flux financiers de l'émigration en matière d'équilibrage de la Balance des Paiements. Ainsi, a-t-il jusqu'à ces dernières années, concentré sa politique migratoire vers des mesures destinées à favoriser et accroître les transferts de revenus des Travailleurs marocains à l'étranger. Particulièrement hostiles à toute incitation au retour massif de leurs émigrés jusqu'à aujourd'hui, les autorités marocaines se sont plutôt orientées vers des mesures destinées à créer un environnement favorable à la continuité et à la croissance de ces transferts. Ceux-ci, ont en effet eu un impact macro-économique très important tant externe qu'interne (N. d'AMECOURT, op. cit.).

Or, la baisse de ces transferts constatée en 1987 s'est amplifiée en 1988 (-20 %). Selon toute vraisemblance elle s'avère être structurelle et remet totalement en cause la stratégie migratoire marocaine. Face à cette contrainte exogène, le Maroc semble aujourd'hui décidé à favoriser les négociations bilatérales de manière à intégrer la question migratoire à une politique de développement global.

Rôle macro-économique des transferts de revenus au niveau externe

Les transferts de revenus ont eu un rôle indéniable d'équilibrage de la balance courante. Ainsi, le taux de couverture du déficit commercial par les transferts de revenus est passé de 60 %

en 1978 à 100 % en 1984 et 104 % en 1985 (N. d'AMECOURT, op. cit. p. 91).

Au niveau de la balance courante, le taux de couverture par les transferts a évolué comme suit :

Taux de couverture de la balance courante par les transferts

	77	78	79	80	81	82	83	84	85
%	30,19	56,69	57,01	68,81	51,86	42,79	99	81	107

Calculs effectués d'après les séries du FMI

La forte pénurie de devises engendrée par le poids du service de la dette a accru le rôle des transferts qui permettaient de compenser la part croissante des remboursements d'intérêt de la dette, comprimant ainsi l'évolution du déficit de la balance courante, condition indispensable à l'octroi de prêts.

Aussi fragile soit-elle en raison de la dépendance extérieure qu'elle engendre, la logique marocaine en matière de transferts pouvait se comprendre compte-tenu du climat économique extrêmement défavorable aux pays en développement depuis ces dernières années. Stratégie d'autant plus compréhensible qu'elle avait un impact non négligeable sur l'équilibre intérieur. Ainsi, toujours selon les données du FMI, les transferts des TME représentaient en 1986, 60 % de l'épargne nationale. D'où l'intérêt du système bancaire pour attirer les dépôts des TME.

Or, la baisse constatée des transferts depuis 1987, et dont nous avons déjà évoqué les causes majeures montre que le gouvernement ne peut plus à terme compter sur cette source de devises.

On peut même envisager que, dans le cadre de la réinsertion, un TME qui rentre avec 100.000 francs français en moyenne, aura individuellement un impact supérieur à celui de la prolongation de son immigration si l'on tient compte du fait que l'accroissement du risque d'être chômeur dans le pays d'accueil induira, de fait, une disparition de ses envois d'économies au Maroc. Par ailleurs, les candidats à l'aide à la réinsertion sont parmi les moins qualifiés et font donc partie de ceux qui transfèrent le moins en volume. En dernier lieu, le choix de retourner au pays avec l'aide à la réinsertion n'a fait que raccourcir leur durée de séjour en France. La

majorité ayant déclaré qu'elle serait rentrée de toutes les manières dans les quatre ans.

Cette évolution devrait entraîner un certain intérêt du gouvernement marocain vis-à-vis des retours assistés.

2.4 Réponse au déficit du logement : une orientation trop restrictive des investissements des TME

Cette fonction est la seule qui corresponde, jusqu'à aujourd'hui, à une volonté d'orientation de l'épargne des TME. Partiellement inadaptée aux désirs du migrant de retour, elle n'incite pas, par son caractère limitatif, à une orientation productive de l'épargne.

2.4.1 L'aide à l'accession au logement

Le déficit prévu, en logements urbains au Maroc explique certainement l'engouement des TME pour un investissement immobilier qui selon une enquête de l'INSEA en 1982, constitue 78 % de l'affectation de l'épargne transférée.

Tableau N° 37

Les besoins en logement dans le milieu urbain au Maroc (en milliers)

	1977	1980	1985	2000
Population urbaine	7200	8419	10766	21273
Personnes/logement	5	4,6	4,2	4
Parc nécessaire	1440	1830,2	2563,3	5318,2
Besoins nouveaux cumulés à partir de 1977	-	390,2	1123,3	5318,2
Besoins de renouvellement à partir de 1977	-	29,4	109	177,9
Déficit initial	808	808	808	808
Total des besoins	808	1227,6	2040,3	4864,1

Source : Ministère du Plan, "Plan de développement économique et social 1981-1985".

Les TME constituant une clientèle solvable, sont devenus une cible privilégiée des octrois de logements à des conditions

préférentielles. Parallèlement, pour l'émigré, l'accession au logement constituait une réponse sans équivoque à la crise. Comme le note M. CHAREF "être propriétaire au Maroc, signifie pour le migrant, rompre avec la situation d'avant l'émigration" d'autant plus qu'il a souvent été logé dans des conditions précaires lors de son séjour à l'étranger.

Quelles ont été les mesures prises par les autorités marocaines pour favoriser l'accession des TME au logement ?

1. Les Etablissements Régionaux d'Aide à la Construction (E.R.A.C) et la recherche des clients TME.

Ils furent créés dans le cadre du plan quinquennal 1973-78, comme un outil permettant aux pouvoirs publics une intervention directe sur le marché du logement. Leur rôle, en tant que promoteurs publics, était d'atténuer les effets de la crise du logement par une production importante destinée aux couches solvables. Aussi les E.R.A.C. avaient-ils réservés aux TME un certain pourcentage de ces logements futurs. Or, les taux de réalisation témoignent du manque d'efficacité de cette mesure. En effet, seulement 31,7 % des logements étaient terminés en 1980.

2. Le régime spécial TME pour l'octroi de crédits à l'immobilier.

Institué par la loi de Finance de 1981, ce régime propose aux TME des conditions de crédits à taux préférentiels, alloués par le Crédit Populaire du Maroc (CPM). Ces taux préférentiels sont fixés en fonction du montant des crédits attribués aux bénéficiaires sous certaines conditions de ressources propres.

Ces mesures sont actuellement les seules mises en oeuvre pour orienter les Investissements des TME. Or, outre le fait qu'elles ne soient que peu efficaces, elles ne répondent que partiellement aux aspirations et au rôle économique du migrant pour son pays d'origine. Répondant essentiellement à des besoins sociaux et à la satisfaction de la consommation finale, elles ne peuvent avoir que des retombées limitées sur la production incitant même à des comportements spéculatifs immobiliers donnant les effets contraires à ceux escomptés.

2.4.2 Une orientation trop restrictive des investissements des TME

Certes le profil du migrant de retour correspond aux couches les plus défavorisées au niveau socio-professionnel, ce qui explique l'absence d'esprit d'innovation indispensable à la création d'une entreprise répondant aux besoins réels du marché. Le TME de

retour, a, le plus souvent orienté son projet en fonction de critères personnels en se méfiant du concours des autorités et des organismes publics ; les tracasseries administratives restant suffisamment dissuasives.

Or, la réussite d'un projet productif, moteur du développement et créateur d'emplois, est largement dépendante d'un environnement favorable à sa création et à sa mise en oeuvre. Parmi les principaux obstacles à la réussite du projet, évoqués dans les résultats de notre enquête, figuraient : le manque d'information et l'insuffisance des ressources financières. Ces carences correspondent-elles à la réalité ?

* Une inégale répartition tant sectorielle que géographique des crédits accordés aux TME

L'octroi de crédits aux TME, dépend des Banques Populaires régionales, elles-mêmes sous l'égide du C.P.M. Celui-ci a également la charge, par l'intermédiaire de la Banque CHAABI en France, de concentrer les dépôts d'épargne des TME. AINSI, LE C.P.M. se considère-t-il comme la banque des émigrés qui constituent sa première clientèle. En effet, les TME représentaient respectivement 68,1 %, 68 % et 68,3 % des ressources du C.P.M. pour les années 1986, 1987 et 1988. Or, ils n'ont reçu que 13,8 % des crédits distribués en 1987 et 1988 (Annexe VI) bien que la part des TME, dans l'allocation des crédits s'accroisse (4,3 % en 1977, 5,4 % en 1981). Une constatation perdue : le volume cumulé des fonds collectés auprès des TME sert à financer des projets de non-migrants (compte-rendu assemblée générale ordinaire du C.P.M.).

Enfin, la répartition sectorielle des crédits accordés aux TME montre une nette prédominance des prêts à l'immobilier de 1978 à 1983 (Tableau N° 38) qui se poursuit en 1988 (Annexe VII).

Avec le problème du retour productif des TME qui se pose avec de plus en plus d'acuité, il s'avère indispensable de revoir la politique d'orientation des crédits tant pour l'affectation sectorielle que pour l'orientation géographique.

Cette dernière reste contradictoire avec l'objectif d'insérer les projets TME dans une politique de rééquilibrage régional.

Tableau N° 38

Nombre et montants des crédits accordés par le
C.P.M. aux migrants du 1.1.1978 au 30.3.1983

Type de crédit	Nombre de crédits accordés	%	Montant de crédits en millions de DH	%
Immobilier	2.291	56	74.395	80
Consommation	1.161	29	3.909	4
Inv. et équip.	619	15	14.829	16
Total	4.071	100	93.133	100

Source : Données du C.P.M.

L'examen du tableau présenté en Annexe 8 comparant les crédits logement affectés de 1962 à 1981 et les comptes de

TME en 1981, révèle un grand déséquilibre dans l'affectation régionale des ressources. On relève le poids écrasant de Casablanca et la faiblesse des régions à forte émigration. Les émigrés et leur région d'origine sont défavorisés et ceci malgré l'importance de leurs dépôts.

En second lieu, le manque d'informations et d'appui à la création du projet constituent un handicap certain à la réussite du retour productif. Même si certaines mesures ont été mises en oeuvre, elles demeurent jusqu'à aujourd'hui inefficaces.

En effet, une étude menée en 1982 auprès de l'Unité d'Assistance Technique aux Petites et Moyennes Industries (U.A.T.P.M.I.) et de l'Office de Développement des Coopératives prouve la faiblesse quantitative des émigrés qui ont recours à ce type d'organismes pourtant spécialement chargés de les aider. Cette carence s'explique, le plus souvent par le manque d'informations. Ils sont ainsi privés d'une assistance technique gratuite et d'un certain nombre d'encouragements fiscaux auxquels ils ont droit ; ceci accroît donc les difficultés souvent insurmontables vis-à-vis de l'administration.

Pour remédier à cette situation, il s'avère indispensable de redéfinir le rôle des différentes administrations marocaines chargées des questions migratoires et éventuellement

d'homogénéiser les actions diffuses au sein du Ministère du Travail. Le rôle d'une telle cellule, serait d'établir, en fonction des désirs des TME et en collaboration avec les divers ministères concernés, des programmes locaux d'investissement de l'épargne. Ceux-ci seraient intégrés dans les plans de développement régionaux et se baseraient sur l'aide des pays d'accueil.

Une telle politique n'a pas vu le jour jusqu'à maintenant en raison de l'inadéquation et du manque de coopération entre les politiques des pays d'accueil et des pays d'origine. D'un côté on s'obstinait à rapatrier l'argent des immigrants pour équilibrer la balance des paiements, de l'autre, on tentait d'atténuer le problème de l'immigration en trouvant des solutions sectorielles sans prendre en compte la globalité de la question. Or, il semble que tant le pays d'accueil que le pays d'origine commencent à infléchir leurs positions respectives dans le but d'améliorer la qualité du retour qui en tout état de cause restera marginal.

CONCLUSION GENERALE

Perspectives de retour et Développement Economique

Si l'on en juge par l'ampleur des facteurs dissuasifs, émanant tant du désir d'intégration dans le pays d'accueil que d'un environnement économique marocain jusqu'à aujourd'hui défavorable et inadapté, il est certain que les retours resteront quantitativement limités.

Il n'en demeure pas moins que la politique d'aide à la réinsertion reste une solution envisageable et souhaitée par une catégorie de migrants, prête à anticiper son départ afin de créer un projet productif.

Cette solution, bien que marginale, peut constituer un élément de coopération bilatérale.

On peut, compte-tenu des résultats constatés lors de notre enquête, espérer des effets multiplicateurs pouvant s'intégrer dans une politique de Développement Economique et de rééquilibrage régional.

Une telle orientation, nécessite impérativement l'adhésion du pays d'accueil, du pays d'origine et du migrant lui-même. Alors que jusqu'à aujourd'hui, le dispositif d'aide à la réinsertion relevait plus d'un objectif de régulation du marché du travail français et n'obtenait pas les faveurs des autorités marocaines, il semble au contraire, actuellement, que la voie s'ouvre vers cette adhésion indispensable des trois acteurs en question.

1. La France, consciente du relatif insuccès quantitatif de l'aide à la réinsertion, s'attache désormais à en accroître l'aspect qualitatif afin d'en faire un outil d'aide au développement.

2. Les résultats de notre enquête montrent que même si la population séduite par l'aide à la réinsertion figure parmi les plus défavorisés au niveau de la qualification, elle témoigne néanmoins d'une volonté entrepreneuriale.

Aussi est-il intéressant de rappeler quels sont les obstacles majeurs à la réussite du retour assisté, perçus par le TME ayant bénéficié de l'aide à la réinsertion afin d'en tenir compte dans l'amélioration des dispositifs actuels.

Obstacles à la politique d'aide à la réinsertion.

Ils sont de deux ordres : financier et institutionnel. Plus que l'insuffisance des revenus, l'inadaptation de l'intermédiation financière reste un élément défavorable à la création du projet.

Les enquêtés ont d'autre part, tous décrié les difficultés souvent insurmontables des rapports avec l'administration : obtention d'une licence, complexité des rapports avec les douanes, problème d'information, de soutien logistique et de communication.

Ainsi, ils ne trouvent pas les conditions pour créer les produits les mieux adaptés aux besoins réels de la région.

Propositions des TME ayant bénéficié de l'aide à la réinsertion.

a) Réadaptation de l'intermédiation financière : outre une hausse de la prime, les TME préconisent un échelonnement dans la perception des droits (mensualisation des droits à la retraite) et l'accès à des crédits plus avantageux.

b) Réduction des tracasseries et des blocages administratifs.

c) Meilleur appui logistique et formation adaptée.

d) Ils proposent également un délai plus long dans la préparation du projet. A ce niveau, rappelons que les autorités françaises étudient actuellement les possibilités d'assouplissement de la procédure. La commission SAINJON, envoyée par M. ROCARD au Maroc en 1989 propose même, d'instituer un retour provisoire, sans restitution immédiate des titres de séjour. Ceci, permettrait éventuellement d'éviter des départs précipités voués à l'échec et au retour clandestin en raison d'un projet de réinsertion insuffisamment préparé. Bien que ce projet soit loin de réunir l'adhésion générale, il témoigne néanmoins de la volonté gouvernementale française d'améliorer et de réadapter la politique d'aide à la réinsertion aux aspirations des TME concernés.

En dernier lieu, l'évolution récente du climat économique et du discours des autorités marocaines témoignent d'un nouvel intérêt porté au retour productif qui, de toutes les manières restera limité.

3. Regain d'intérêt marocain porté au dispositif français d'aide à la réinsertion.

Face à la pression des retournements de conjoncture, le Maroc s'avère contraint à redéfinir sa politique migratoire. Les flux financiers de l'émigration baissent de manière apparemment inéluctable et ne peuvent plus constituer l'objectif majeur de la stratégie migratoire. D'autre part, le Maroc sait désormais qu'il n'assistera pas à un retour massif de ses émigrés. Conforté par l'amélioration relative de sa situation économique, il semble plus ouvert au retour productif de certains de ses ressortissants à l'étranger.

A - Amélioration de la situation économique au Maroc

L'examen des grands agrégats économiques en 1988, témoigne d'une amélioration économique certaine qu'il convient néanmoins de considérer avec retenue. En effet, la reprise mondiale constitue un moteur essentiel pour la croissance marocaine mais ne résoudra pas les retards en infrastructures bloquant en amont les possibilités d'un véritable redéploiement industriel.

Toutefois, les indicateurs de 1988 restent très prometteurs.

Selon un rapport de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie Française au Maroc ⁽¹⁾ et une note de 1988 de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, les grands agrégats semblent répondre positivement à la politique de libéralisation et d'assainissement menée depuis 1983.

* Le PIB, depuis 1986 a crû de 4 à 5 % par an, atteignant près de 10 % en 1988, bénéficiant d'une production agricole record après 5 années de sécheresse.

* Poursuite de la politique d'assainissement des finances publiques.

Solde ordinaire positif depuis 1987 et stabilisation du déficit budgétaire global malgré la poursuite des dépenses d'équipement.

* Léger redressement de l'investissement : La FBCF s'est accrue de 15,5 % en 1988 après 5 années de baisse continue.

(1) cf. José INIZAN, op. cit.

Cette reprise est imputable au dynamisme du secteur privé et aux différentes mesures prises par les pouvoirs publics :

- baisse des taux d'intérêt sur les crédits d'équipement ;
- nouvelles procédures de prêts aux investissements des PME ;
- libéralisation des importations.

A cet égard, il faut noter que le nombre des dossiers d'investissement industriels agréés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie a crû de 13 % en 1988. Il se composait de 78 % de promoteurs privés marocains, de 20 % de promoteurs étrangers et de 2 % du secteur public.

Par secteur d'activité, l'investissement total s'est réparti en 1988 comme suit :

- 38,6 % dans le textile-cuir,
- 25,7 % dans la chimie et para-chimie,
- 18,5 % dans l'agro-alimentaire,
- 10,1 % dans la mécanique et l'électrique.

D'autre part, le grand Casablanca attire à lui seul 43 % de l'investissement.

* Bonne tenue des prix intérieurs qui ont crû de 2,3 % en 1988 contre 2,7 % en 1987 et 8,8 % en 1986.

* Excédent global de la Balance des paiements depuis 1987 grâce au solde positif de la balance des opérations courants (boom des exportations FOB, stagnation des importations, accroissement des recettes touristiques), grâce au rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure) et malgré la baisse des transferts sans contrepartie opérés par les TME.

La bonne tenue et l'amélioration des grands agrégats mentionnés ne peuvent que contribuer à améliorer la situation de l'emploi au Maroc. Ce dernier s'oriente actuellement vers la promotion de la PME à forte intensité de main-d'oeuvre tout en n'excluant pas l'introduction d'innovations techniques indispensables pour répondre aux impératifs de compétitivité internationale. Les projets issus de l'aide à la réinsertion peuvent s'intégrer à cette politique. D'où l'importance d'intensifier et de rendre plus efficace l'appui logistique et technique des organismes chargés d'orienter les investissements des TME.

B - Evolution de l'attitude des autorités marocaines

Depuis 1988, les autorités marocaines ont intégré la question des investissements des TME au plan d'Orientation Economique et Social 1988/1992.

En juillet 1989, s'est tenu à Agadir un séminaire sur les investissements au Maroc des travailleurs marocains à l'étranger. Sous l'égide du Ministère de l'Emploi et du quotidien "Le Matin du Sahara et du Maghreb", cette rencontre faisant suite au colloque organisé autour du même thème, le 2 mars 1988 à Marrakech.

Ces réunions visaient à instaurer un dialogue entre les représentants des travailleurs marocains à l'étranger et les principaux acteurs économiques (publics, privés et collectivités locales) en "vue d'un échange d'informations sur toutes les possibilités et potentialités existantes d'investissement dans les différents secteurs économiques", et non plus uniquement dans l'immobilier (Le Matin du Sahara, 22 juillet 1989).

Plus qu'une vaste campagne médiatique, ces réunions ont entraîné l'adoption de mesures destinées à favoriser l'investissement productif et témoignent d'un retournement de tendances de la part des autorités marocaines.

Principales mesures adoptées

Elles touchent trois domaines : législatif, économique et social et répondent en grande partie aux souhaits des TME.

Au niveau législatif

- Institution d'une cellule unique pour l'accueil des TME afin de veiller à l'application des droits sociaux et juridiques et d'étudier notamment les problèmes les concernant au niveau des douanes dont les procédures sont simplifiées en cas de retour définitif (franchise totale pour le déménagement et les cadeaux et pour le matériel et outillage usagé (75.000 DH).

- Renforcement des structures d'accueil au sein des Ministères.

Au niveau économique

- Facilités bancaires : possibilité d'ouvrir un compte bancaire en dirhams convertibles avec un apport de 50.000 DH au lieu de 500.000 DH.

- Création de la Fondation Bank Al Amal en mars 1989, dont le but est d'encourager par des crédits, des services et des facilités d'investissement des TME de retour au Maroc (Annexe IX). Elle a donc pour rôle de prendre, sous quelque forme que ce soit des participations dans les entreprises à qui elle consent donc des prêts participatifs. Elle peut d'autre part, se porter caution, recevoir et gérer tout dépôt d'une durée supérieure à un an. Parallèlement est créée une société de caution mutuelle, Dar Ad Damane destinée à garantir les prêts consentis par la Bank Al Amal. Cette couverture s'avère indispensable en raison des risques relativement importants des prêts participatifs par rapport aux concours classiques proposés dans les autres organismes financiers.

- Equipement, à titre expérimental à Agadir, Marrakech et Kouribga de quartiers industriels intégrés comprenant des logements et des unités industrielles concédés préférentiellement aux TME.

- Projet de création d'un Fonds d'Investissement destiné à soutenir les investissements productifs des TME et à les orienter vers la création de PME.

Au niveau social

Création de la Fondation Hassan II destinée à entretenir les liens sociaux et culturels entre les TME et leur pays d'origine. A ce titre, sont créées des écoles au Maroc, pour les enfants de migrants, afin d'atténuer les problèmes de réintégration sociale en cas de retour.

D'autre part, cette fondation est chargée d'informer de manière plus efficace les TME sur toutes les nouvelles mesures prises en leur faveur afin d'encourager l'investissement productif.

On observe bien une évolution de l'attitude des autorités marocaines en faveur du retour des émigrés. Même, si le recul est insuffisant pour conclure sur l'efficience des mesures prises, ce retournement de tendance demeure un facteur positif et incitatif à une concertation accrue entre les autorités marocaines et françaises.

4. Orientations souhaitables

Compte-tenu du regain d'intérêt porté aux retours et aux investissements productifs, qui doivent être considérés comme un outil de coopération et d'aide au Développement, il semble souhaitable d'intensifier les axes d'action suivants :

- identifier les besoins non satisfaits de l'économie marocaine,
- créer une société d'investissement mixte dans des projets productifs (PME/PMI, zone industrielle).
- étudier les moyens d'améliorer les conditions sociales et familiales des migrants de retour (problèmes de scolarisation notamment),
- donner une formation adaptée et permettre un suivi des projets de retour,
- créer une ligne de crédits d'équipement pour les projets retenus par la Commission Mixte,
- créer un centre d'accueil en relation avec les Banques privées, l'ODI, les chercheurs, les Ministères Techniques chargés de fournir les informations économiques, sociales et techniques indispensables à la sélection, au montage et au suivi des projets,
- permettre aux TME de disposer du temps nécessaire pour préparer leur projet de réinsertion.

BIBLIOGRAPHIE MIGRATION - RETOUR

ABBADI H. "Journées d'information le 20 juillet sur les investissements au profit des TME" in Le Matin du Sahara et du Maghreb. 20 juillet 1989.

ABBADI H. "Compte-rendu des journées d'information sur les investissements au profit des TME" in Le Matin du Sahara et du Maghreb. 21 et 22 juillet 1989.

ABOUZAID Mohamed. Les problèmes de réinsertion des travailleurs émigrés dans leur pays d'origine. Le cas du Maroc. 1981. Mémoire de DEA études politiques, Aix-Marseille.

ALAOUI Mohamed. "Forum du Matin du Sahara sur les Marocains à l'étranger" in Le Matin du Sahara et du Maghreb. 23 juillet 1989.

BADDOU T. "L'émigration ou la persistance d'une illusion : éléments pour l'analyse des problèmes de réinsertion-formation au Maroc". 20 : 1981. Annuaire de l'Afrique du Nord, Paris, CNRS, 1981.

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie. Pourquoi, où et comment investir. Casablanca, 1988-1989.

BARREAU G. - LABROUSSE A. Note sur la formation des travailleurs immigrés dont l'emploi est menacé ou supprimé. Min. d'Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, mars 1984.

BENATTIG Rachid - "Les retours de migrants algériens bénéficiaires de l'aide à la réinsertion". Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale, juin 1989.

BENHADSI A. "Retour et réinsertion des travailleurs migrants dans leur pays d'origine". Bulletin de l'Institut International d'Etudes sociales, N° 12, 1975.

BERNARD P. Le retour des migrants, étude bibliographique et critique, Paris, CNRS, 1977.

BIJAAD Hassan. "Conséquences socio-économiques des migrants maghrebins de retour : Enquête dans la région sud du Maroc". Fac. d'Economie Appliquée, Aix-Marseille, décembre 1987.

BOHNING W.R. Quelques réflexions sur l'émigration des travailleurs du bassin méditerranéen, B.I.T., Genève, mars, 1975.

Caisse Centrale de Coopération Economique. La formation des travailleurs immigrés en vue de leur réinsertion dans l'économie de leur pays d'origine, in Hommes et Migrations, N° 1043, Déc. 82.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Flashes 82-86. Royaume du Maroc.

Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc. Rapport 1988.

CHAREF Mohamed. "L'émigration internationale marocaine et son rôle dans la production du logement au Maroc : une approche sociale, économique et spatiale". Thèse 3ème cycle, Université de Poitiers, Institut de Géographie, juin 1986.

CHAZALETTE A. Le retour au pays des familles de travailleurs immigrés. Désirs, départs et conditions de réussite. Lyon, Groupe de sociologie urbaine, février 1979.

CHEKROUN M. Perspectives de retour des TME. Al Asas, 1982. 10.11 (46).

Direction Marocaine de la Statistique. Population active urbaine 1986.

D'ERSU P.H., WAGNER M., L'insertion professionnelle des travailleurs migrants qui retournent dans leur pays d'origine. Rapport présenté au CARHS, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1978, 25 p.

Fra, Min. du Travail et de la Participation, Mission de Recherche et Documentation, Paris. Le retour des migrants. Migrations Information, 1978. 06 (18).

Min. du Travail et de la Participation. "Comptes-rendus, synthèses de travaux sur le fait migratoire". Migrations / Etudes 27, Paris, janvier 1980.

HAMDOUCH B., BADDOU T., BERRADA A., LASSONDE L. Migrations internationales au Maroc. Une enquête sur ses caractères et ses effets en milieu urbain. INSEA - Université de Québec, Rabat, 1981.

HARGROVE C., FALL E., Emigrés : Le retour forcé. Prend ton pécule et va-t-en ! Jeune Afrique, 1984. 01.25 (1203).

INIZAN José. "Retour et réinsertion dans le pays d'origine" in Hommes et Migrations. N° 1119, février 1989.

KAYSER Bernard. Les retours conjoncturels des travailleurs migrants. Paris, O.C.D.E., 1972.

LAFERTE Bénédicte. "Une expérience pilote : la formation-réinsertion des immigrés", in Croyance des jeunes nations, 1982, 06 (240).

LAHLOU Mehdi. "Les transferts des TME, pourquoi ne peuvent-ils que baisser ?" in Libération, 30 juin 1989.

LEBON André. "L'aide au retour des travailleurs étrangers", in Economie et statistique. 1979, 07-08 (113).

LEBON André. Un bilan des retours au pays d'origine des travailleurs immigrés. Problèmes économiques. N° 1631, juillet 1979.

LEBON André. 1986-1987. Le point sur l'immigration et la présence étrangère en France. La Documentation française, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, avril 1988.

MAZOUZ M. Les Marocains en Ile de France. CIEMI/L'Harmattan, Paris, 1988.

(de) PONTON d' AMECOURT Nathalie. "Les Transferts de biens et de revenus des immigrés Magrébins vers leur pays d'origine : un exemple, les Marocains". D.E.S.S., Université de Paris X Nanterre, U.F.R. de Sciences Economiques, 3ème cycle, février 1989.

ROUGE J.J. "Immigrés, le prix du retour. Comment décider les travailleurs étrangers à rentrer chez eux ?" in L'Expansion, 5/18 octobre 1989.

SALAH DINE M. Immigrés : retour forcé. LAMALIF, 1985. 07.08 (168).

SIDKI Abdelaziz. "Mutations de l'emploi immigré en France et problématique du retour à la réinsertion". Thèse de doctorat, 3ème cycle, Université des Sciences Sociales de Grenoble, Institut de Recherches Economiques et de Planification, février 1986.

SIGNORELLI Amalia. Réintégration des migrants de la deuxième génération et le processus de retour des migrants adultes. Genève, OIT, 1984, 08.

SIMON G. "Industrialisation, émigration et réinsertion de la main-d'oeuvre qualifiée au Maghreb". Hommes et Migrations, N° 902, 1976.

TAPINOS G., GARSON J.P., (dir.) L'argent des immigrés : revenu épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France. INED. Travaux et documents. N° 94, PUF, Paris, 1981.

TARAVELLA Louis. Le retour et la réinsertion des migrants. Bibliographie internationale 1965-1986. Paris, ADRI, 1986.

VIGNERAS Nicole. La formation - réinsertion des travailleurs immigrés, Paris 1, 1981. DES FORMATION PERMANENTE.

WITHOL de WENDEN C. Les transferts de revenus et de biens des immigrés magrébins vers leurs pays d'origine, in Problèmes économiques, N° 2046, 28.10.87.

"Perspectives de retour ou nouveau départ ?" FASTI -DOC. 1984, n° 11-12 (2.3.84).

DOSSIER : Les travailleurs immigrés aujourd'hui : incitation au retour. Quel coût social ? in La tribune de l'immigration. 1985, 11 (128).

Le retour des travailleurs émigrés et les possibilités de leur intégration économique. L'ITTIH. A.D. WAT-ANI, 1980. 12.25 (132).

"La réinsertion des travailleurs marocains, 1984-1987" in Actualités-Migrations, O.M.I. N° 228, 16-20 mai 1988.

"Le plein-emploi" in Echanges Méditerranée. N° 99, juillet-août 1988.

A N N E X E S

RETOUR ET RÉINSERTION DANS LE PAYS D'ORIGINE

par José Inizan

Pour faire face à la croissance économique de l'après guerre, la France a fait appel à une main-d'oeuvre peu qualifiée venue des pays du monde méditerranéen et d'Afrique noire.

La crise économique survenue au début des années 1970 et le chômage qu'elle a induit ont été à l'origine de la décision prise par le gouvernement français en juillet 1974 de suspendre l'immigration des travailleurs étrangers. Ceux qui souhaitaient se fixer en France avaient la possibilité de faire venir leur famille par la procédure de regroupement familial, d'autres pouvaient, s'ils le désiraient rentrer dans leur pays d'origine.

A la suite d'une décision prise lors du conseil des ministres du 9 décembre 1975, et de conventions conclues entre plusieurs pays et la France, des formations-retour étaient offertes à certains travailleurs étrangers. De 1975 à 1982, ce sont seulement 1 900 personnes qui ont profité de cette possibilité. De 1975 à 1977, les retours ont donc été pour la presque totalité spontanés.

Pour infléchir d'une manière plus significative les retours vers le pays d'origine, d'autres systèmes ont été mis en oeuvre de 1977 à 1988. Ils ont peu à peu revêtu les caractéristiques qu'on leur connaît ; ils font appel au volontariat des candidats, requièrent l'engagement de réaliser au pays un projet économique, imposent en contrepartie d'aides financières diversifiées, la restitution des titres de séjour en France et donc l'idée d'une rentrée au pays irréversible.

À LA RECHERCHE DU MEILLEUR DISPOSITIF DE RETOUR

Une simple incitation financière

Une lettre circulaire ministérielle du 30 mai 1977 mettait en place un dispositif d'aide au retour. Il s'adressait aux chômeurs indemnisés ou non. L'aide proposée consistait en un pécule de 10 000 f. pour le bénéficiaire auquel s'ajoutaient une indemnité de déménagement et 5 000 f. éventuellement pour le conjoint et les enfants titulaires de carte de travail. Quantitativement, les résultats furent significatifs puisque environ 49 000 dossiers instruits ont entraîné le départ de 94 000 personnes dont 64,4 % d'entre-elles étaient ibériques et 17,9 % maghrébines.

La grande vague de retours a eu lieu durant les années 1978/1979, puis leur nombre a diminué.

Dispositif unilatéral, et mal ressenti par les pays de retour, ce système a été jugé illicite par le Conseil d'Etat et définitivement abandonné le 31 décembre 1981. Le gouvernement français recherchait alors d'autres voies plus incitatives et plus qualitatives pour le retour des migrants dans leur pays.

Un système différencié : l'accord franco-algérien

L'échange de lettres franco-algérien du 18 septembre 1980 mettait en place un dispositif complexe qui offrait aux éventuels candidats algériens salariés ou chômeurs le choix entre trois formules de retour.

1°) Une aide à la création de petites entreprises pour lesquelles la France proposait des prêts à deux taux préférentiels pour l'achat de matériel en France, tandis que l'Algérie accordait des avantages douaniers et fiscaux.

2°) Une formation professionnelle d'une durée de trois ans, dispensée en France et en Algérie.

3°) Une allocation retour d'un montant de 16 000 à 17 000 f. selon les cas.

Ce système a donné des résultats au moins en nombre puisque 20 700 dossiers instruits ont entraîné le départ de 50 000 personnes. Cependant, aucun bénéficiaire n'a opté pour l'aide à la création d'entreprise et 23 ressortissants algériens seulement ont choisi de se former dans le cadre de cet accord. Cet ambitieux dispositif s'est donc soldé à nouveau par une simple prime au départ.

Aussi les autorités françaises ont-elles souhaité que ces départs nombreux soient assortis de garanties et notamment celle de contribuer dans la mesure du possible au développement des pays d'émigration.

Vers le qualitatif : les aides à la réinsertion dans le pays d'origine

Au conseil des ministres du 31 août 1983, les principes régissant les retours dans le pays d'origine étaient ainsi définis : volontariat de chaque individu, contribution au développement des pays de retour et concertation avec ceux-ci.

Une série de contacts étaient initiés avec les pays de retour ; certains pays faisaient cependant preuve de réticences et dans tous les cas, des accords bilatéraux ne pouvaient être conclus qu'au terme de longues négociations.

Alors qu'en 1983 les grandes entreprises automobiles s'apprêtaient à licencier leur personnel le moins qualifié, en majorité composé d'étrangers, le gouvernement français, soucieux d'offrir à cette catégorie de population la possibilité de retourner dignement dans le pays d'origine, mettait en place un nouveau dispositif unilatéral : l'aide à la réinsertion dans le pays d'origine, instituée par décrets du 27 avril 1984 et du 17 octobre 1987.

L'obligation pour le candidat de présenter un projet de réinsertion et donc d'envisager un nouvel avenir professionnel répond au souci d'aider tout autant le pays de retour que la personne du réinséré elle-même.

Les aides proposées sont importantes puisque le bénéficiaire reçoit :

- l'aide publique d'un montant de 20 000 f. à laquelle s'ajoutent les indemnités de déménagement et de voyage ;

- l'aide conventionnelle de l'UNEDIC égale aux 2/3 des droits acquis au titre de l'assurance-chômage en allocations de base et de fin de droits ou de reliquat de ceux-ci ;

- l'aide de l'employeur d'un montant minimum de 15 000 f.

On a pu voir ainsi les aides s'étagier entre 80 000 f. et parfois beaucoup plus, pour s'établir à une moyenne évaluable à 100 000 f.

Cette aide était réservée initialement aux salariés étrangers d'entreprises ayant conclu une convention avec l'OMI ; par décret du 17 octobre 1987, est intervenue son extension aux demandeurs d'emplois indemnisés au titre de l'assurance-chômage depuis plus de trois mois ou bien percevant l'Allocation de Solidarité Spécifique. L'aide publique (20 000 f.) attribuée aux chômeurs est financée par le

Fonds d'Action Sociale. Au 30 novembre 1988, 3 508 conventions ont été signées entre le directeur de l'Office et les dirigeants d'entreprises. Près de 30 000 ressortissants étrangers ont bénéficié des aides à la réinsertion entraînant le départ de 69 500 personnes. Près de 60 % des bénéficiaires sont des Maghrébins, principalement des Algériens (41,1 %). Ce dispositif a été très attractif durant les premières années (13 873 bénéficiaires en 1985), puis le nombre de candidats s'est progressivement réduit et malgré l'extension du dispositif en 1987, le nombre de bénéficiaires en 1988 ne dépassera guère plus de 2 000 personnes. Notons à cet égard que le pourcentage de réinsérés turcs augmente sensiblement en 1988 avec une représentation durant cette année de 26 % de la totalité des bénéficiaires.

Si dans la plupart des cas la réinsertion s'est faite d'une manière satisfaisante, tous les projets présentés par les intéressés n'ont pas été mis en oeuvre et tous ceux qui l'ont été n'ont pas connu un succès à la mesure des espérances.

Loin de concevoir la réinsertion dans le pays d'origine comme une panacée pour lutter contre le chômage, le gouvernement français a souhaité encore accroître l'aspect qualitatif de la réinsertion afin d'en faire un outil de développement.

La recherche de coopération avec les pays de retour : les accords bilatéraux

C'est dans cet objectif que des accords bilatéraux ont été conclus avec certains pays : la Yougoslavie (en avril 1986) et trois pays de l'Afrique de l'Ouest, la Mauritanie (en septembre 1986), le Sénégal (en mai 1987) et le Mali (en décembre 1987).

Ces accords permettent de travailler en collaboration avec les pays de retour, de connaître leurs besoins et de diffuser l'information auprès des éventuels candidats, une bonne connaissance du milieu étant souvent un facteur déterminant pour la réussite des projets professionnels.

Ils prévoient généralement un volet formation dans le cadre du retour. Celui-ci, cependant, est toujours délicat à mettre en oeuvre faute de la distance nécessaire dans le déroulement d'une procédure calendaire minutieuse et de financements adaptés. Certes le FAS offre des formations, mais elles concernent surtout des groupes de migrants qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité aux aides publiques à la réinsertion. Néanmoins, l'OMI comme la DPM et le FAS essaient dans la mesure du possible de pallier cette carence par une collaboration entre les services lorsque le projet présenté mérite attention.

ANNEXE II

Le dispositif d'aide à la réinsertion

Le décret n° 87-844 du 16 octobre 1987 - qui se substitue au décret n° 84-310 du 27 avril 1984 portant création d'une aide publique à la réinsertion - reprend les dispositions essentielles de celui-ci et en comprend de nouvelles permettant l'extension de l'aide.

A la date du présent rapport, peuvent bénéficier de l'aide à la réinsertion les actifs étrangers* entrant dans l'une des deux catégories suivantes :

- Catégorie 1 : les salariés licenciés économiques par une entreprise ayant conclu une convention de réinsertion avec l'Office des Migrations Internationales (seule catégorie existante depuis 1984) ; les intéressés doivent déposer leur demande avant la date effective de rupture du contrat de travail.

- Catégorie 2 : les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE indemnisés par le régime d'assurance-chômage depuis au moins trois mois à la date d'agrément de leur demande.

Les aides perçues varient - dans leur composition, leur niveau, leur nature (publique, conventionnelle) et leur origine (de l'Etat, des ASSEDIC, du Fonds d'Action Sociale ou du dernier employeur), selon la catégorie à laquelle appartiennent les bénéficiaires :

- tous reçoivent : d'une part, une allocation destinée à couvrir tout ou partie des frais de voyage et de déménagement du travailleur lui-même et, le cas échéant, de son conjoint et de ses enfants mineurs ; d'autre part, une "aide au projet de réinsertion" pour faire face aux dépenses engagées afin d'assurer le succès de leur réinsertion économique dans le pays d'origine. Les travailleurs perçoivent en outre une somme correspondant aux 2/3 des allocations conventionnelles de chômage (allocation de base plus allocation de fin de droits) auxquelles ils pouvaient prétendre.

- enfin, les salariés licenciés économiques (catégorie 1) reçoivent également une aide du dernier employeur dont la nature et le niveau constituent l'objet de la convention conclue entre celui-ci et l'Office des Migrations Internationales.

Au moment du retour au pays d'origine des personnes enquêtées, seule existait la 1ère catégorie de bénéficiaires définis ci-dessus.

Le tableau suivant récapitule les principales dispositions et les catégories de bénéficiaires de l'aide à la réinsertion.

Nature de l'aide	Contenu, montant et financement de l'aide	Catégorie de bénéficiaires
AIDE PUBLIQUE	-indemnité de voyage calculée sur la base des tarifs aériens (Etat)	1,2
	-indemnité de déménagement représentant entre 2.500 et 10.000 F selon le pays de destination et la composition familiale (Etat)	1,2
	-aide au projet de réinsertion d'un montant maximum de 20.000 F (Etat ou FAS)	1,2
AIDE CONVENTIONNELLE (ASSEDIC)	-somme versée en une seule fois, correspondant aux 2/3 des allocations de chômage qui restent à courir (allocation de base + allocation de fin de droits)	1,2
MESURES(S) DE L'ENTREPRISE	-négociée(s) entre le dernier employeur et l'OMI : elle(s) représente(nt) au minimum 15.000 F	1

* Sont exclues du champ d'application de ces dispositions toutes les personnes ayant qualité pour obtenir à nouveau de plein droit un titre de séjour : réfugiés, apatrides, ressortissants d'un pays membre de la CEE, conjoints de nationaux, parents d'enfants français (cette exclusion ne s'applique ni aux Algériens ni aux étrangers qui ont introduit une procédure de libération des liens d'allégeance à l'égard de la France et obtenu la perte de la nationalité française de l'enfant), titulaires d'une rente accident du travail dont le taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 20 %.

Extrait de l'étude de LEBON A., 1986-1987. Le point sur l'immigration et la présence étrangère en France. Affaires Sociales. La Documentation Française, 1988.

ANNEXE III

QUESTIONNAIRE SUR LA REINSERTION DES TRAVAILLEURS MAROCAINS.

Identifiant | | | | |

1) L'INTERVIEW

Nom de l'enquêteur:

Date de l'interview :

Lieu de l'interview :

(nom de la ville, du lieu-dit...)

Il s'agit: du lieu de travail de l'enquêté | | 1 |

du domicile de l'enquêté | | 2 |

d'un lieu public | | 3 | |

Autres, précisez..... | | 4 |

2) IDENTITE ET SITUATION ACTUELLE DU TRAVAILLEUR

Nom, prénoms :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

(nom de la ville, du lieu-dit...)

Province de :

Il s'agit : d'une capitale provinciale | | 1 |

Cocher une seule case d'une autre ville | | 2 |

d'un Douar | | 3 | |

d'une commune rurale | | 4 |

Situation de famille actuelle, Vous êtes :

Célibataire | | 1 |

Cocher une seule case Marié | | 2 |

Veuf | | 3 | |

Divorcé | | 4 |

Autre, précisez | | 5 |

Nombre d'enfants : | | | |

Lieu de résidence actuel :

(nom de la ville, du lieu-dit...)

Province de :

Il s'agit : d'une capitale provinciale | | 1 |

Cocher une seule case d'une autre ville | | 2 |

d'un Douar | | 3 | |

d'une commune rurale | | 4 |

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

! _ _ _
! _ _ _ _

Scolarisation du migrant. (Mettre X si oui)

Ecole	Primaire	Second.	Supérieur	Néant
Coranique				
Officielle				

! _ _ _

Connaissance de l'arabe et du français. (Mettre X si oui)

	Parler	Lire	Ecrire
Arabe			
Français			

! _ _ _

Dans quels secteurs travaillez-vous actuellement ?

- Plusieurs réponses possibles*
- Agriculture | _ | 1 !
 - Mines, carrières | _ | 2 !
 - Industrie | _ | 3 ! | _ _ _ _ _
 - Batiment, travaux publics | _ | 4 !
 - Transports | _ | 5 !
 - Commerce | _ | 6 ! | _ _ _ _ _
 - Services | _ | 7 !
 - Autres, précisez | _ | 8 !
 - !

Quels types d'emplois y occupez-vous ?

- Plusieurs réponses possibles*
- Chef d'entreprise | _ | 1 !
 - Cadre supérieur | _ | 2 !
 - Employé | _ | 3 ! | _ _ _ _ _
 - Technicien, agent de maîtrise | _ | 4 !
 - Ouvrier qualifié | _ | 5 !
 - Ouvrier spécialisé | _ | 6 ! | _ _ _ _ _
 - Ouvrier sans qualific., manoeuvre ... | _ | 7 !
 - Autres, précisez | _ | 8 !
 - !

3) LE SEJOUR EN FRANCE AVANT LE RETOUR.

Date d'arrivée en France (année) : ...19.....

! _ _ _

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

		Identifiant (rappel)	
		!	
		!	
Lieu de résidence au Maroc, l'année du départ :		!	
<i>(nom de la ville, du lieu-dit...)</i>		!	
Province de :		!	
Il s'agit :			
<i>Cocher une seule case</i>	d'une capitale provinciale	1	!
	d'une autre ville	2	!
	d'un Douar	3	!
	d'une commune rurale	4	!
Dans quels secteurs avez-vous travaillé en France ?		!	
<i>Plusieurs réponses possibles</i>	Agriculture	1	!
	Mines, carrières	2	!
	Industrie	3	!
	Batiment, travaux publics	4	!
	Transports	5	!
	Commerce	6	!
	Services	7	!
	Autres, précisez	8	!
		!
Dans lequel étiez-vous employé en dernier lieu ?		!	
<i>Répondre en indiquant le numéro correspondant dans la liste ci-dessus :</i>			!
Quels types d'emplois y avez vous occupés ?		!	
<i>Plusieurs réponses possibles</i>	Chef d'entreprise	1	!
	Cadre supérieur	2	!
	Employé	3	!
	Technicien, agent de maîtrise	4	!
	Ouvrier qualifié	5	!
	Ouvrier spécialisé	6	!
	Ouvrier sans qualific., manoeuvre ...	7	!
	Autres, précisez	8	!
		!
Lequel occupiez-vous en dernier lieu ?		!	
<i>Répondre en indiquant le numéro correspondant dans la liste ci-dessus :</i>			!
Votre conjoint a-t-il exercé une activité en France ?		!	
<i>Cocher une seule case</i>	1 OUI		!
	2 NON		!
	3 Pas de conjoint en France		!
Si oui, pouvez-vous préciser son activité ?		!	
.....			!
.....			!

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

Identifiant (rappel)

! | | | |
! | | | |

Durant votre séjour en France, combien avez-vous effectué
de stages de formation professionnelle ? *Nombre de stages :* | | | |

Etait-ce au sein : de l'entreprise? | | | | | | | | 1 ! | | | |

(Une réponse par stage) d'un centre spécialisé? | | | | | | | | 2 ! | | | |

(si plus de 5 noter les 5 principaux) Stage N°: 1 2 3 4 5 !

Combien durait la formation? !

1 mois ou moins | | | | | | | | 1 ! | | | |

De 1 à 6 mois | | | | | | | | 2 ! | | | |

(Une réponse par stage) De 6 mois à 1 an | | | | | | | | 3 !

Plus de 1 an | | | | | | | | 4 !

(si plus de 5 noter les 5 principaux) Stage N°: 1 2 3 4 5 !

Pouvez-vous préciser le type de formation? !

Qualification obtenue à l'issue du stage n° 1 : ! | | |

Qualification obtenue à l'issue du stage n° 2 : ! | | |

Qualification obtenue à l'issue du stage n° 3 : ! | | |

Qualification obtenue à l'issue du stage n° 4 : ! | | |

Qualification obtenue à l'issue du stage n° 5 : ! | | |

4) LA PERIODE DU RETOUR.

Date d'arrivée au Maroc (année) : ...19..... ! | | | |

Lieu de résidence au Maroc, l'année du retour : !

(nom de la ville, du lieu-dit...)..... !

Province de : ! | | | |

Il s'agit : d'une capitale provinciale | | 1 !

(Cocher une seule case) d'une autre ville | | 2 !

d'un Douar | | 3 ! | | |

d'une commune rurale | | 4 !

Quelle était votre situation de famille au moment où vous
avez décidé de rentrer au Maroc ? !

Célibataire | | 1 !

(Cocher une seule case) Marié | | 2 !

Veuf | | 3 ! | | |

Divorcé | | 4 !

Autre, précisez | | 5 !

..... !

Nombre d'enfants : ! | | | |

Nationalité du conjoint : !

Française | | 1 !

Marocaine | | 2 ! | | |

Autre, précisez | | 3 !

..... !

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

		Identifiant (rappel)
Pouvez-vous préciser pourquoi vous avez décidé de rentrer au Maroc ?		
<i>Plusieurs reponses possibles (si plusieurs indiquer la principale.)</i>		
Mauvaises conditions de vie en France.....	_ 1	
Précarité de votre emploi.....	_ 2	
Mauvaise acclimatation (vous même).....	_ 3	
Mauvaise acclimatation (conjoint ou enfants).....	_ 4	
Votre famille est restée au Maroc.....	_ 5	
Le Maroc offrait un meilleur cadre pour votre épanouissement personnel	_ 6	
Le Maroc offrait un meilleur cadre pour réaliser votre projet économique	_ 7	
Autres, précisez	_ 8	
.....		
Seriez-vous rentré au Maroc sans l'aide à la réinsertion ?		
<i>Cocher une seule case</i>	OUI _ 1	
	NON _ 2	
Si oui, aurait-ce été :		
<i>Cocher une seule case</i>	-plus tôt ? _ 1	
	-plus tard ? _ 2. 1 an ou moins	
	_ 3 de 1 à 3 ans	
	_ 4 3 ans ou +	
Si non, pouvez-vous préciser pourquoi ?		
	-Bien que le retour ait toujours été souhaité, l'aide en a été l'occasion...	_ 1
<i>Cocher une seule case</i>	-L'aide vous permettait de réaliser des projets.....	_ 2
	-Sans aide le retour aurait été un échec.....	_ 3
	-Autres, précisez	_ 4
.....		
A l'occasion du retour, avez-vous reçu une formation spécifique ?		
<i>Cocher une seule case</i>	1 _ OUI	
	2 _ NON	
	Si oui, laquelle ?.....	
	
	
	Durée :mois.	

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite . Avec cette enquête, les autorités marocaines et francaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

		Identifiant (rappel)
		!
		!
A quel endroit avez-vous choisi de réaliser votre premier projet (projet OMI) ?		!
<i>(nom de la ville, du lieu-dit...)</i>		!
Province de :		!
Il s'agit :		
	d'une capitale provinciale	1 !
<i>Cocher une seule case</i>	d'une autre ville	2 !
	d'un Douar	3 !
	d'une commune rurale	4 !
Quelles étaient les raisons de cette localisation?		!
<i>Plusieurs réponses possibles</i>	Proximité de la famille.....	1 !
	Terrain ou logement familial	2 !
	Proximité de soutiens financiers	3 !
	Proximité d'une école ou d'autres équipements utiles pour votre famille	4 !
	Proximité du marché de vos produits	5 !
	Milieu favorable à votre activité	6 !
	Autres, précisez	7 !
.....		!
Pourquoi aviez-vous choisi ce projet (projet OMI) ?		!
<i>Plusieurs réponses possibles</i>	Pour profiter de votre expérience professionnelle	1 !
	Pour profiter de votre formation	2 !
	Pour utiliser des capitaux disponibles ...	3 !
	L'idée venait d'un partenaire marocain associé au projet	4 !
	L'idée venait d'un partenaire français associé au projet	5 !
	Parce qu'il y avait un marché potentiel	6 !
<i>Si oui, ce marché était-il</i>	LOCAL(1), REGIONAL(2), NATIONAL(3)	!
<i>Rayez les mentions inexactes, entourer la bonne</i>	ou INTERNATIONAL(4)?	!
	Autres, précisez	7 !
.....		!
Estimez-vous avoir suffisamment préparé ce projet?		!
<i>Cocher une seule case</i>	OUI	1 !
	NON	2 !
Si non, pourquoi ?		!
.....		!
.....		!
.....		!

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite . Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

		Identifiant (rappel)	
			!
			!
Avez-vous réalisé un autre projet ?	OUI	1	!
	NON	2	!
<u>Si oui</u> , à quel endroit avez-vous choisi de le réaliser?			
<i>(nom de la ville, du lieu-dit...)</i>			
Province de :			!
Il s'agit :	d'une capitale provinciale	1	!
<i>Cocher une seule case</i>	d'une autre ville	2	!
	d'un Douar	3	!
	d'une commune rurale	4	!
Quelles sont les raisons de cette localisation?			
<i>Plusieurs réponses possibles</i>	Proximité de la famille.....	1	!
	Terrain ou logement familial	2	!
	Proximité de soutiens financiers	3	!
	Proximité d'une école ou d'autres équipements utiles pour votre famille	4	!
	Proximité du marché de vos produits ...	5	!
	Milieu favorable à votre activité	6	!
	Autres, précisez	7	!
.....			
Pourquoi avez-vous choisi ce projet ?			
<i>Plusieurs réponses possibles</i>	Pour profiter de votre expérience professionnelle	1	!
	Pour profiter de votre formation	2	!
	Pour utiliser des capitaux disponibles ...	3	!
	L'idée venait d'un partenaire marocain associé au projet	4	!
	L'idée venait d'un partenaire français associé au projet	5	!
	Parce qu'il y avait un marché potentiel	6	!
<i>Si oui, ce marché était-il :</i>	LOCAL(1), REGIONAL(2), NATIONAL(3)		!
<i>Rapez les mentions inexactes, entourer la bonne</i>	ou INTERNATIONAL(4)?		!
	Autres, précisez	7	!
.....			
Estimez-vous avoir suffisamment préparé ce projet?			
<i>Cocher une seule case</i>	OUI	1	!
	NON	2	!
Si non, pourquoi ?			
.....			
.....			
.....			

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

Identifiant (rappel)

! | | |

! | | | |

Dans vos réalisations professionnelles, est-ce que vous diriez que votre expérience en France a été plutôt :

!

!

Cocher une seule case

Un avantage, un atout | | 1

! | |

Un inconvénient, un handicap | | 2

!

Sans importance, indifférente | | 3

!

Par rapport à votre niveau de vie en France, estimez-vous :

!

Cocher une seule case

Que vous vivez mieux | | 1

! | |

Qu'il n'y a rien de changé | | 2

!

Que vous vivez un peu moins bien | | 3

!

Que vous vivez beaucoup plus mal | | 4

!

Depuis votre retour au Maroc, avez vous employé des travailleurs? *Cocher une seule case*

!

OUI | | 1

! | |

NON | | 2

!

Si oui, combien en moyenne ?

!

Indiquez le nombre pour

Aides familiaux : | | | |

! | | | | | |

chaque catégorie

Cadres supérieurs : | | | |

!

Employés : | | | |

! | | | | | |

Techniciens, agents de maîtrise : | | | |

!

Ouvriers qualifiés : | | | |

!

Ouvriers spécialisés : | | | |

! | | | | | |

Ouvriers sans qualific., manoeuvres | | | |

!

Autres, précisez | | | |

! | | | | | |

..... | | | |

!

Avez-vous une idée de l'évolution de votre chiffre d'affaires depuis votre retour?

!

!

Indiquez, en gros, le montant en DH pour chaque année.

1988 :DH ! | | | | | |

1987 :DH ! | | | | | |

1986 :DH ! | | | | | |

1985 :DH ! | | | | | |

1984 :DH ! | | | | | |

Pouvez-vous nous indiquer, en gros, le montant des salaires que vous avez versés à vos employés ?

!

!

Indiquez, en gros, le montant en DH pour chaque année.

1988 :DH ! | | | | | |

1987 :DH ! | | | | | |

1986 :DH ! | | | | | |

1985 :DH ! | | | | | |

1984 :DH ! | | | | | |

!

!

!

!

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite . Avec cette enquête, les autorités marocaines et francaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

Identifiant (rappel)

! | | | |
! | | | | |

6) LA REINSERTION SOCIALE.

Quelles ont été les principales difficultés que vous avez rencontrées à votre retour?

- Plusieurs réponses possibles (si plusieurs indiquer la principale)*
- Accès au logement | | 1 !
 - Scolarisation des enfants | | 2 !
 - Vous avez été mal accepté | | 3 !! | | | | |
 - Votre conjoint a été mal accepté | | 4 !
 - Vos garçons ont été mal acceptés | | 5 !
 - Vos filles ont été mal acceptées | | 6 !
 - Faible revenu du travail local | | 7 !
 - Faiblesse de la protection sociale | | 8 !! | | | | |
 - Faible niveau sanitaire et médical | | 9 !
 - Tracasseries administratives | | 10 !! | | | | |

Si oui, dites lesquelles :

.....

Autres, précisez | | 11 !

Actuellement, lesquelles de ces difficultés ont disparu, diminué ou augmenté, lesquelles sont apparues.

- Cochez une seule case maximum par ligne*
- | | DISP | DIM | AUG | APPA | |
|-------------------------------------|------|-----|-----|------|-------|
| Accès au logement | | | | | 1 ! |
| Scolarisation des enfants | | | | | 2 ! |
| Vous avez été mal accepté | | | | | 3 !! |
| Votre conjoint a été mal accepté | | | | | 4 ! |
| Vos garçons ont été mal acceptés | | | | | 5 ! |
| Vos filles ont été mal acceptées .. | | | | | 6 ! |
| Faible revenu du travail local | | | | | 7 ! |
| Faiblesse de la protection sociale | | | | | 8 !! |
| Faible niveau sanitaire et médical | | | | | 9 ! |
| Tracasseries administratives | | | | | 10 !! |

Si oui, dites lesquelles :

.....

Autres, précisez | | | | | 11 !

Combien de fois êtes-vous retourné en France depuis votre retour au Maroc ? *Indiquez le nombre de voyages :* | | | | | ! | | | |

- Dans quel but était-ce ?
- Affaires | | 1 !
 - Plusieurs réponses possibles* Achats person. | | 2 !
 - Famille, amis | | 3 ! | | | | |
 - Tourisme | | 4 !
 - Autres, précisez | | 5 ! | | | |

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

Identifiant (rappel)

|_|_|

|_|_|_|

Votre conjoint travaille-t-il depuis que vous êtes au Maroc ?!

Cocher une seule case

1 |_| OUI | |_|

2 |_| NON |

3 |_| Pas de conjoint |

Si oui, pouvez-vous préciser son activité ?

..... | |_|

..... |

Certains de vos enfants ont-ils une activité au Maroc? |

Cocher une seule case

1 |_| OUI | |_|

2 |_| NON |

3 |_| Pas d'enfant |

Si oui, pouvez-vous préciser leurs activités ? |

Rapez la mention inexacte pour préciser le sexe, puis indiquez la profession en clair |

1° enfant : Garçon/Fille : | |_|

2° enfant : Garçon/Fille : | |_|

3° enfant : Garçon/Fille : | |_|

4° enfant : Garçon/Fille : | |_|

7) VOS SUGGESTIONS POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE RETOUR DES TRAVAILLEURS EMIGRES.

Dans quels domaines un soutien aurait-il pu vous aider efficacement dans la réalisation de votre projet ? |

- Plusieurs réponses possibles* Facilités d'emprunt dans les banques |_| 1 |
- (si plusieurs indiquer* Assistance technique |_| 2 |
- le principal)* Informations sur vos marchés |_| 3 | |_|_|_|
- Informations juridique et fiscale |_| 4 |
- Informations technologiques |_| 5 |
- Aide à la gestion, comptabilité |_| 6 | |_|_|_|
- Formation complémentaire |_| 7 |

Si oui, précisez où : en France / au Maroc (Rapez la mention inutile) et précisez laquelle : |

Un délai plus long entre votre décision de retour et le départ effectif..... |_| 8 | |_|_|

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

Identifiant (rappel)

| |_|_|

| |_|_|_|

Avez-vous des suggestions à faire ou des conseils à donner
pour améliorer le retour des travailleurs marocains ?

1) Dans leur intérêt personnel :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) Dans l'intérêt de leur famille :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) Dans l'intérêt du Maroc :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour résumer votre point de vue, quel est l'obstacle le plus
important à ce que le retour des travailleurs marocains
se passe bien ?

|_|

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite . Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

PARTIE A REMPLIR A PARTIR DE LA FICHE
DE REINSERTION.

Identifiant (rappel)

N° Mission R/ :																				
Dossiers :																			
Nom, prenom :																			
																			
Date de naissance :	/	/	Age :													
Lieu de naissance :																			
Dernier employeur en France :																			
Date de dépôt du dossier :	/	/															
Adresse au Maroc :																			
																			
																			
Situation de famille :																				
	Célibataire			1															
<i>Cocher une seule case</i>	Marié			2															
	Veuf			3															
	Divorcé			4															
	Autre, précisez			5															
																			
	Nombre d'enfants :																		
Présence de la famille :	MAROC			1															
<i>Plusieurs réponses possibles</i>		FRANCE			2															
Retour au Maroc :	Seul			1															
<i>Plusieurs réponses possibles</i>		Avec épouse			2															
		Avec enfants			3															
Nombre total de personnes rentrées au Maroc :																			
Catégorie de projet :	/	1	/	2	/	3	/	4	/	5	/	6	/	7	/	8	/			
Definition du projet :																			
																			
																			
																			
Investissements prévus :					DH														
Lieu d'implantation :																			
	<i>(nom de la ville, du lieu-dit...)</i>																			
Province de :																			
Il s'agit :	d'une capitale provinciale			1																
<i>Cocher une seule case</i>	d'une autre ville			2																
	d'un Douar			3																
	d'une commune rurale			4																
Montant de l'aide attribuée :					DH														

Les renseignements fournis par ce questionnaire sont strictement confidentiels et aucune exploitation individualisée n'en sera faite. Avec cette enquête, les autorités marocaines et françaises souhaitent mieux connaître les problèmes rencontrés par les migrants de retour dans le but d'améliorer l'efficacité des mesures d'aide au retour.

ANNEXE IV

Etablissement de l'échantillon

Le choix de l'échantillon a été effectué à partir des données publiées par l'OMI. Les travailleurs étrangers candidats au retour doivent déposer la demande pour bénéficier de l'aide à la réinsertion auprès de cet organisme, démarche au cours de laquelle ils doivent fournir des renseignements tels que l'activité professionnelle exercée, le projet de réinsertion dans le pays d'origine, etc... Ces informations sont consignées dans des fiches, qui se trouvent soit dans les sièges de l'OMI en France, soit à la Délégation de l'Office dans le pays d'émigration. Dans le cas qui nous concerne, elles se trouvent sur place, à Casablanca.

Au 31 décembre 1987, 3.622 marocains avaient bénéficié de l'aide à la réinsertion instaurée trois ans auparavant. Pour répondre à l'objectif principal de l'enquête, c'est-à-dire cerner les principaux facteurs de réussite ou d'échec des projets de réinsertion, seuls les retours qui ont eu lieu entre 1984 et 1986 ont été retenus par les personnes qui ont élaboré l'échantillon, car ceux qui ont été réalisés ultérieurement risquent de ne pas être suffisamment significatifs.

Il a été décidé d'étudier le cas de 200 individus au minimum, soit 5,5 % de la population totale. Deux indicateurs ont été privilégiés dans l'élaboration de l'échantillon : le lieu d'implantation et le type de projet. Dans un premier temps, à partir des statistiques publiées par l'OMI ⁽¹⁾, 307 personnes ont été choisies pour constituer un premier échantillon en tenant compte des problèmes que l'on pourrait éventuellement rencontrer sur le terrain pour joindre les candidats au retour recherchés.

Le tableau suivant nous présente la distribution des 307 individus initialement retenus.

(1) Voir Actualités migrations n° 228 du 16 au 20 mai 1988, publication de l'OMI.

**Repartition de l'échantillon initial selon le lieu
d'implantation et le projet OMI**

Secteur d'activité	Agric.	Indus.	BTP	Transp.	Comm.	Serv.	Total (1) Echant.	Total (2) général	(1) % (2)
Province									
AGADIR	12	9	3	11	28	6	69	522	13,2
TIZNIT	10	8	2	10	21	6	57	434	13,1
CASABLANCA	3	9	4	3	18	5	42	319	13,2
MARRAKECH	6	4	1	7	11	4	33	249	13,2
OUJDA	5	3	6	4	12	3	33	243	13,6
TAROUDANT	3	5	-	2	9	2	21	158	13,3
MEKNES	4	1	1	2	9	1	18	132	13,6
RABAT	2	-	-	1	10	2	15	113	13,3
TANGER	-	3	-	1	3	2	9	59	15,2
TATA	3	-	-	1	5	1	10	18	55,5
TOTAL ECHANTILLON (*)	48	42	17	42	126	32	307		
TOTAL GENERAL (**)	952	169	80	142	2170	109	3622		
(*) ----- % (**)	5	24,8	21,2	29,6	5,8	29,3	8,5		

Les six premières provinces ont été choisies en raison du nombre important de retours qu'elles ont accueillies : 53,2 % de l'ensemble (chacune des trente huit autres a reçu moins de 4 % du nombre total des retours).

Les quatre autres provinces ont été sélectionnées pour des raisons différentes :

- Meknès (3,6 % de l'ensemble) :

On peut considérer que cette province représente le Centre Sud et le Centre Nord par ses caractéristiques socio-économiques.

- Rabat (3,1 %) :

Ce choix obéit à la forte activité économique que l'on trouve dans cette région. Elle peut être à priori un terrain propice pour l'implantation des migrants de retour.

- Tanger (1,6 %) :

Etant donné sa situation géographique, cette province constituerait une zone privilégiée pour la création de projets d'exportation.

- Tata (0,5 %) :

La sélection de cette province obéit simplement à la présence d'un des collaborateurs de la recherche dans cette région.

Les dix provinces retenues ont accueilli 2.247 retours, soit 62 % de l'ensemble. L'échantillon de 307 personnes correspondait donc à peu près à 13 % du total des provinces sélectionnées. Ce pourcentage a été retenu dans chacune des zones (sauf pour Tata).

En ce qui concerne la répartition des projets par secteur d'activité, les données de l'OMI montraient la prééminence des activités commerciales (59,9 % de l'ensemble des projets) suivies de l'agriculture et de la pêche (26,3 %), alors que tous les autres projets ne représentaient que 13,8 % du total. Dans le but de voir dans quelle mesure le retour des travailleurs émigrés contribue au développement de l'économie marocaine, ainsi que de mieux cerner les difficultés rencontrées dans les secteurs les plus productifs, il a été décidé de surévaluer la proportion d'activités telles que l'artisanat, l'industrie, le bâtiment et le transport, au détriment des deux secteurs les plus représentés (lesquels constituent néanmoins 55,9 % de l'échantillon).

Par la suite, lorsque nous nous sommes trouvés sur le terrain, nous avons été contraints d'éliminer trois des provinces initialement choisies, pour des raisons diverses : Tata, dont la sélection ne se justifiait pas aux yeux de la Commission de Suivi ; Tanger, à cause du faible nombre d'individus à enquêter ; Taroudant, par la lenteur et la complexité de la procédure administrative d'approbation de l'enquêtrice que nous avons proposée. Par ailleurs, cette dernière province présente des caractéristiques socio-économiques similaires à celles de deux régions voisines, Agadir et Tiznit, dont l'effectif est suffisamment représenté dans l'échantillon.

Du fait de la réduction géographique du champ d'étude, il nous a semblé nécessaire de prévoir un nombre plus important de personnes dans les provinces restantes. A cet effet, nous sommes retourné à la Délégation de l'OMI à Casablanca, où nous avons complété le total des fiches à 332 sur les sept provinces retenues en gardant autant que possible un taux de représentativité similaire au sondage précédent.

ANNEXE V

Taux de salaire minimum au Maroc

	SMIG (en DH/h)	SMAG (en DH)	ICV
1980	1,96	10,15	209,13
1981	2,36	12,20	235,25
1982	2,72	14,00	260,01
1983	3,26	16,80	276,16
1984	3,26	16,80	310,53
1985	3,76	19,40	334,54
1986	3,76	19,40	363,75
1987	3,76	19,40	373,77
1988	4,32	22,35	382,52
Var en %	9,88	9,17	6,90

Source : Ministère du Plan du Maroc.

ANNEXE VI

Répartition des ressources et des crédits du CPM

a) Ressources globales

En millions de DH	1986	1987	1988
Ressources globales (1)	16.765	19.652	21.831
- locales (a)	5.340	6.290	6.931
- TME (b)	11.425	13.362	14.900
(b) / (1) en %	68,1	68	68,3

b) Crédits distribués

Crédits distribués	1986	1987	1988
Entreprises	4.364	4.540	4.885
- Particuliers	1.562	1.759	2.033
- dt TME	-	874	960
- dt clientèle locale	-	885	1.073
Total	5.926	6.300	6.918
(sans billets de Trésorerie)			

c) Evolution des crédits TME

Evolution des encours crédits TME (en milliers de DH)

Nature	31.12.86	31.12.87	31.12.88
- Immobilier	749.130	811.254	844.883
avec ristourne	573.454	629.967	673.748
hors ristourne	175.676	181.287	211.135
- Investissement + CEJ	17.600	18.719	22.654
- Consommation	1.109	628	1.404
TOTAL	767.839	830.601	908.941

Source : Rapport du CPM 1987/1988.

ANNEXE VII

Autorisations en logement TME
et autres crédits par Province
(du 1.1.88 au 30.09.88)

PROVINCE	Logement TME		Autres Crédits	
	Nombre	Montant (milliers DH)	Nombre	Montant (milliers DH)
AGADIR	237	16.616	16	921
AL HOCEIMA	193	8.152	49	971
BENI MELLAL	68	4.502	3	94
EL JADIDA	30	2.055	3	30
FES	296	20.613	36	1.772
KENITRA	149	9.044	20	551
MARRAKECH	201	11.315	16	343
MEKNES	318	17.626	41	1.318
NADOR	273	15.916	78	1.591
OUARZAZATE	64	2.340	19	562
OUJDA	811	35.744	42	865
SAFI	41	2.356	3	103
TANGER	107	9.215	29	491
TAZA	91	6.331	19	647
TETOUAN	64	3.204	10	280
TIZNIT	84	3.375	8	328
CASABLANCA	317	35.847	42	2.038
RABAT	101	5.499	14	181
CASA-EST	84	7.528	10	268
TOTAUX	3.529	217.278	458	13.354

Autres crédits :

- crédits investissements + CEJ
- crédits consommation

Source : Banque Centrale Populaire.

ANNEXE VIII

**Répartition des crédits accordés par la CPM
pour le logement, de 1962 à 1981
comparés en nombre de comptes
au 31 décembre 1981**

	Nombre de logements financés		Nombre de comptes T.M.E.		Nombre de comptes non T.M.E.	
Casablanca	11 570	45,13 %	47 640	14,9 %	345 504	39,6 %
Rabat	3 343	13,05 %	13 215	4,1 %	112 152	12,8 %
Marrakech	1 891	7,40 %	24 469	7,7 %	50 652	5,8 %
Oujda	2 266	8,85 %	37 512	11,8 %	39 982	5,5 %
Meknès	1 853	7,24 %	26 269	8,2 %	39 330	4,5 %
Safi	1 365	5,34 %	2 490	0,78 %	25 543	2,9 %
Fès	1 353	5,29 %	33 193	10,4 %	58 796	6,7 %
Agadir	804	3,15 %	39 793	12,5 %	76 918	8,8 %
Tanger	696	2,73 %	10 927	3,4 %	30 714	3,5 %
Tétouan	238	0,94 %	12 944	4,0 %	36 705	4,2 %
Kénitra	176	0,70 %	8 649	2,7 %	40 956	4,6 %
Nador	36	0,15 %	60 607	19,1 %	14 322	1,6 %
TOTAL	25 591	100 %	317 746	100 %	871 574	100 %

Sources : B.C.P. Département habitat
Banque du Maroc

ANNEXE IX

La Fondation "BANK AL AMAL"

I - Bank Al Amal

Bank Al Amal est formée entre :

- Bank Al Maghrib
- La Caisse Nationale de Crédit Agricole
- La Banque Nationale pour le Développement Economique
- Le Crédit Immobilier et Hotelier
- La Banque Centrale Populaire
- L'Algèmane Bank Marokko
- L'Arab Bank Maroc
- La Banque Commerciale du Maroc
- La Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
- La Banque Marocaine du Commerce Extérieur
- La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
- Citybank Maghreb
- Le Crédit du Maroc
- La Société de Banque et de Crédit
- L'Union Bancaria Hispano-Marocain
- L'Union Marocaine de Banque
- Wafabank

La société a pour objet principal de concourir à la promotion de projets d'investissement en vue de contribuer au développement économique et social du Maroc ainsi qu'à la réinsertion, dans leur patrie, des ressortissants marocains à l'étranger.

Elle a pour rôle de :

- Prendre sous quelque forme que ce soit, des participations dans les entreprises à caractère industriel, commercial, agricole, maritime, minier, touristique, immobilier ou autre ;
- Consentir à ces entreprises des prêts participatifs dont le remboursement en cas de liquidation judiciaire ou amiable n'interviendra qu'après remboursement des créanciers privilégiés ;
- Consentir seule ou de concert avec une ou plusieurs banques, des crédits à MLT ;

- Prendre en faveur de tiers, tous engagements tels qu'avaux, cautionnements ou garanties ;
- Recevoir tous dépôts d'une durée supérieure à un an ;
- Contracter tout emprunt pour le placement de ses fonds disponibles ;
- Faire tous placements, souscrire ou acheter, selon toutes modalités tous titres en valeurs mobilières, les aliéner par tous moyens ;
- Faire toutes opérations financières, mobilières, et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social.

Le capital

Le capital social est fixé à la somme de 100 millions de dirhams. Il est divisé en 2 millions d'actions d'une valeur nominale de 50 dirhams chacune entièrement libérées dont :

- 500 000 actions de catégorie A
- 1 500 000 actions de catégorie B

Les actions souscrites par les banques seront cédées gratuitement aux travailleurs à l'étranger proportionnellement à leurs transferts, le quart de ces actions devant obligatoirement rester la propriété des banques.

L'attribution gratuite de ces actions aux TME est destinée à compenser la prime de transferts dont la suppression a été récemment décidée. Cette prime qui constituait une assez lourde charge pour l'Etat, ne se justifiait d'ailleurs plus, le taux de change du dirham étant devenu avantageux pour le TME.

Le Conseil d'Administration sera composé de seize membres répartis comme suit :

- le Président,
- 7 membres représentant les organismes fondateurs,
- 8 membres représentant les TME.

II - Société de caution Mutuelle

Dénommée Dar Ad Damane, elle aura le statut de société anonyme à capital variable.

Elle aura notamment pour objet de garantir partiellement les prêts qui seront consentis par Bank Al Amal.

Cette couverture partielle des engagements de Bank Al Amal est nécessaire en raison du risque relativement important des prêts participatifs par rapport aux concours qui sont habituellement consentis aux entreprises par les organismes financiers spécialisés et les banques. Ces établissements pourront également recourir aux services de la société de caution mutuelle lorsque leurs clients ne peuvent donner des garanties réelles.

Le capital sera fixé à 25 millions de DH et libéré annuellement de 5 millions de DH. Il sera souscrit par les membres fondateurs de Bank Al Amal.

Elle disposera d'un fonds de garantie, qui lui sera définitivement acquis, en vue de renforcer ses possibilités d'intervention. La dotation serait de l'ordre de 15 millions de DH par an.

III - Fonds de soutien

Le fonds de soutien aura pour objet de soutenir le cours des actions émises par Bank Al Amal qui seront détenues par les ressortissants à l'étranger et qui pourraient être offertes à la vente à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

L'institution d'un tel fonds préservera les ressortissants marocains à l'étranger de toute moins value importante sur leurs actions.

IV - Fondation à caractère culturel et social pour les ressortissants marocains à l'étranger

Le Fonds de Solidarité pourrait être créé sous forme de Fondation dénommée Fondation Hassan II pour les ressortissants marocains à l'étranger. Il devra contribuer à la réalisation de la politique du gouvernement de sa Majesté le Roi en faveur de ses ressortissants dans les domaines religieux, culturel, social et sportif.

Elle sera financée à raison de 25 millions de DH par an par des établissements bancaires.